

COMITÉ SYNDICAL

—
Mardi 26 mars 2024

SIéML

Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire

www.sieml.fr /



Sommaire

Gouvernance (rapporteur : Jean-Luc DAVY)

- 1 Approbation du procès-verbal du comité syndical du 6 février 2024
- 2 Compte-rendu des décisions du Président prises en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le comité syndical
- 3 Projet de délibération concordante visant à transférer de la commune nouvelle d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire vers le Siéml, le droit à percevoir la part communale de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE-C)

Finances, budget, fiscalité et patrimoine (rapporteur : Eric TOURON)

- 4 Approbation des comptes de gestion 2023
- 5 Approbation du compte administratif 2023
- 6 Affectation des résultats de l'exercice 2023 des budgets du Siéml
- 7 Projet de budget primitif pour 2024
- 8 Autorisations de programmes et crédits de paiement pour le budget principal 2024
- 9 Subventions aux associations pour l'année 2024
- 10 Création du budget annexe Réseau de chaleur
- 11 Fixation des durées d'amortissement du budget principal
- 12 Modification des durées d'amortissement du budget principal
- 13 Modification des durées d'amortissement du budget IRVE

Ressources humaines et moyens généraux (rapporteur : Frédéric PAVAGEAU)

- 14 Création de postes et actualisation du tableau des emplois et des effectifs
- 15 Autorisation du Président de procéder au recrutement d'agents temporaires au titre de l'exercice budgétaire 2024
- 16 Plan de formation 2024
- 17 Mise en place d'une participation de l'employeur au risque santé
- 18 Projet de nouvel organigramme (pour information)

Concessions (rapporteur Christophe POT)

- 19 Convention Siéml/Enedis relative à la transition énergétique
- 20 Partenariat pour l'embellissement des postes de distribution publique d'électricité

Infrastructures, réseaux électriques et éclairage public (Jean-Michel MARY)

- 21 Participations relatives aux travaux d'électrification, aux travaux d'éclairage public et à la maintenance et l'exploitation de l'éclairage public.....

MDE, EnR et mobilité décarbonée

- 22 Réforme du règlement financier Transition énergétique
- 23 Instauration d'un dispositif groupé de valorisation des certificats d'économie d'énergie
- 24 Appel à manifestation d'intérêt BEE2030
- 25 Projet de charte visant à encadrer l'exercice de la compétence Réseau de chaleur
- 26 Transferts de compétences relatifs à la chaleur renouvelable.....
- 27 Programme 2024 des travaux relatifs aux infrastructures de recharge des véhicules électriques

Questions et informations diverses (rapporteur Jean-Luc DAVY)

- 28.1 Présentation des fiches contacts territorialisées
- 28.2 Point zonages énergies renouvelables (EnR)
- 28.3 Point gaz : projet d'interconnexion gazière sur les Mauges Sud, projet de maillage dans le Saumurois / Loudunais
- 28.4 Calendrier et programme des RT de printemps
- 28.5 Programme des visites de terrain pour 2024

Le Président

Écouflant, le 14 mars 2024

Mesdames et Messieurs les membres du comité syndical,

Le prochain comité syndical du Siéml se tiendra **mardi 26 mars 2024** dès **9 heures** dans les locaux du syndicat, 9 route de la Confluence à Écouflant et sera suivi d'un cocktail déjeunatoire.

Vous trouverez ci-dessous les points inscrits à l'ordre du jour :

Gouvernance

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 6 février 2024.
2. Compte-rendu des décisions du Président prises en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le comité syndical.
3. Projet de délibération concordante visant à transférer de la commune nouvelle d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire vers le Siéml le droit à percevoir la part communale de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE-C).

Finances, budget, fiscalité et patrimoine

4. Approbation des comptes de gestion 2023.
5. Approbation du compte administratif 2023.
6. Affectation des résultats de l'exercice 2023 des budgets du Siéml.
7. Projet de budget primitif pour 2024.
8. Autorisations de programmes et crédits de paiements pour le budget principal 2024.
9. Subventions aux associations pour l'année 2024.
10. Création du budget annexe Réseau de chaleur.
11. Fixation des durées d'amortissement du budget annexe Réseau de chaleur.
12. Modification des durées d'amortissement du budget principal.
13. Modification des durées d'amortissement du budget IRVE.

Ressources humaines

14. Création de postes et actualisation du tableau des emplois et des effectifs.
15. Recrutement d'agents temporaires au titre de l'exercice budgétaire 2024.
16. Plan de formation 2024.
17. Mise en place d'une participation de l'employeur au risque santé.
18. Projet de nouvel organigramme (pour information).

Concessions

19. Convention Siéml/Enedis relative à la transition énergétique.
20. Partenariat pour l'embellissement des postes de distribution publique d'électricité.

Infrastructures

21. Participations relatives aux travaux d'électrification, aux travaux d'éclairage public et à la maintenance et l'exploitation de l'éclairage public.

MDE, EnR et mobilité décarbonée

22. Réforme du règlement financier Transition énergétique.

23. Instauration d'un dispositif groupé de valorisation des certificats d'économie d'énergie.

24. Appel à manifestation d'intérêt BEE 2030.

25. Projet de charte visant à encadrer l'exercice de la compétence réseau de chaleur.

26. Transferts de compétences relatifs à la chaleur renouvelable.

27. Programme 2024 des travaux relatifs aux infrastructures de recharge des véhicules électriques.

Informations diverses

28.1 Présentation des fiches contacts territorialisées

28.2 Point zonages énergies renouvelables (EnR).

28.3 Point gaz : projet d'interconnexion gazière sur les Mauges Sud, projet de maillage dans le Saumurois / Loudunais.

28.4 Calendrier et programme des réunions territoriales de printemps.

28.5 Programme des visites de terrain pour 2024.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le délai de communication du projet de budget primitif (BP) est porté à douze jours calendaires.

A ce titre, vous trouverez sur l'extranet des élus - <https://sieml.sharepoint.com/sites/extranet-elus> la première partie du fascicule des rapports de votre serviteur, relative au projet de BP 2024.

Un lien alternatif plus accessible vous est également proposé à titre expérimental afin de télécharger ce fascicule : <https://www.sieml.fr/fascicules-rapports-cosy/>

La seconde partie des rapports sera accessible sur ces mêmes liens à compter du 20 mars prochain.

Je vous prie de recevoir, Mesdames et Messieurs les membres du comité syndical, mes salutations distinguées.

Jean-Luc DAVY



Objet : Comptes de gestion 2023

Le receveur du Siéml m'ayant fait parvenir les 6 et 7 février 2024, ses propositions de comptes de gestion au titre des budgets du Siéml 2023, je suis en mesure de vous informer sur les points ci-dessous.

Il est rappelé à l'assemblée que le compte de gestion est remis par le comptable de la collectivité au président pour être joint au compte administratif établi pour chaque budget du syndicat.

L'analyse du receveur reprend en considération des dépenses, les mandats effectués dans le cadre des inscriptions budgétaires du budget primitif 2023 et des décisions modificatives 2023 tant du budget principal que des budgets annexes IRVE, GNV et PCRS.

Chaque compte de gestion est accompagné des états de développement, des comptes de tiers, ainsi que des états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et enfin des restes à payer.

Ces comptes de gestion étant en correspondance avec les écritures du Siéml pour l'exercice 2023, il est proposé au comité syndical, dans les conditions exposées ci-avant :

- **de statuer** sur :
 - o l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire (cf. annexe),
 - o l'exécution du budget principal et des budgets annexes IRVE, GNV et PCRS de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
 - o la comptabilité des valeurs inactives ;
- **de déclarer** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 pour la comptabilité du syndicat par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de votre part ;
- **de demander** à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés d'exiger l'apurement du compte.

Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

30300 - SI D ENERGIE DE ML - SIEML

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	5 636 789,92		-5 978 278,51		-341 488,59
Fonctionnement	12 280 394,50	12 280 394,50	14 350 546,30		14 350 546,30
TOTAL I	17 917 184,42	12 280 394,50	8 372 267,79		14 009 057,71
II - Budgets des services à caractère administratif					
30304-PCRS - SIEML					
Investissement	1 149 813,75		-558 594,44		591 219,31
Fonctionnement	84 804,50		41 979,79		126 784,29
Sous-Total	1 234 618,25		-516 614,65		718 003,60
TOTAL II	1 234 618,25		-516 614,65		718 003,60
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
30302-IRVE - SIEML					
Investissement	57 568,97		-28 525,65		29 043,32
Fonctionnement	35 932,35		-25 936,04		9 996,31
Sous-Total	93 501,32		-54 461,69		39 039,63
30303-GNV - SIEML					
Investissement					
Fonctionnement	21 030,23		488,99		21 519,22
Sous-Total	21 030,23		488,99		21 519,22
TOTAL III	114 531,55		-53 972,70		60 558,85
TOTAL I + II + III	19 266 334,22	12 280 394,50	7 801 680,44		14 787 620,16

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

30303 - GNV - SIEML

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial GNV - SIEML					
Investissement					
Fonctionnement	21 030,23		488,99		21 519,22
Sous-Total	21 030,23		488,99		21 519,22
TOTAL III	21 030,23		488,99		21 519,22
TOTAL I + II + III	21 030,23		488,99		21 519,22

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

30302 - IRVE - SIEML

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
IRVE - SIEML					
Investissement	57 568,97		-28 525,65		29 043,32
Fonctionnement	35 932,35		-25 936,04		9 996,31
Sous-Total	93 501,32		-54 461,69		39 039,63
TOTAL III	93 501,32		-54 461,69		39 039,63
TOTAL I + II + III	93 501,32		-54 461,69		39 039,63

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

30304 - PCRS - SIEML

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
PCRS - SIEML					
Investissement	1 149 813,75		-558 594,44		591 219,31
Fonctionnement	84 804,50		41 979,79		126 784,29
Sous-Total	1 234 618,25		-516 614,65		718 003,60
TOTAL II	1 234 618,25		-516 614,65		718 003,60
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 234 618,25		-516 614,65		718 003,60

Objet : Comptes administratifs 2023

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, il vous appartient d'arrêter les comptes du Siéml en votant les comptes administratifs de l'exercice 2023.

La synthèse de l'examen de celui-ci laisse apparaître les résultats financiers suivants :

1- BUDGET PRINCIPAL

L'excédent de fonctionnement global de clôture 2023 est de 14,350 M€ contre 12,280 M€ en 2022, soit une hausse de 2,07 M€ (+ 16,8 %).

La section d'investissement, avec 53,527 M€ de dépenses pour 53,185 M€ de recettes, laisse apparaître un déficit brut de 0,341 M€ (excédent de 5,636 M€ en 2022).

L'excédent brut global de 14,009 M€, compte tenu des restes à réaliser de – 3,052 M€, laisse un nouvel **excédent net de clôture 2023 de 10,956 M€ (12,094 M€ en 2022).**

A- RECETTES DE FONCTIONNEMENT**Les principales recettes se résument ainsi :**

- Les redevances versées au syndicat par les concessionnaires (ENEDIS, GRDF, ANTARGAZ et SOREGIES), pour 5 141 397,17 €, sont en hausse de 4,27 % par rapport à 2022. Ces redevances sont calculées notamment sur les travaux d'investissement effectués en 2021 par le syndicat. La hausse la plus significative se trouve sur la redevance gaz (+ 40 %). Le nouveau contrat de concession gaz signé avec GRDF valorise dans le calcul de la redevance, les installations de production de gaz renouvelable (méthaniseurs) qui injectent pour la première fois dans le réseau concédé. Il y en a eu 4 en 2023.

La redevance R2 sur le contrat de concession électrique est en hausse de 2 %. Il est à signaler que cette hausse est artificielle car en réalité le montant des travaux sur lequel est calculé la redevance baisse notamment sur le programme d'effacement de réseaux. La baisse de la redevance est évitée grâce au mécanisme de lissage prévu au contrat de concession signé fin 2019 avec ENEDIS. En effet ce mécanisme permet au Siéml de bénéficier d'un montant plancher de redevance, calculé en faisant la moyenne du produit de redevance perçu sur les 5 dernières années. Pour 2023, le produit de 2020 exceptionnellement élevé du fait d'une bonification de redevance sur cet exercice prévu lors renouvellement du contrat, entre encore dans le calcul du montant plancher.

Pour 2023, les redevances se décomposent comme suit :

- o R 1 électricité : 1 188 854 € ;
 - o R 1 gaz : 245 227,70 € ;
 - o R 2 électricité : 3 707 312,47 €.
- La part communale de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE-C) est en forte hausse en brut pour atteindre 15 276 939,57 € en 2023 contre 13 455 207,13 € en 2022. Si on déduit le reversement effectué aux communes de Baugé-en-Anjou et Segré-en-Anjou-Bleu d'un montant de 376 826,56 €, il reste un montant net de taxe de 14 900 113,01 € encaissé par le syndicat en 2023, soit une augmentation nette de 13,65 %. Ce produit

exceptionnel s'explique d'une part par le nouveau mode de calcul de la taxe. En effet, la loi de finances pour 2021 a réformé en profondeur la taxation sur l'électricité en nationalisant de façon progressive les différentes taxes (notamment départementales et communales). La réforme est entrée pleinement en vigueur pour les communes et les syndicats d'énergie (part communale) au 1^{er} janvier 2023. Elle harmonise les tarifs au niveau national pour porter le coefficient multiplicateur à 8,5 % en 2023 (taux appliqué par le Siéml depuis 2015) et satisfaire aux obligations européennes en matière d'égalité de droits d'accise. Pour 2023, le produit a été calculé à partir du produit perçu en 2022 indexé sur l'évolution de l'indice IMPC hors tabac entre les années N-1 et N-2 (soit +1,62%). A ce produit est ajouté 1 % de frais de dossiers adossé au produit. La hausse s'explique également par l'intégration du produit de la taxe pour Lys Haut Layon qui a décidé de son transfert à compter du 1^{er} janvier 2023 (+225 k€).

D'autre part, un nombre important de régularisations est intervenu sur les produits de taxe antérieurs au 1^{er} janvier 2023. En effet, les différents fournisseurs d'énergie ont versé plus de 700 k€ de régularisations de taxe sur des exercices antérieurs au 1^{er} janvier 2023.

- Les produits des services et du domaine s'élèvent à 1 758 955,59 € en hausse de plus de 782 k€ (+ 80,22 %). Ces recettes comprennent principalement les frais d'études (388 k€) sur travaux de génie civil télécom et éclairage public (lotissements notamment). 662 k€ ont été versés par Angers Loire Métropole au titre des frais de dossiers 2020 et 2021, pour la gestion effectuée par les services du Siéml sur le volet éclairage public du projet de Territoire Intelligent d'Angers Loire Métropole. Ce poste intègre également le reversement par le budget annexe PCRS de la mise à disposition de personnel à hauteur de 172 k€, le produit de vente des certificats d'économie d'énergies (CEE) pour 148 k€, la redevance d'occupation du domaine public versée par ENEDIS pour 147 k€ et les participations des collectivités au service des conseillers en énergie partagé (CEP) pour 184 k€.
- Le poste des participations, subventions et contributions s'élève à 2 416 525,64 € contre 1 283 915,58 € en 2022. Il contient principalement la participation des communes et EPCI adhérents au service d'exploitation d'éclairage public pour 1 334 259,09 €. Pour mémoire, cette participation avait été effacée en 2022 grâce au plan d'urgence à destination des collectivités, adopté par la délibération n°41/2022 du 28 juin 2022, dans le contexte de tensions inflationnistes et de crise des marchés énergétiques.

Ce chapitre retrace également le remboursement des communes pour 496 k€, au titre des emprunts communaux réalisés de 2008 à 2011, ainsi que leur participation dans le cadre des expertises thermiques (98 k€). Ce poste intègre les subventions perçues de l'ADEME au titre des expertises thermiques (38 k€). 112 k€ ont été reçus dans le cadre du service d'assistance à la gestion des systèmes d'informations géographiques, porté par le service géomatique pour les intercommunalités de Baugeois Vallée, Anjou Bleu Communauté, Vallée du Haut-Anjou et pour le Syndicat de l'eau de l'Anjou.

Enfin, le syndicat a obtenu 240 k€ de FCTVA, relatifs à la maintenance sur l'éclairage public, pour les dépenses de l'exercice 2022.

- Les atténuations de charges représentent un montant de 209 967,85 € en 2023 contre 244 310,67 € en 2022. Il s'agit principalement de compensations d'arrêts maladie et de la comptabilisation de la part « agent » des titres restaurant.
- Les autres produits de gestion et financiers pour 230 283,28 €, correspondent d'une part aux revenus liés aux parts sociales (SOREGIES) et d'autre part aux remboursements par les assurances des sinistres en éclairage public principalement.
- 250 000 € de produits de cession d'actions ont été perçus dans le cadre de la réduction du capital social de la SEM croissance verte.
- Enfin les opérations d'ordre liées à la ventilation des frais d'études effectuée lors de l'apurement des programmes de travaux N-2 (2021) se sont élevées à 1 135 551,93 €.

Globalement, les recettes de fonctionnement, propres à l'exercice, sont en hausse de 18,22 % (en opérations réelles) par rapport à 2022 pour s'établir au total à **26 451 349,16 €** en 2023 contre 22 374 817,08 € en 2022 (+ 4,07 M €).

B- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les principales dépenses se résument ainsi :

- Les dépenses de personnel avec 4 749 333,66 € en 2023 contre 4 108 624,27 € en 2022, progressent de 15,59 %. Au 31 décembre 2023, le Siéml comptait 81 agents sur emplois permanents (contre 69 au 31 décembre 2022). La hausse s'explique notamment par les nouveaux recrutements de 2023 conformément aux orientations annoncées lors du vote du budget primitif 2023.
- Les charges à caractère général, sont en hausse de 38,53 % à 1 590 158,86 € contre 1 147 867,93 € en 2022. La quasi-totalité des postes ont augmenté du fait de la hausse des effectifs d'une part, due à la diversité croissante des missions du Siéml, et de l'inflation.
Le poste d'études a augmenté de 92 k€ notamment en matière de transition énergétique (+ 64 k€). La maintenance est en hausse (+ 56 k€). Pour la première année, le budget constate des dépenses de combustibles (bois) de 49 k€ pour les chaufferies qui ont été mises en marche au cours de l'exercice 2023 (chaufferies du Siéml, de Saint-Augustin-des-Bois, d'Angrie, de Sarrigné, de Rou-Marson et de Saint-Aubin-de-Luigné). Les frais de location augmentent de + 46 k€ du fait de la location de trois espaces de bureau différents pendant les travaux d'installation de la chaufferie bois du Siéml, qui ont nécessité le déménagement des services pendant 3 à 6 mois. +24 k€ en matière de prestations informatiques (acquisition d'un outil de prospective financière et hébergement des logiciels de ressources humaines), + 23 k€ en téléphonie du fait de l'augmentation des effectifs et des déploiements d'horloges connectées, + 20 k€ pour l'organisation d'un séminaire des cadres, + 10 K€ d'accompagnement pour un audit sur la gestion des archives.
Le poste des fêtes et cérémonies augmente de + 7 k€ (inauguration des chaufferies bois).
- Le versement au budget PCRS pour la compétence éclairage public est en hausse de 99 k€ à 173 419,74 €.
- La maintenance de l'éclairage public est en hausse de 38,53 %, passant de 1 239 158,04 € en 2022 à 1 439 732,26 € en 2023. Cette hausse est due notamment au déploiement des horloges connectées et à leur maintenance.
- Les expertises thermiques et les études d'aides à la décision augmentent pour atteindre 252 912,47 € (+ 45 k€), montrant un intérêt croissant des adhérents pour la transition énergétique.
- Les autres charges de gestion courante atteignent 651 560,00 € en 2023 contre 592 081,63 € en 2022. Le Siéml a versé à Angers Loire Métropole une contribution de 280 894,25 € au titre d'une participation sur la maintenance de l'éclairage public dans le cadre de son projet Territoire intelligent. 140 850,80 € ont été versés au titre des indemnités des élus.
- Les charges financières avec un montant de 417 810,72 € en 2023 contre 286 235,49 € en 2022, sont en hausse de 45,97 %. Cette hausse s'explique par l'envolée des taux depuis le 2^{ème} semestre 2022 qui a impacté directement les emprunts à taux variables du Siéml. En effet, 18 % de la dette du Siéml est adossée à l'INDICE Euribor 3 mois. Cet indice est passé d'un taux négatif en 2022 à un taux de 3,93 % en décembre 2023. L'impact a été d'autant plus fort que les emprunts concernés sont récents et le capital restant dû élevé.
- La subvention d'équilibre en fonctionnement du budget annexe IRVE s'est élevée à 250 000 € en 2023.
- Le reversement de la TICFE aux communes nouvelles de Baugé-en-Anjou et Segré-en-Anjou-Bleu a représenté un montant de 376 826,56 €.
- La constitution d'une provision en cas de mobilisation des comptes épargne-temps s'est élevée à 201 173,64 €.
- Les opérations d'ordre, dont la dotation aux amortissements, sont en hausse de 20,77 %. Elles représentent 2 170 184,46 € en 2023 contre 1 797 021,17 € en 2022.

Globalement les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 19,88 % (en opérations totales : réelles et ordre) par rapport à 2022, pour s'établir à **12 100 802,86 €** en 2023 contre 10 094 422,58 € en 2022.

La synthèse de la section de fonctionnement est la suivante :

- Recettes **26 451 349,16 €**
- Dépenses **12 100 802,86 €**

Soit un excédent de 14 350 546,30 € contre 12 280 394,50 € en 2022, en hausse de 16,86 %.

C- RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les principales recettes se résument ainsi :

- L'affectation du résultat de l'exercice n-1 enregistré pour 12 280 394,50 €.
- L'excédent d'investissement reporté pour 5 636 789,92 €.
- Le FCTVA relatif aux investissements de 2022 s'est élevé à 1 736 339,53 €. Cette recette provient majoritairement de la récupération de TVA sur les travaux effectués en matière d'éclairage public (pour mémoire le taux de récupération de TVA est de 16,404 %).
- Le montant des subventions perçu est en hausse de 10,64 %, soit 23 963 219,42 € contre 21 658 305,31 € en 2022 avec la ventilation suivante :
 - o FACE : 10,337 M€ ;
 - o Enedis : 2,831 M€ (dont 2,322 M€ de PCT 2022) ;
 - o Participations et fonds de concours : 10,795 M€.
- Le remboursement par les communes et autres partenaires des travaux pour tiers s'est élevé à 6 465 127,30 € en 2023 contre 6 109 616,30 € en 2022 ? soit une hausse de 5,82 %.
- 539 982,50 € ont été reçus de l'ADEME dans le cadre du contrat COTER (Contrat de développement des énergies renouvelables thermiques) contre 494 631,20 € en 2022. Les versements interviennent au fur et à mesure de la reddition des comptes effectués auprès de l'Agence. Pour mémoire, l'ADEME a confié en 2022, au Siéml, l'animation du COTER. Le Siéml accompagne les porteurs de projets de chaleur renouvelable et attribue les aides au nom de l'ADEME. L'ADEME, apporte le financement de ces projets et rémunère le Siéml pour sa gestion du fonds.
- Les opérations d'ordre, à hauteur de 2 536 488,06 € contre 3 288 625,59 € en 2022, sont constituées des écritures liées à la récupération des avances sur marchés pour 366 303,60 €, et des écritures comptables d'amortissement des immobilisations pour 2 170 184,46 € (comme vu précédemment).

Le total des recettes globales est de **53 185 827,43 €** contre 55 502 261,72 € en 2022. Elles baissent de 4,17 %.

D- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les principales dépenses sont les suivantes :

- le versement des subventions attribuées aux communes au titre des subventions FIPEE (programmes de 2017 à 2020) et BEE 2030 (programmes 2021 et 2022) pour un montant de 538 829,72 €,
- les participations pour les dorsale gazières de Doué-en-Anjou pour 400 000,00 € et des Mauges pour 317 139,00 €,
- les participations au projet Territoire intelligent d'Angers Loire Métropole aux titres des exercices 2020 et 2021 pour 2 067 702,55 €,
- la subvention au budget annexe IRVE pour l'implantation de nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques, pour un total de 120 000 €,
- les remboursements des emprunts à hauteur de 3 139 034,82 € contre 3 498 351,45 € en 2022 soit une baisse de 10,27 %.
- les immobilisations incorporelles (logiciels et études) pour 278 084,71 € et les immobilisations corporelles (matériels et équipements) pour 130 717,94 €.
- 942 228,77 € ont été dépensés dans le cadre de la réalisation de la chaufferie bois du Siéml et d'un système de climatisation. La chaufferie a été inaugurée le 24 novembre dernier.
- Les dépenses concernant les travaux (réseaux, éclairage public et siège du Siéml) atteignent 35 487 833,90 €, en baisse de 1,05 M€ (- 2,89 %).
- 629 557,51 € de travaux de réalisation de cinq chaufferies bois pour les adhérents du Siéml à Cantenay-Epinard, Sarrigné, Angrie, Saint-Aubin-de-Luigné et Rou-Marson.
- 1 871 040 € ont été versés pour des achats d'actions. 26 640 € d'actions ont été achetées auprès de la SEM ALTER PUBLIC et 1 794 400 € auprès de la SEM ALTER ENERGIES. Les premières permettront de confier in fine à ALTER PUBLIC la réalisation de réseaux de chaleur pour le Siéml. Les deuxièmes permettront de continuer à soutenir le développement de la SEM et de soutenir ses actions en faveur du développement territorial des énergies renouvelables. 50 000 € ont été versés à la société de méthaniseurs Loire Mauges Energies.
- Le Siéml a apporté 350 000 € d'apport en compte courant à la société Loire Mauges Energies pour lui permettre de lancer son projet de méthanisation. Cet apport en compte courant devra être remboursé dans les sept ans et donnera lieu à rémunération (2,5 % par an).
- Les travaux pour tiers sont en hausse pour atteindre 6 176 878,81 € contre 5 884 190,48 € en 2022, soit + 5,60 %. Il s'agit principalement des travaux neufs de génie civil de télécommunications.
- Les dépenses dans le cadre du COTER sont en forte hausse à 777 291,57 €, soit + 742 345,37 €.
- Les opérations d'ordre à hauteur de 1 531 790,76 € sont constituées notamment de la ventilation des frais d'études effectuée lors de l'apurement des programmes de travaux N-2 (2021) pour un montant de 1 135 551,93 €, et des écritures comptables liées aux amortissements de subventions d'équipement pour 29 935,23 €. Elles retracent également des écritures liées à la récupération des avances sur marché pour 366 303,60 €.

Le total des dépenses globales s'affiche à **53 527 316,02 €** contre 49 865 471,80 € en hausse de 7,34 %.

En résumé, la synthèse de la section d'investissement est la suivante :

- Recettes à concurrence de **53 185 827,43 €**
- Dépenses d'un montant de **53 527 316,02 €**

Soit un déficit de clôture de - 341 488,59 €

La balance générale du budget principal pour 2023 se résume comme suit :

- Résultat d'exercice 2023 pour	8 372 267,79 € contre	14 690 182,35 € en 2022
- Excédent de fonct. de clôture pour	14 350 546,30 € contre	12 280 394,50 € en 2022
- Excédent d'investissement de clôture pour - 341 488,59 € contre		5 636 789,92 € en 2022
- Résultat de clôture 2023 pour	14 009 057,71 € contre	17 917 184,42 € en 2022
- Restes à réaliser pour	- 3 052 180,90 € contre	- 5 823 126,15 € en 2022
- Excédent net	10 956 876,81 € contre	12 094 058,27 € en 2022

2- BUDGET IRVE

L'excédent de fonctionnement global de clôture 2023 est de 9 996,31 € contre 35 932,35 € en 2022, soit une baisse de 25 936,04 €.

La section d'investissement, avec 482 517,95 € de dépenses pour 511 561,27 € de recettes, laisse apparaître un excédent brut de 29 043,32 € (57 568,97 € en 2022).

L'excédent brut global de 39 039,63 €, compte tenu des restes à réaliser de + 8 149,93 € laisse un nouvel **excédent net de clôture 2023 de 47 189,56 € (93 929,59 € en 2022).**

A- RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les principales recettes se résument ainsi :

Les recettes de fonctionnement affichent un montant global de **790 825,17 €**, représentant :

- la subvention versée par le budget principal à hauteur de 250 000 € ;
- les produits des services sont constitués d'une part des redevances des usagers pour 310 425,72 € et d'autre part des contributions versées par les partenaires lors des journées sur la mobilité électrique pour un montant global de 30 700,00 € ;
- l'excédent de fonctionnement reporté pour 35 932,35 € ;
- 0,65 € d'arrondi de TVA ;
- 0,21 € d'annulation sur exercice antérieur ;
- les opérations d'ordre relatives à l'amortissement des subventions reçues s'affichent à 163 766,24 €.

B- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les principales dépenses sont les suivantes :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **780 828,86 €** et sont ventilées comme suit :

- les abonnements électriques et le coût de l'énergie pour un montant de 311 030,11 € en hausse par rapport à 2022 (+ 16,41%) du fait de l'augmentation du nombre de connexions ;
- les prestations d'exploitation, supervision et abonnements pour un montant de 53 795,85 € ;

- la maintenance pour 135 192,75 € ;
- les dépenses relatives au salon du véhicule électrique et de la mobilité alternative s'élèvent à 101 564,52 € ;
- Des indemnités pour 16 106,19 €, à la suite de la signature du protocole transactionnel passé avec la société SPIE en date du 6 septembre 2023, la société ayant sollicité le Siéml sur la problématique de la hausse des matières premières dans le cadre des tensions inflationnistes ;
- les opérations d'ordre relatives à l'amortissement des bornes de recharge se sont élevées à 163 139,44 €.

La synthèse de la section de fonctionnement est la suivante :

- **Recettes** **790 825,17 €**
- **Dépenses** **780 828,86 €**

Soit un excédent de 9 996,31 €.

C- RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les principales recettes se résument ainsi :

- un acompte de subvention perçu des fonds Facé au titre du déploiement de nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques et pour l'installation de superchargeurs, pour un montant de 166 916,49 € ;
- les participations des communes pour des installations de bornes vélos pour 3 936,37 € ;
- l'excédent d'investissement reporté pour 57 568,97 € ;
- une subvention d'investissement du Siéml pour le financement des nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques pour 120 000 € ;
- les opérations d'ordre relatives à l'amortissement des bornes de recharge, comme vu précédemment, se sont élevées à 163 139,44 €.

Globalement les recettes d'investissement s'élèvent à **511 561,27 €.**

D- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les principales dépenses sont les suivantes :

- les travaux de déploiement et d'installation des bornes de recharge pour véhicules électriques (acomptes et soldes pour 6 bornes 22 KVA et 12 bornes rapides 50 KVA du programme 2022 et acomptes pour des installations de bornes sur le parking du MIN, 2 bornes d'autopartage et le remplacement de 4 bornes rapides prévus au programme 2023) pour un montant de 318 751,71 € ;
- les opérations d'ordre relatives à l'amortissement des subventions reçues, comme vu précédemment, s'affichent à 163 766,24 €.

Globalement les dépenses d'investissement s'élèvent à **482 517,95 €.**

En résumé, la synthèse de la section d'investissement est la suivante :

- **Recettes à concurrence de** **511 561,27 €**
- **Dépenses d'un montant de** **482 517,95 €**

Soit un excédent de clôture de 29 043,32 €

La balance générale du budget annexe IRVE pour 2023 se résume comme suit :

- Résultat d'exercice 2023 pour	- 54 461,69 € contre	68 491,20 € en 2022
- Excédent de fonct. de clôture pour	9 996,31 € contre	35 932,35 € en 2022
- Excédent d'invest. de clôture pour	29 043,32 € contre	57 568,97 € en 2022
- Résultat de clôture 2023 pour	39 039,63 € contre	93 501,32 € en 2022
- Restes à réaliser pour	+ 8 149,93 € contre	428,27 € en 2022
- Excédent net	47 189,56 € contre	93 929,59 € en 2022

3- BUDGET GNV

L'excédent de fonctionnement global de clôture 2023 est de 21 519,22 € contre 21 030,23 € en 2022, soit un résultat quasiment stable.

La section d'investissement s'équilibre avec 8 500,00 € en dépenses et en recettes. Le résultat est donc de 0 €.

L'excédent net de clôture 2023 est donc de 21 519,22 € (21 030,23 € en 2022).

A- RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les principales recettes se résument ainsi :

- les redevances des usagers de la station pour un montant de 54 608,39 € ;
- la redevance du syndicat en tant qu'utilisateur de la station pour sa flotte de 18 véhicules biogaz pour un montant de 18 105,95 € ;
- la reprise des résultats antérieurs pour 21 030,23 € ;
- les opérations d'ordre relatives à l'amortissement des subventions reçues s'affichent à 8 500 €.

B- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les principales dépenses sont les suivantes :

- la fourniture en gaz naturel pour un montant de 53 701,47 € ;
- les prestations de maintenance de la station pour un montant de 18 523,39 € ;
- un arrondi de TVA pour 0,49 € ;
- Les opérations d'ordre relatives à l'amortissement de la station d'avitaillement bioGNV se sont élevées à 8 500 €.

La synthèse de la section de fonctionnement est la suivante :

- Recettes	102 244,57 €
- Dépenses	80 725,35 €

Soit un excédent de 21 519,22 €.

C- DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes et les dépenses d'investissement se caractérisent exclusivement par les dotations aux amortissements des subventions reçues d'une part, et de la station bioGNV d'autre part, à hauteur de **8 500 €**.

En résumé, la section d'investissement est la suivante :

- Recettes à concurrence de **8 500,00 €**
- Dépenses d'un montant de **8 500,00 €**

Soit un résultat de clôture de : *néant*.

La balance générale du budget annexe GNV pour 2023 se résume comme suit :

- Résultat d'exercice 2023 pour	488,99 € contre	- 496,08 € en 2022
- Excédent de fonct. de clôture pour	21 519,22 € contre	21 030,23 € en 2022
- Résultat d'invest. de clôture pour	<i>néant</i> contre	<i>néant</i> en 2022
- Résultat de clôture 2023 pour	21 519,22 € contre	21 030,23 € en 2022
- Restes à réaliser pour	<i>néant</i> contre	<i>néant</i> en 2022
- Excédent net	21 519,22 € contre	21 030,23 € en 2022

4- BUDGET PCRS

Pour mémoire, le projet PCRS a été livré au début du deuxième semestre 2023, donnant lieu au bilan financier de ce projet. A l'issue du bilan, les participations des partenaires ont été ajustées. Certaines collectivités ont été remboursées et pour d'autres, un complément de participation devra être appelé. Il a été convenu par le comité de pilotage que ce rappel de participation pourra être étalé sur 5 ans.

L'excédent de fonctionnement global de clôture 2023 est de 126 784,29 € contre 84 804,50 € en 2022, soit une hausse de 78 501,08 €.

La section d'investissement, avec 2 240 275,57 € de dépenses pour 2 831 494,88 € de recettes, laisse apparaître un excédent brut de 591 219,31 € (excédent de 1 149 813,75 € en 2022).

L'excédent brut global de 718 003,60 €, compte tenu des restes à réaliser de + 149 409,26 € laisse un nouvel **excédent net de clôture 2023 de 867 412,86 € (173 891,62 € en 2022)**.

A- RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les principales recettes se résument ainsi :

- les redevances des partenaires suivants :
 - o Enedis : 70 918,48 € ;
 - o SOREGIES : 2 140,10 € ;
 - o EPCI : 88 322,15 € ;
 - o Communes gérant leur éclairage public : 6 475,03 € ;
 - o Siéml au titre de sa compétence éclairage public : 173 419,74 €.
- une annulation de charge rattachée à tort : 680,00 €
- les opérations d'ordre relatives à l'amortissement des subventions reçues s'affichent à 216 730,00 € ;
- la reprise des résultats antérieurs pour 84 804,50 €.

B- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les principales dépenses sont les suivantes :

- charges de personnel affectées au PCRS : 172 271,00 € ;
- la maintenance de logiciel pour 28 469,01 € ;
- Une étude sur le renouvellement des conventions avec les partenaires : 576,00 € ;
- les frais financiers : 1 000,00 € ;
- les intérêts d'emprunt : 28 840,25 € ;
- les dotations aux amortissements : 285 549,45 €.

La synthèse de la section de fonctionnement est la suivante :

- **Recettes** **643 490,00 €**
- **Dépenses** **516 705,71 €**

Soit un excédent de 126 784,29 €.

C- RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les principales recettes se résument ainsi :

- les participations aux investissements du PCRS versées par les différents partenaires pour un montant global de 126 575,91 € se répartissent comme suit :
 - o EPCI : 105 154,00 €,
 - o Les communes gérant leur éclairage public : 841,91 €,
 - o SOREGIES : 20 580,00 € ;
- la subvention de la région : 166 326,06 € ;
- le FCTVA pour 203 229,71 € ;
- l'emprunt pour 900 000,00 € ;
- les opérations d'ordre relatives aux amortissements : 285 549,45 € ;
- la reprise des résultats antérieurs d'investissement : 1 149 813,75 €.

D- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les principales dépenses sont les suivantes :

- les acquisitions de matériel et logiciel informatiques : 14 892,28 € ;
- les dépenses relatives à la réalisation et au contrôle du PCRS : 1 750 589,48 € ;
- les remboursements de trop-perçus sur les années antérieures de participations des partenaires : 186 324,00 € ;
- le remboursement des emprunts (554 000 € au taux fixe de 0,84 % contracté en 2020 et 900 000 € contracté en 2022 au taux de 2,9 %) pour 71 739,81 € ;
- les opérations d'ordre relatives aux amortissements des subventions reçues : 216 730,00€ .

En résumé, la section d'investissement est la suivante :

- **Recettes à concurrence de 2 831 494,88 €**
- **Dépenses d'un montant de 2 240 275,57 €**

Soit un excédent de 591 219,31 €.

La balance générale du budget annexe PCRS pour 2023 se résume comme suit :

Résultat d'exercice 2023 pour	- 516 614,65 € contre	- 416 202,46 € en 2022
Excédent de fonct. de clôture pour	126 784,29 € contre	84 804,50 € en 2022
Excédent d'invest. de clôture pour	591 219,31 € contre	1 149 813,75 € en 2022
Résultat de clôture 2023 pour	718 003,60 € contre	1 234 618,25 € en 2022
Restes à réaliser pour	149 409,26 € contre	-1 060 726,63 € en 2022
Excédent net	867 412,86 € contre	173 891,62 € en 2022

5- RESULTAT CONSOLIDE 2023

Résultat d'exercice 2023 pour	7 801 680,44 € contre	14 341 975,01 € en 2022
Excédent de fonct. de clôture pour	14 508 846,12 € contre	12 422 161,58 € en 2022
Excédent d'invest. de clôture pour	278 774,04 € contre	6 844 172,64 € en 2022
Résultat de clôture 2023 pour	14 787 620,16 € contre	19 266 334,22 € en 2022
Restes à réaliser pour	- 2 894 621,71 € contre	- 6 883 424,51 € en 2022
Excédent net	11 892 998,45 € contre	12 382 909,71 € en 2022

Il est proposé au comité syndical, dans les conditions exposées ci-avant :

- **d'examiner** les comptes administratifs 2023, dont la synthèse vient de vous être exposée et dont les résultats vous sont détaillés en annexe, étant précisé, que les comptes administratifs du Président et les comptes de gestion du receveur du Siéml établis pour le budget principal et chacun des budgets annexes du Siéml pour l'exercice 2023, sont conformes ;
- **d'élire** le Président de la présente séance, puisque conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Jean-Luc DAVY, Président du Siéml, est invité à quitter la séance afin de ne pas prendre part au vote des comptes administratifs ;
- **d'arrêter et d'approuver** les comptes administratifs 2023.

Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Annexe 1

RESULTATS FINANCIERS 2023

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
BUDGET PRINCIPAL						
Résultats reportés de 2022	0,00	5 636 789,92	0,00	0,00	0,00	5 636 789,92
Opérations de l'Exercice 2023	53 527 316,02	47 549 037,51	12 100 802,86	26 451 349,16	65 628 118,88	74 000 386,67
TOTAUX	53 527 316,02	53 185 827,43	12 100 802,86	26 451 349,16	65 628 118,88	79 637 176,59
Résultats de Clôture PRINCIPAL 2023	-341 488,59			14 350 546,30		14 009 057,71
Restes à Réaliser	33 693 915,12	30 641 734,22			3 052 180,90	
RESULTATS DEFINITIFS PRINCIPAL <i>avec les restes à réaliser</i>	Déficit 3 393 669,49			Excédent 14 350 546,30		Excédent 10 956 876,81
BUDGET ANNEXE IRVE						
Résultats reportés de 2022	0,00	57 568,97	0,00	35 932,35	0,00	93 501,32
Opérations de l'Exercice 2023	482 517,95	453 992,30	780 828,86	754 892,82	1 263 346,81	1 208 885,12
TOTAUX	482 517,95	511 561,27	780 828,86	790 825,17	1 263 346,81	1 302 386,44
Résultats de Clôture IRVE 2023		29 043,32		9 996,31		39 039,63
Restes à Réaliser	280 533,58	288 683,51				8 149,93
RESULTATS DEFINITIFS IRVE <i>avec les restes à réaliser</i>		Excédent 37 193,25		Excédent 9 996,31		Excédent 47 189,56
BUDGET ANNEXE GNV						
Résultats reportés de 2022	0,00	0,00	0,00	21 030,23	0,00	21 030,23
Opérations de l'Exercice 2023	8 500,00	8 500,00	80 725,35	81 214,34	89 225,35	89 714,34
TOTAUX	8 500,00	8 500,00	80 725,35	102 244,57	89 225,35	110 744,57
Résultats de Clôture GNV 2023		0,00		21 519,22		21 519,22
Restes à Réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS GNV <i>avec les restes à réaliser</i>				Excédent 21 519,22		Excédent 21 519,22
BUDGET ANNEXE PCRS						
Résultats reportés de 2022	0,00	1 149 813,75	0,00	84 804,50	0,00	1 234 618,25
Opérations de l'Exercice 2023	2 240 275,57	1 681 681,13	516 705,71	558 685,50	2 756 981,28	2 240 366,63
TOTAUX	2 240 275,57	2 831 494,88	516 705,71	643 490,00	2 756 981,28	3 474 984,88
Résultats de Clôture PCRS 2023		591 219,31		126 784,29		718 003,60
Restes à Réaliser		149 409,26				149 409,26
RESULTATS DEFINITIFS PCRS <i>avec les restes à réaliser</i>		Excédent 740 628,57		Excédent 126 784,29		Excédent 867 412,86
BUDGET CONSOLIDE						
Résultats reportés de 2022	0,00	6 844 172,64	0,00	141 767,08	0,00	6 985 939,72
Opérations de l'Exercice 2023	56 258 609,54	49 693 210,94	13 479 062,78	27 846 141,82	69 737 672,32	77 539 352,76
TOTAUX	56 258 609,54	56 537 383,58	13 479 062,78	27 987 908,90	69 737 672,32	84 525 292,48
Résultats de Clôture 2023 CONSOLIDE		278 774,04		14 508 846,12		14 787 620,16
Restes à Réaliser	33 974 448,70	31 079 826,99	0,00	0,00	2 894 621,71	
	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
RESULTATS DEFINITIFS CONSOLIDES <i>HORS restes à réaliser</i>		Excédent 278 774,04		Excédent 14 508 846,12		Excédent 14 787 620,16
RESULTATS DEFINITIFS CONSOLIDES <i>AVEC les restes à réaliser</i>	Déficit 2 615 847,67			Excédent 14 508 846,12		Excédent 11 892 998,45

Annexe 2

Dette Globale du SIEML au 1er JANVIER 2024									
Taux	Banque	Capital à l'origine	Capital Restant Dû	% de la dette	Intérêts	Marge	Fin du Prêt	% de la Dette	
	CE Caisse d'Epargne	2 000 000,00 €	669 914,37 €	33%	4%	4,56%	2027	82%	
		3 000 000,00 €	2 210 964,25 €	74%	13%	0,25%	2034		
		5 000 000,00 €	2 880 878,62 €	58%	17%	1,25%			
	CFFL (ex DEXIA)	2 200 000,00 €	146 666,48 €	7%	1%	3,71%	2024		
	CRCA Crédit Agricole	4 675 000,00 €	144 857,36 €	3%	1%	4,50%	2024		
		2 500 000,00 €	1 473 848,91 €	59%	9%	1,25%	2032		
		7 175 000,00 €	1 618 706,27 €	23%	9%	1,54%			
	BNP PARIBAS	2 000 000,00 €	323 269,56 €	16%	2%	3,110%	2025		
		2 000 000,00 €	104 863,29 €	5%	1%	4,20%	2024		
		4 000 000,00 €	428 132,85 €	11%	2%	3,38%			
	Crédit Mutuel	2 000 000,00 €	1 175 443,57 €	59%	7%	1,15%	2032		
		2 000 000,00 €	1 175 443,57 €	59%	7%	1,15%			
	CDC Caisse des Dépôts	3 000 000,00 €	313 632,12 €	10%	2%	4,42%	2024		
Banque Postale	3 700 000,00 €	3 206 666,64 €	87%	19%	0,61%	2036			
	3 000 000,00 €	2 800 000,00 €	100%	16%	2,56%	2037			
	6 700 000,00 €	6 006 666,64 €	90%	35%	1,52%				
Total 1	30 075 000,00 €	12 570 126,55 €	42%	73%	0,86%				
Taux Révisable	BNP PARIBAS	2 000 000,00 €	166 666,85 €	8%	1%	Euribor 3 mois = 3,91 % au 01/01/2024	0,45	2025	18%
	Banque Postale	3 000 000,00 €	2 000 000,00 €	67%	12%		0,40	2033	
	Banque Postale	2 700 000,00 €	2 520 000,00 €	93%	15%		0,56	2037	
	Total 2	7 700 000,00 €	4 686 666,85 €	61%	27%				
Total "Gissler A 1"	Total 1 + 2	37 775 000,00 €	17 256 793,40 €	46%	100%				
	Total 1 + 2	37 775 000,00	17 256 793,40 €	46%	100%	2,13%			

Annexe 3

Dette Globale du PCRS au 1er JANVIER 2024

Taux	Banque	Capital à l'origine	Capital Restant Dû		% de la dette	Intérêts	Marge	Fin du Prêt	% de la Dette
Taux Fixe	CRCA Crédit Agricole	554 000,00 €	448 690,09 €	81%	34%	0,84%		2035	100%
		554 000,00 €	448 690,09 €	81%	34%	0,84%			
	Crédit Mutuel	900 000,00 €	863 657,54 €			2,90%		2038	
		900 000,00 €	863 657,54 €	96%	66%	2,90%			
Total "Gissler A 1"	TOTAL	1 454 000,00 €	1 312 347,63 €	90%	100%	1,87%			

Comité syndical

26 MARS 2024

COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI : Syndicat Intercommunal d'Energies du 49 (1)

(2) AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 25490130900032

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE ANGERS

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : BUDGET SYNDICAT (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)		Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	65 628 118,88	74 000 386,67	5 636 789,92	A1	14 009 057,71
Investissement	53 527 316,02	47 549 037,51	5 636 789,92	(2) A2	-341 488,59
Dont 1068		12 280 394,50			
Fonctionnement	12 100 802,86	26 451 349,16	0,00	(3) A3	14 350 546,30

RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II 33 693 915,12	III + IV	30 641 734,22	B1	-3 052 180,90
Investissement	I 33 693 915,12	III	30 641 734,22	B2	-3 052 180,90
Fonctionnement	II 0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	10 956 876,81
Investissement	A2 + B2	-3 393 669,49
Fonctionnement	A3 + B3	14 350 546,30

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(1) 33 693 915,12
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	38 294,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	300 332,21
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	7 354 005,28
21	Immobilisations corporelles (3)	95 711,10
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	16 848 885,78
26	Participations et créances rattachées	25 000,00
27	Autres immobilisations financières (3)	375 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	8 656 686,75
4581002	ALLONNES	7 998,79
45810031	TUFFALUN	82 209,53
4581004	ANDARD	198,00
4581007	ANGERS	259 878,76
4581015	AVRILLE	86 919,00
45810181	BAUGE EN ANJOU (2)	60 351,00
4581020	BEAUCOUZE	106,95
45810231	BEAUPREAU EN MAUGES	59 156,26
4581026	BECON LES GRANITS	380,00
4581027	BEGROLLES EN MAUGES	22 500,00
4581028	BEHUARD	10 000,00
45810291	BLAISON SAINT SULPICE	5 000,00
4581035	BOUCHEMAINE	12 515,98
4581041	BRAIN SUR ALLONNES	7 897,56
4581048	BRIOLLAY	78 251,20
45810501	BRISSAC LOIRE AUBANCE	60 225,93
4581055	CANTENAY EPINARD	125 599,00
4581056	CARBAY	43 548,00
45810601	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	12 463,62
4581063	CHALONNES S/LOIRE	6 157,75
4581064	CHAMBELLAY	12 814,12
4581068	CHAMPTOCE S/LOIRE	9 653,59
45810691	OREE D'ANJOU	139 047,67
4581070	CHANTELOUP LES BOIS	3 532,75
4581076	CHAPELLE ST LAUD	3 206,79
45810801	LES HAUTS D'ANJOU (II)	15 982,21
45810861	TERRANJOU	11 446,87
4581089	CHAZE SUR ARGOS	10 112,37
4581090	CHEFFES SUR SARTHE	27 224,03
4581092	CHEMILLE-MELAY	528,93
45810921	CHEMILLE EN ANJOU	110 529,75
4581099	CHOLET	79 572,00
4581102	CLERE SUR LAYON	15 417,23
4581109	CORON	49 892,26
4581110	CORZE	6 002,85
4581112	COUDRAY MACOUARD	12 356,95
4581114	COURLEON	2 800,00

Syndicat Intercommunal d'Energies du 49 - BUDGET SYNDICAT - CA - 2023

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
4581120	DENEE	6 779,89
4581123	DISTRE	23 208,88
45811251	DOUE EN ANJOU	134,05
4581127	DURTAL	58 958,64
4581129	ECOUFLANT	105 966,56
4581130	ECUILLE	6 000,00
4581135	FENEU	14 556,91
45811381	BOIS D'ANJOU (les)	7 554,81
4581140	FONTEVRAUD L'ABBAYE	4 600,00
45811491	GENNES VAL DE LOIRE	50 000,00
4581155	GREZ NEUVILLE	57 119,13
45811601	INGRANDES LE FRESNE SUR LOIRE	2 497,14
4581161	JAILLE YVON	6 900,00
45811631	JARZE VILAGES	36 516,93
4581169	JUMELIERE	72 082,98
4581178	LOIRE	1 000,11
4581180	LONGUE JUMELLES	20 004,57
4581182	LOURESSE ROCHEMENIER	2 323,07
45811831	VAL D'ERDRE AUXENCE	68 668,60
4581187	MARANS	1 392,74
4581188	MARCE	15 000,32
4581192	MAULEVRIER	18 093,14
4581193	MAY SUR EVRE	62 589,05
45811941	MAZE MILON	47 485,51
4581195	MAZIERES EN MAUGES	53 179,84
45812001	LONGUENEE EN ANJOU	95 238,06
4581201	MENITRE	5 000,69
4581205	MIRE	3 228,26
4581211	MONTILLIERS	13 506,73
4581214	MONTREUIL JUIGNE	51 042,23
4581215	MONTREUIL BELLAY MERON	5 333,97
4581217	MONTREUIL S/MAINE	6 858,06
45812181	MONTREVAULT SUR EVRE	58 774,81
4581219	MONTSOUREAU	8 500,00
45812202	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	20 463,35
4581221	MOULIHERNE	9 257,03
4581222	MOZE SUR LOUET	1 441,24
4581223	MURS ERIGNE	53 462,90
4581224	NEUILLE	5 184,41
45812281	NOYANT VILLAGES	78 808,86
4581240	PLAINE	12 588,46
4581241	PLESSIS GRAMMOIRE	12 289,28
45812441	MAUGES SUR LOIRE	88 611,32
4581246	PONTS DE CE (les)	38 070,21
4581247	POSSONNIERE (LA)	15 000,00
45812481	OMBREE D'ANJOU	23 246,91
4581253	PUY NOTRE DAME	5 696,77
4581257	RAIRIES (les)	21 374,26
4581259	ROCHEFORT S/LOIRE	7 121,27
4581260	ROMAGNE	7 007,32
45812611	GENNES VAL DE LOIRE (II)	120 976,72
4581266	ST AUGUSTIN DES BOIS	20 489,59
4581267	ST BARTHELEMY D' ANJOU	119 778,62
4581269	ST CHRISTOPHE DU BOIS	10 072,66
4581271	ST CLEMENT DE LA PLACE	11 850,41

Syndicat Intercommunal d'Energies du 49 - BUDGET SYNDICAT - CA - 2023

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
4581272	ST CLEMENT DES LEVEES	18 171,14
4581273	ST CRESPIN S/MOINE	2 830,93
4581274	ST CYR EN BOURG	10 159,80
4581276	ST FLORENT LE VIEIL	200,00
4581283	ST GEORGES S/LOIRE	68 382,47
4581284	ST GERMAIN DES PRES	47 898,55
4581289	ST JEAN DE LINIERES	197,34
45812921	VAL DU LAYON	69 086,39
4581294	ST LAMBERT LA POTHERIE	340 547,71
45812981	ST LEGER DE LINIERES	83 469,40
4581299	ST LEGER SOUS CHOLET	2 200,00
45813011	SEVREMOINE	289 875,27
4581302	ST MACAIRE BU DOIS	5 092,96
4581306	ST MARTIN DU FOUILLOUX	46 425,17
45813071	LOIRE AUTHION	160 688,93
4581308	ST MELAINE SUR AUBANCE	55 626,62
4581310	ST PAUL DU BOIS	1 248,06
4581311	ST PHILPERT DU PEUPLE	10 081,04
45813231	VERRIERES EN ANJOU	227 981,01
4581328	SAUMUR	94 321,53
4581329	SAVENNIERES	42 486,22
45813311	SEGRE EN ANJOU BLEU	84 988,66
4581332	SEGUINIÈRE (LA)	148 757,56
4581333	SEICHES S/LE LOIR	20 000,00
4581334	SERMAISE	9 600,00
4581336	SOMLOIRE	5 750,00
4581338	SOULAINES SUR AUBANCE	10 300,00
4581341	SOUZAY CHAMPIGNY	12 970,78
4581343	TESSOUALLE (LA)	21 288,19
4581344	THORIGNE D'ANJOU	1 000,00
45813451	BELLEVIGNE EN LAYON	50 000,61
4581347	TIERCE	109 538,43
4581350	TORFOU	2 900,00
4581353	TRELAZE	2 515,27
4581355	TREMENTINES	27 537,23
4581361	VARENNES SUR LOIRE	21 662,41
4581362	VARRAINS	24 985,39
4581364	VAUDELNAY	10 050,16
45813671	ERDRE EN ANJOU	120 561,55
4581368	VERNANTES	2 915,82
4581369	VERNOIL LE FOURRIER	21 753,70
4581371	VEZINS	5 158,67
45813731	LYS HAUT LAYON	121 792,42
4581374	VILLEBERNIER	8 723,25
45813771	RIVES DU LOIR EN ANJOU	81 420,79
4581378	VIVY	15 059,64
4581381	YZERNAY	44 855,59
4581543	ANJOU BLEU COMMUNAUTE	200 000,00
4581800	COTER	2 769 285,13
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00

Syndicat Intercommunal d'Energies du 49 - BUDGET SYNDICAT - CA - 2023

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET - RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL		(III) 30 641 734,22
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	20 661 401,14
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	9 980 333,08
4582001	ALLEUDS	3 708,70
45820031	TUFFALUN	17 752,86
4582007	ANGERS	250 000,00
4582015	AVRILLE	84 271,67
4582017	BARACE	10 000,00
45820181	BAUGE EN ANJOU (2)	104 575,61
45820211	BEAUFORT EN ANJOU	71 518,82
4582022	BEAULIEU SUR LAYON	1 900,00
45820231	BEAUPREAU EN MAUGES	116 000,00
4582027	BEGROLLES EN MAUGES	30 000,00
4582028	BEHUARD	17 500,00
4582035	BOUCHEMAINE	10 315,98
4582036	BOUILLE MENARD	5 500,00
4582041	BRAIN SUR ALLONNES	6 000,00
4582046	BREZE	15 000,00
4582048	BRIOLLAY	128 128,23
45820501	BRISSAC LOIRE AUBANCE	123 294,96
4582054	CANDE	23 168,26
4582055	CANTENAY EPINARD	133 091,07
4582056	CARBAY	43 548,00
45820801	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	7 460,87
4582063	CHALONNES S/LOIRE	6 752,11
4582064	CHAMBELLAY	11 314,13
4582068	CHAMPTOCE S/LOIRE	14 318,53
45820691	OREE D'ANJOU	217 423,45
4582070	CHANTELOUP LES BOIS	3 532,75
4582076	CHAPELLE ST LAUD	3 106,79
4582080	CHATEAUNEUF SUR SARTHE	1 975,00
45820801	LES HAUTS D'ANJOU (II)	8 417,74
4582084	CHAUMONT D'ANJOU	10 061,28
4582089	CHAZE SUR ARGOS	14 690,44
4582090	CHEFFES SUR SARTHE	20 000,00
4582092	CHEMILLE-MELAY	20 529,03
45820921	CHEMILLE EN ANJOU	200 000,00
4582099	CHOLET	242 905,83
4582102	CLERE SUR LAYON	25 423,61

Syndicat Intercommunal d'Energies du 49 - BUDGET SYNDICAT - CA - 2023

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
4582109	CORON	31 033,97
4582110	CORZE	6 004,47
4582114	COURLEON	5 352,97
4582120	DENEE	2 500,00
45821251	DOUE EN ANJOU	11 391,43
4582127	DURTAL	121 777,04
4582129	ECOULANT	255 904,56
4582130	ECUILLE	6 000,00
4582132	ETRICHE	688,04
4582133	FAVERAYE MACHELLES	20 000,00
4582135	FENEU	10 656,91
45821381	BOIS D'ANJOU (les)	7 097,77
4582140	FONTEVRAUD L'ABBAYE	29 600,00
45821491	GENNES VAL DE LOIRE	50 358,57
4582153	VALANJOU	20 000,00
4582155	GREZ NEUVILLE	38 647,31
45821601	INGRANDES LE FRESNE SUR LOIRE	5 965,96
4582161	JAILLE YVON	2 510,00
4582163	JARZE	1 247,54
45821631	JARZE VILAGES	81 592,66
45821671	LES GARENNES SUR LOIRE	69 445,54
4582170	JUVARDEIL	10 006,91
4582177	LIRE	24 340,00
4582178	LOIRE	1 000,00
4582180	LONGUE JUMELLES	7 697,59
4582182	LOURESSE ROCHEMENIER	7 323,07
45821831	VAL D'ERDRE AUXENCE	97 764,35
4582184	LOUVAINES	1 518,67
4582188	MARCE	35 634,10
4582193	MAY SUR EVRE	22 724,81
4582195	MAZIERES EN MAUGES	65 549,57
45822001	LONGUENEE EN ANJOU	237 907,52
4582201	MENITRE	3 345,87
4582211	MONTILLIERS	15 000,00
4582212	MONTJEAN SUR LOIRE	11 700,00
4582214	MONTREUIL JUIGNE	49 561,67
4582215	MONTREUIL BELLAY MERON	20 986,39
45822181	MONTREVAULT SUR EVRE	63 699,38
4582219	MONTSOREAU	11 600,00
4582223	MURS ERIGNE	33 594,31
45822281	NOYANT VILLAGES	48 863,29
4582240	PLAINE	70 678,02
4582241	PLESSIS GRAMMOIRE	23 579,44
45822441	MAUGES SUR LOIRE	34 890,65
4582246	PONTS DE CE (les)	39 426,36
4582247	POSSONNIERE (LA)	17 500,00
45822481	OMBREE D'ANJOU	42 964,13
4582257	RAIRIES (les)	17 500,00
4582280	ROMAGNE	2 500,00
4582261	ROSIERS SUR LOIRE	10 000,00
45822611	GENNES VAL DE LOIRE (II)	129 102,61
4582266	ST AUGUSTIN DES BOIS	20 603,60
4582267	ST BARTHELEMY D' ANJOU	196 883,43
4582271	ST CLEMENT DE LA PLACE	10 574,19
4582272	ST CLEMENT DES LEVEES	15 450,50

Syndicat Intercommunal d'Energies du 49 - BUDGET SYNDICAT - CA - 2023

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
4582273	ST CRESPIN S/MOINE	500,00
4582283	ST GEORGES S/LOIRE	90 000,00
4582284	ST GERMAIN DES PRES	50 000,00
45822921	VAL DU LAYON	53 010,94
4582294	ST LAMBERT LA POTHERIE	70 349,88
4582295	SAINT LAURENT DE LA PLAINE	120 000,00
45822981	ST LEGER DE LINIERES	213 661,54
45823011	SEVREMOINE	389 495,19
4582302	ST MACAIRE BU DOIS	5 093,40
4582306	ST MARTIN DU FOUILLOUX	74 430,16
45823071	LOIRE AUTHION	234 886,00
4582308	ST MELAINE SUR AUBANCE	66 514,16
4582311	ST PHILPERT DU PEUPLE	10 944,55
4582323	ST SYLVAIN D'ANJOU	5 796,60
45823231	VERRIERES EN ANJOU	486 649,37
4582328	SAUMUR	14 480,71
4582329	SAVENNIERES	75 083,25
45823311	SEGRE EN ANJOU BLEU	116 900,42
4582332	SEGUINIERE (LA)	124 379,31
4582338	SOULAINES SUR AUBANCE	7 000,00
4582341	SOUZAY CHAMPIGNY	25 000,00
4582342	TANCOIGNE	25 000,00
4582343	TESSOUALLE (LA)	18 500,00
4582344	THORIGNE D'ANJOU	25 000,00
45823451	BELLEVIGNE EN LAYON	47 254,61
4582347	TIERCE	131 801,09
4582353	TRELAZE	37 776,49
4582355	TREMENTINES	40 000,00
4582358	TURQUANT	15 000,00
4582361	VARENNES SUR LOIRE	30 000,00
4582362	VARRAINS	19 891,88
4582364	VAUDELNAY	10 115,36
45823671	ERDRE EN ANJOU	167 026,11
4582369	VERNOIL LE FOURRIER	22 846,25
4582371	VEZINS	11 500,00
45823731	LYS HAUT LAYON	91 751,60
4582374	VILLEBERNIER	8 500,00
4582377	VILLEVEQUE	6 500,00
45823771	RIVES DU LOIR EN ANJOU	88 108,52
4582381	YZERNAY	20 245,60
4582543	ANJOU BLEU COMMUNAUTE	200 000,00
4582800	COTER	2 546 909,20
SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

II – PRESENTATION GENERALE				II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A
		DEPENSES	RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 12 100 802,86	G 26 451 349,16	
	Section d'investissement	B 53 527 316,02	H 47 549 037,51	
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 0,00	I (si excédent) 0,00	
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 0,00	J (si excédent) 5 636 789,92	
		-	=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D 65 628 118,88	= G + H + I + J 79 637 176,59	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 33 693 915,12	L 30 641 734,22	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F 33 693 915,12	= K + L 30 641 734,22	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E 12 100 802,86	= G + I + K 26 451 349,16	
	Section d'investissement	= B + D + F 87 221 231,14	= H + J + L 83 827 561,65	
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F 99 322 034,00	= G + H + I + J + K + L 110 278 910,81	

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		23 963 219,42
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	278 084,71	13 361,60
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	3 524 403,38	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	130 717,94	3 744,87
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	35 487 833,90	10 379,73
Total des réalisations d'équipement		39 421 039,93	23 990 705,62
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	1 736 339,53
13	Subventions d'investissement (1) (5)	47 096,04	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 139 034,82	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	1 871 040,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	350 000,00	0,00
Total des réalisations financières		5 407 170,86	1 736 339,53
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	7 167 314,47	7 005 109,80
Total des réalisations réelles en investissement		51 995 525,26	32 732 154,95
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	1 165 487,16	2 170 184,46
041	Opérations patrimoniales (8)	366 303,60	366 303,60
Total des réalisations d'ordre en investissement		1 531 790,76	2 536 488,06

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	53 527 316,02	II + IV	35 268 643,01
--------------	----------------	----------------------	----------------	----------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	0,00	VI	5 636 789,92
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	12 280 394,50

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	53 527 316,02	II + IV + VI + VII	53 185 827,43
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		-341 488,59		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Saut 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	3 282 803,59	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	1 758 955,59
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	4 749 333,66	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	15 276 939,57
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	901 560,00	74 Dotations et participations (1)	2 416 525,64
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	75 Autres produits de gestion courante (1)	5 272 616,07
014 Atténuations de produits	376 826,56	013 Atténuations de charges (1)	209 967,85
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	9 310 523,81	Total recettes de gestion des services	24 935 004,72
66 Charges financières	417 310,72	76 Produits financiers	99 061,38
67 Charges spécifiques (1)	1 110,23	77 Produits spécifiques (1)	251 795,90
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	201 173,64	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	9 930 618,40	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	25 285 862,00

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	2 170 184,46	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	1 165 487,16
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	2 170 184,46	TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 165 487,16

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III	12 100 802,86	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV	26 451 349,16
---	----------------	----------------------	---	----------------	----------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	0,00

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V	12 100 802,86	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI	26 451 349,16
---	--------------------	----------------------	---	---------------------	----------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	14 350 546,30
--	----------------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	47 096,04	29 935,23	77 031,27
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 139 034,82	0,00	3 139 034,82
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19 Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	278 084,71	0,00	278 084,71
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	3 524 403,38	0,00	3 524 403,38
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	130 717,94	0,00	130 717,94
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	35 487 833,90	1 501 855,53	36 989 689,43
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	1 871 040,00	0,00	1 871 040,00
27 Autres immobilisations financières (3)	350 000,00	0,00	350 000,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	7 167 314,47	0,00	7 167 314,47
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	61 995 625,26	1 531 790,76	53 527 316,02

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00
---	-------------

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011 Charges à caractère général (9)	3 282 803,59		3 282 803,59
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	4 749 333,66		4 749 333,66
014 Atténuations de produits	376 826,56		376 826,56
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	901 560,00	0,00	901 560,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	417 810,72	0,00	417 810,72
67 Charges spécifiques (9)	1 110,23	250 000,00	251 110,23
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	201 173,64	1 920 184,46	2 121 358,10
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total	9 930 618,40	2 170 184,46	12 100 802,86

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	0,00
--	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 736 339,53	0,00	1 736 339,53
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	23 963 219,42	0,00	23 963 219,42
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	13 361,60	11 103,60	24 465,20
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	3 744,87	0,00	3 744,87
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	10 379,73	355 200,00	365 579,73
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	250 000,00	250 000,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 920 184,46	1 920 184,46
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	7 005 109,80	0,00	7 005 109,80
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	32 732 154,95	2 536 488,06	35 268 643,01

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	12 280 394,50
---	----------------------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	6 636 789,92
--	---------------------

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	209 967,85		209 967,85
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 758 955,59		1 758 955,59
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		1 135 551,93	1 135 551,93
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	15 276 939,57		15 276 939,57
74	Dotations et participations (8)	2 416 525,64		2 416 525,64
75	Autres produits de gestion courante (8)	5 272 616,07	0,00	5 272 616,07
76	Produits financiers	99 061,38	0,00	99 061,38
77	Produits spécifiques (8)	251 795,90	29 935,23	281 731,13
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	25 285 862,00	1 165 487,16	26 451 349,16

Pour information R002 Résultat positif reporté	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES	A

Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + RAR.N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL	98 218 043,00	53 527 316,02	33 693 915,12	10 996 811,86	3 053 260,24	50 474 055,78
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 440 465,87	278 084,71	300 332,21	862 048,95	7 200,00	270 884,71
204 Subventions d'équipement versées (7)	13 582 757,07	3 524 403,38	7 354 005,28	2 704 348,41	0,00	3 524 403,38
21 Immobilisations corporelles	955 858,58	130 717,94	95 711,10	729 429,54	0,00	130 717,94
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	57 640 963,04	35 487 833,90	16 848 885,78	5 304 243,36	3 046 060,24	32 441 773,66
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	73 620 044,56	39 421 039,93	24 598 934,37	9 600 070,26	3 053 260,24	36 367 779,69
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	93 912,00	47 096,04	38 294,00	8 521,96	0,00	47 096,04
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 523 750,00	3 139 034,82	0,00	384 715,18	0,00	3 139 034,82
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	1 896 040,00	1 871 040,00	25 000,00	0,00	0,00	1 871 040,00
27 Autres immobilisations financières	725 000,00	350 000,00	375 000,00	0,00	0,00	350 000,00
Total des dépenses financières	6 238 702,00	5 407 170,86	438 294,00	393 237,14	0,00	5 407 170,86
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	16 111 792,44	7 167 314,47	8 656 686,75	287 791,22	0,00	7 167 314,47
Total des dépenses réelles	95 970 539,00	51 995 625,26	33 693 915,12	10 281 098,62	3 053 260,24	48 942 265,02
040 Opérations ordre transf. entre sections (5)	1 281 200,00	1 165 487,16	0,00	115 712,84	0,00	1 165 487,16
041 Opérations patrimoniales (6)	966 304,00	366 303,60	0,00	600 000,40	0,00	366 303,60
Total des dépenses d'ordre	2 247 504,00	1 531 790,76	0,00	715 713,24	0,00	1 531 790,76
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'investissement cumulées	98 218 043,00	53 527 316,02	33 693 915,12	10 996 811,86	3 053 260,24	50 474 055,78

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		92 581 253,08	47 549 037,51	30 641 734,22	14 390 481,35
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	46 673 840,46	23 963 219,42	20 661 401,14	2 049 219,90
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	200 750,00	0,00	0,00	200 750,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	12 813,00	13 361,60	0,00	-548,60
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	3 744,87	0,00	-3 744,87
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	7 997,00	10 379,73	0,00	-2 382,73
Total des recettes d'équipement		46 895 400,46	23 990 705,62	20 661 401,14	2 243 293,70
10	Dotations, fonds divers et réserves	13 880 394,50	14 016 734,03	0,00	-136 339,53
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	283 750,00	0,00	0,00	283 750,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	250 000,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		14 414 144,50	14 016 734,03	0,00	397 410,47
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	16 985 533,01	7 005 109,80	9 980 333,08	90,13
Total des recettes réelles		78 295 077,97	45 012 549,45	30 641 734,22	2 640 794,30
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	11 384 871,11	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	1 935 000,00	2 170 184,46	0,00	-235 184,46
041	Opérations patrimoniales (8)	966 304,00	366 303,60	0,00	600 000,40
Total des recettes d'ordre		14 286 175,11	2 536 488,06	0,00	11 749 687,05
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		5 636 789,92	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'investissement cumulées		98 218 043,00	53 185 827,43	30 641 734,22	14 390 481,35

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA							III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE							A1
Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		98 218 043,00	53 527 316,02	33 693 916,12	10 996 811,86	3 053 260,24	50 474 055,78
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 440 465,87	278 084,71	300 332,21	862 048,95	7 200,00	270 884,71
2031	Frais d'études	1 074 009,27	135 167,73	150 621,49	788 220,05	7 200,00	127 967,73
2051	Concessions, droits similaires	366 456,60	142 916,98	149 710,72	73 828,90	0,00	142 916,98
204	Subventions d'équipement versées (9)	13 582 757,07	3 524 403,38	7 354 005,28	2 704 348,41	0,00	3 524 403,38
2041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	11 903 527,00	2 666 064,38	7 354 005,28	1 893 457,34	0,00	2 666 064,38
20415342	IC : Bâtiments, installations	846 091,07	120 000,00	0,00	726 091,07	0,00	120 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	833 139,00	738 339,00	0,00	94 800,00	0,00	738 339,00
21	Immobilisations corporelles	955 858,58	130 717,94	95 711,10	729 429,54	0,00	130 717,94
2111	Terrains nus	225 000,00	0,00	0,00	225 000,00	0,00	0,00
21328	Autres bâtiments privés	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	255 316,76	30 934,76	43 833,04	180 548,96	0,00	30 934,76
21838	Autre matériel informatique	165 621,68	53 200,92	25 682,30	86 738,46	0,00	53 200,92
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	65 160,05	14 512,73	25 616,86	25 030,46	0,00	14 512,73
2185	Matériel de téléphonie	10 000,00	6 148,08	578,90	3 273,02	0,00	6 148,08
2188	Autres immobilisations corporelles	131 760,09	25 921,45	0,00	105 838,64	0,00	25 921,45
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	57 640 963,04	35 487 833,90	16 848 885,78	5 304 243,36	3 046 060,24	32 441 773,66
2312	Agencements et aménagements de terrains	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 546 224,20	942 228,77	59 265,85	544 729,58	0,00	942 228,77
2315	Install., matériel et outill. technique	38 890 747,65	23 639 836,90	15 006 686,71	244 224,04	2 786 630,74	20 853 206,16
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	15 921 111,19	9 898 272,81	1 755 708,06	4 267 130,32	246 547,50	9 651 725,31
2318	Autres immo. corporelles en cours	495 480,00	416 413,42	27 225,16	51 841,42	0,00	416 413,42
237	Avances commandes immo incorporelles	62 400,00	12 882,00	0,00	49 518,00	12 882,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	720 000,00	578 200,00	0,00	141 800,00	0,00	578 200,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		73 620 044,56	39 421 039,93	24 598 934,37	9 600 070,26	3 053 260,24	36 367 779,69
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	93 912,00	47 096,04	38 294,00	8 521,96		47 096,04
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	73 912,00	35 617,18	38 294,00	0,82		35 617,18

Syndicat Intercommunal d'Energies du 49 - BUDGET SYNDICAT - CA - 2023

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
4581048	BRIOLLAY	208 969,95	130 718,75	78 251,20	0,00	0,00	130 718,75
4581050	BRISSAC QUINCE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45810501	BRISSAC LOIRE AUBANCE	128 919,60	68 693,67	60 225,93	0,00	0,00	68 693,67
4581054	CANDE	3 272,91	0,00	0,00	3 272,91	0,00	0,00
4581055	CANTENAY EPINARD	139 345,57	13 746,14	125 599,00	0,43	0,00	13 746,14
4581056	CARBAY	43 548,00	0,00	43 548,00	0,00	0,00	0,00
4581057	CERNUSSON	4 449,52	1 844,78	0,00	2 604,74	0,00	1 844,78
4581060	CHACE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45810601	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	50 416,43	37 952,81	12 463,62	0,00	0,00	37 952,81
4581063	CHALONNES S/LOIRE	28 732,10	22 574,35	6 157,75	0,00	0,00	22 574,35
4581064	CHAMBELLAY	12 814,12	0,00	12 814,12	0,00	0,00	0,00
45810651	LES HAUTS D'ANJOU	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581068	CHAMPTOCE S/LOIRE	69 322,00	59 668,41	9 653,59	0,00	0,00	59 668,41
45810691	OREE D'ANJOU	293 940,85	154 893,18	139 047,67	0,00	0,00	154 893,18
4581070	CHANTELOUP LES BOIS	3 532,75	0,00	3 532,75	0,00	0,00	0,00
4581074	CHAPELLE ROUSSELIN	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581076	CHAPELLE ST LAUD	32 000,00	28 793,21	3 206,79	0,00	0,00	28 793,21
4581077	CHAPELLE SUR OUDON (la)	37,77	0,00	0,00	37,77	0,00	0,00
4581080	CHATEAUNEUF SUR SARTHE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45810801	LES HAUTS D'ANJOU (II)	39 831,00	23 848,79	15 982,21	0,00	0,00	23 848,79
4581084	CHAUMONT D'ANJOU	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45810861	TERRANJOU	11 446,87	0,00	11 446,87	0,00	0,00	0,00
4581089	CHAZE SUR ARGOS	11 475,19	1 362,82	10 112,37	0,00	0,00	1 362,82
4581090	CHEFFES SUR SARTHE	30 000,70	2 776,67	27 224,03	0,00	0,00	2 776,67
4581092	CHEMILLE-MELAY	528,93	0,00	528,93	0,00	0,00	0,00
45810921	CHEMILLE EN ANJOU	278 311,42	167 781,67	110 529,75	0,00	0,00	167 781,67
4581096	CHERRE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581099	CHOLET	79 572,00	0,00	79 572,00	0,00	0,00	0,00
4581102	CLERE SUR LAYON	76 105,95	60 688,72	15 417,23	0,00	0,00	60 688,72
4581103	COMBREE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581109	CORON	49 892,26	0,00	49 892,26	0,00	0,00	0,00
4581110	CORZE	11 277,32	5 274,47	6 002,85	0,00	0,00	5 274,47
4581112	COUDRAY MACOUARD	72 197,18	59 840,23	12 356,95	0,00	0,00	59 840,23
4581114	COURLEON	2 800,00	0,00	2 800,00	0,00	0,00	0,00
4581119	DAUMERAY	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581120	DENEE	6 779,89	0,00	6 779,89	0,00	0,00	0,00
4581123	DISTRE	28 267,22	5 058,34	23 208,88	0,00	0,00	5 058,34
45811251	DOUE EN ANJOU	73 410,72	73 276,67	134,05	0,00	0,00	73 276,67
4581127	DURTAL	349 775,64	290 817,00	58 958,64	0,00	0,00	290 817,00
4581129	ECOULANT	189 566,87	83 600,31	105 966,56	0,00	0,00	83 600,31
4581130	ECUILLE	6 000,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00

Syndicat Intercommunal d'Energies du 49 - BUDGET SYNDICAT - CA - 2023

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
4581132	ETRICHE	17 232,17	17 150,87	0,00	81,30	0,00	17 150,87
4581135	FENEU	14 556,91	0,00	14 556,91	0,00	0,00	0,00
45811381	BOIS D'ANJOU (les)	7 554,81	0,00	7 554,81	0,00	0,00	0,00
4581140	FONTEVRAUD L'ABBAYE	4 600,00	0,00	4 600,00	0,00	0,00	0,00
4581149	GENNES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45811491	GENNES VAL DE LOIRE	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
4581155	GREZ NEUVILLE	57 233,13	114,00	57 119,13	0,00	0,00	114,00
4581158	HOTELLERIE DE FLEE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45811601	INGRANDES LE FRESNE SUR LOIRE	71 569,70	69 072,56	2 497,14	0,00	0,00	69 072,56
4581161	JAILLE YVON	6 900,00	0,00	6 900,00	0,00	0,00	0,00
4581162	JALLAIS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581163	JARZE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45811631	JARZE VILAGES	85 872,52	49 355,59	36 516,93	0,00	0,00	49 355,59
45811671	LES GARENNES SUR LOIRE	150 392,14	78 309,16	0,00	72 082,98	0,00	78 309,16
4581169	JUMELIERE	0,00	0,00	72 082,98	-72 082,98	0,00	0,00
4581170	JUVARDEIL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581172	LANDEMONT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581174	LEZIGNE	106,43	0,00	0,00	106,43	0,00	0,00
45811741	HUILLE LEZIGNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581176	LION D'ANGERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45811761	LION D'ANGERS (le)	87 521,54	87 521,53	0,00	0,01	0,00	87 521,53
4581177	LIRE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581178	LOIRE	1 144,11	144,00	1 000,11	0,00	0,00	144,00
4581180	LONGUE JUMELLES	28 266,94	8 262,37	20 004,57	0,00	0,00	8 262,37
4581182	LOURESSE ROCHEMENIER	2 323,07	0,00	2 323,07	0,00	0,00	0,00
4581183	LOUROUX BECONNAIS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45811831	VAL D'ERDRE AUXENCE	141 072,65	72 404,05	68 668,60	0,00	0,00	72 404,05
4581187	MARANS	1 392,74	0,00	1 392,74	0,00	0,00	0,00
4581188	MARCE	26 421,73	11 421,41	15 000,32	0,00	0,00	11 421,41
4581192	MAULEVRIER	18 093,14	0,00	18 093,14	0,00	0,00	0,00
4581193	MAY SUR EVRE	62 589,05	0,00	62 589,05	0,00	0,00	0,00
45811941	MAZE MILON	232 037,69	184 552,18	47 485,51	0,00	0,00	184 552,18
4581195	MAZIERES EN MAUGES	53 179,84	0,00	53 179,84	0,00	0,00	0,00
45812001	LONGUENEE EN ANJOU	243 926,75	148 688,69	95 238,06	0,00	0,00	148 688,69
4581201	MENITRE	9 455,53	4 454,84	5 000,69	0,00	0,00	4 454,84
4581202	MEON	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581205	MIRE	7 500,00	4 271,74	3 228,26	0,00	0,00	4 271,74
4581211	MONTILLIERS	13 506,73	0,00	13 506,73	0,00	0,00	0,00
4581212	MONTJEAN SUR LOIRE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581214	MONTREUIL JUIGNE	79 578,84	28 536,61	51 042,23	0,00	0,00	28 536,61

Syndicat Intercommunal d'Energies du 49 - BUDGET SYNDICAT - CA - 2023

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
4581215	MONTREUIL BELLAY MERON	5 333,97	0,00	5 333,97	0,00	0,00	0,00
4581216	MONTREUIL S/ LOIR	4 950,00	4 919,37	0,00	30,63	0,00	4 919,37
4581217	MONTREUIL S/MAINE	20 857,94	13 999,88	6 858,06	0,00	0,00	13 999,88
45812181	MONTREVAULT SUR EVRE	163 733,36	104 958,55	58 774,81	0,00	0,00	104 958,55
4581219	MONTSOUREAU	8 500,00	0,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00
45812202	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	91 926,76	71 463,41	20 463,35	0,00	0,00	71 463,41
4581221	MOULIHERNE	50 100,00	40 842,97	9 257,03	0,00	0,00	40 842,97
4581222	MOZE SUR LOUET	11 100,00	9 658,76	1 441,24	0,00	0,00	9 658,76
4581223	MURS ERIGNE	328 447,16	274 984,26	53 462,90	0,00	0,00	274 984,26
4581224	NEUILLE	6 956,68	1 772,27	5 184,41	0,00	0,00	1 772,27
45812281	NOYANT VILLAGES	119 405,42	40 596,56	78 808,86	0,00	0,00	40 596,56
4581231	NUAILLE	43 399,00	43 398,13	0,00	0,87	0,00	43 398,13
4581240	PLAINE	13 413,68	825,22	12 588,46	0,00	0,00	825,22
4581241	PLÉSSIS GRAMMOIRE	50 000,00	37 710,72	12 289,28	0,00	0,00	37 710,72
45812441	MAUGES SUR LOIRE	223 695,85	135 084,53	88 611,32	0,00	0,00	135 084,53
4581246	PONTS DE CE (les)	50 114,98	12 044,77	38 070,21	0,00	0,00	12 044,77
4581247	POSSONNIERE (LA)	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00
45812481	OMBREE D'ANJOU	353 028,66	329 781,75	23 246,91	0,00	0,00	329 781,75
4581249	POUEZE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581253	PUY NOTRE DAME	26 469,69	20 772,92	5 696,77	0,00	0,00	20 772,92
4581257	RAIRIES (les)	21 374,26	0,00	21 374,26	0,00	0,00	0,00
4581259	ROCHEFORT S/LOIRE	7 121,27	0,00	7 121,27	0,00	0,00	0,00
4581260	ROMAGNE	7 007,32	0,00	7 007,32	0,00	0,00	0,00
4581261	ROSIEERS SUR LOIRE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45812611	GENNES VAL DE LOIRE (II)	181 213,88	60 237,16	120 976,72	0,00	0,00	60 237,16
4581262	ROU MARSON	9 067,00	9 066,29	0,00	0,71	0,00	9 066,29
4581265	ST AUBIN DE LUIGNE	540,00	0,00	0,00	540,00	0,00	0,00
4581266	ST AUGUSTIN DES BOIS	62 488,00	41 998,41	20 489,59	0,00	0,00	41 998,41
4581267	ST BARTHELEMY D' ANJOU	121 591,22	1 812,60	119 778,62	0,00	0,00	1 812,60
4581269	ST CHRISTOPHE DU BOIS	72 581,61	62 508,95	10 072,66	0,00	0,00	62 508,95
4581271	ST CLEMENT DE LA PLACE	11 850,41	0,00	11 850,41	0,00	0,00	0,00
4581272	ST CLEMENT DES LEVEES	60 343,83	42 172,69	18 171,14	0,00	0,00	42 172,69
4581273	ST CRESPIN S/MOINE	2 830,93	0,00	2 830,93	0,00	0,00	0,00
4581274	ST CYR EN BOURG	10 500,00	340,20	10 159,80	0,00	0,00	340,20
4581276	ST FLORENT LE VIEIL	200,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00
4581283	ST GEORGES S/LOIRE	68 382,47	0,00	68 382,47	0,00	0,00	0,00
4581284	ST GERMAIN DES PRES	48 013,58	115,03	47 898,55	0,00	0,00	115,03
4581285	ST GERMAIN SUR MOINE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581289	ST JEAN DE LINIERES	197,34	0,00	197,34	0,00	0,00	0,00
45812921	VAL DU LAYON	93 493,95	24 407,56	69 086,39	0,00	0,00	24 407,56

Syndicat Intercommunal d'Energies du 49 - BUDGET SYNDICAT - CA - 2023

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
4581294	ST LAMBERT LA POTHERIE	387 254,09	46 706,38	340 547,71	0,00	0,00	46 706,38
4581297	ST LAURENT DU MOTTAY	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45812981	ST LEGER DE LINIERES	145 449,29	61 979,89	83 469,40	0,00	0,00	61 979,89
4581299	ST LEGER SOUS CHOLET	2 200,00	0,00	2 200,00	0,00	0,00	0,00
45813011	SEVREMOINE	496 087,71	206 212,44	289 875,27	0,00	0,00	206 212,44
4581302	ST MACAIRE BU DOIS	5 092,96	0,00	5 092,96	0,00	0,00	0,00
4581306	ST MARTIN DU FOUILLOUX	109 387,53	62 962,36	46 425,17	0,00	0,00	62 962,36
4581307	ST MATHURIN SUR LOIRE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45813071	LOIRE AUTHION	160 802,93	114,00	160 688,93	0,00	0,00	114,00
4581308	ST MELAINE SUR AUBANCE	99 565,67	43 939,05	55 626,62	0,00	0,00	43 939,05
4581310	ST PAUL DU BOIS	12 467,95	11 143,23	1 248,05	76,67	0,00	11 143,23
4581311	ST PHILPERT DU PEUPLE	10 081,04	0,00	10 081,04	0,00	0,00	0,00
4581318	ST SATURNIN SUR LOIRE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581323	ST SYLVAIN D'ANJOU	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45813231	VERRIERES EN ANJOU	276 851,42	48 870,41	227 981,01	0,00	0,00	48 870,41
4581326	SARRIGNE	89 666,06	89 655,90	0,00	10,16	0,00	89 655,90
4581328	SAUMUR	481 965,44	387 643,91	94 321,53	0,00	0,00	387 643,91
4581329	SAVENNIERES	53 684,17	11 197,95	42 486,22	0,00	0,00	11 197,95
45813311	SEGRE EN ANJOU BLEU	297 362,72	212 374,06	84 988,66	0,00	0,00	212 374,06
4581332	SEGUINIÈRE (LA)	250 105,73	101 348,17	148 757,56	0,00	0,00	101 348,17
4581333	SEICHES S/LE LOIR	20 106,39	106,39	20 000,00	0,00	0,00	106,39
4581334	SERMAISE	9 600,00	0,00	9 600,00	0,00	0,00	0,00
4581336	SOMLOIRE	5 750,00	0,00	5 750,00	0,00	0,00	0,00
4581338	SOULAINES SUR AUBANCE	10 300,00	0,00	10 300,00	0,00	0,00	0,00
4581339	SOULAIRE ET BOURG	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581341	SOUZAY CHAMPIGNY	12 970,78	0,00	12 970,78	0,00	0,00	0,00
4581342	TANCOIGNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581343	TESSOUALLE (LA)	21 268,19	0,00	21 268,19	0,00	0,00	0,00
4581344	THORIGNE D'ANJOU	1 501,98	0,00	1 000,00	501,98	0,00	0,00
45813451	BELLEVIGNE EN LAYON	62 746,00	12 745,39	50 000,61	0,00	0,00	12 745,39
4581347	TIERCE	126 575,05	17 036,62	109 538,43	0,00	0,00	17 036,62
4581348	TIGNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581350	TORFOU	2 900,00	0,00	2 900,00	0,00	0,00	0,00
4581353	TRELAZE	21 573,97	19 058,70	2 515,27	0,00	0,00	19 058,70
4581355	TREMENTINES	47 180,58	19 643,35	27 537,23	0,00	0,00	19 643,35
4581358	TURQUANT	626,28	0,00	0,00	626,28	0,00	0,00
4581360	VARENNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581361	VARENNES SUR LOIRE	21 662,41	0,00	21 662,41	0,00	0,00	0,00
4581362	VARRAINS	25 093,51	108,12	24 985,39	0,00	0,00	108,12
4581364	VAUDELNAY	10 050,16	0,00	10 050,16	0,00	0,00	0,00
45813671	ERDRE EN ANJOU	160 843,35	40 281,80	120 561,55	0,00	0,00	40 281,80

Syndicat Intercommunal d'Energies du 49 - BUDGET SYNDICAT - CA - 2023

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
4581368	VERNANTES	69 000,38	66 084,56	2 915,82	0,00	0,00	66 084,56
4581369	VERNOIL LE FOURRIER	43 066,08	21 312,38	21 753,70	0,00	0,00	21 312,38
4581371	VEZINS	5 158,67	0,00	5 158,67	0,00	0,00	0,00
4581373	VIHIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45813731	LYS HAUT LAYON	195 777,50	73 985,08	121 792,42	0,00	0,00	73 985,08
4581374	VILLEBERNIER	8 825,25	102,00	8 723,25	0,00	0,00	102,00
4581377	VILLEVEQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45813771	RIVES DU LOIR EN ANJOU	110 873,13	29 452,34	81 420,79	0,00	0,00	29 452,34
4581378	VIVY	28 801,75	13 742,11	15 059,64	0,00	0,00	13 742,11
4581381	YZERNAY	84 610,00	39 754,41	44 855,59	0,00	0,00	39 754,41
4581543	ANJOU BLEU COMMUNAUTE	287 726,73	0,00	200 000,00	87 726,73	0,00	0,00
4581745	WATERLOO TEST FILIEN	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581800	COTER	3 546 663,80	777 291,57	2 769 285,13	87,10	0,00	777 291,57
4581801	CANTENAY EPINARD CHAUFFERIE BOIS	282 333,00	213 144,09	0,00	69 188,91	0,00	213 144,09
45820231	BEAUPREAU EN MAUGES	4 584,00	4 583,56	0,00	0,44	0,00	4 583,56
45821631	JARZE VILAGES	792,00	791,88	0,00	0,12	0,00	791,88
45821831	VAL D'ERDRE AUXENCE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45823311	SEGRE EN ANJOU BLEU	1 238,00	1 237,20	0,00	0,80	0,00	1 237,20
45823451	BELLEVIGNE EN LAYON	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		95 970 539,00	51 995 525,26	33 693 915,12	10 281 098,62	3 053 260,24	48 942 265,02
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	1 281 200,00	1 165 487,16		115 712,84		1 165 487,16
	Reprise sur autofinancement antérieur	31 200,00	29 935,23		1 264,77		29 935,23
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	8 000,00	5 321,31		2 678,69		5 321,31
13912	Subv. transf. Régions	0,00	6 453,86		-6 453,86		6 453,86
139148	Subv. transf. Autres communes	0,00	8 461,17		-8 461,17		8 461,17
13918	Autres subventions d'équipement transf.	23 200,00	9 698,89		13 501,11		9 698,89
	Charges transférées (7)	1 250 000,00	1 135 551,93		114 448,07		1 135 551,93
2315	Install., matériel et outill. technique	1 250 000,00	1 135 551,93		114 448,07		1 135 551,93
041	Opérations patrimoniales (8)	966 304,00	366 303,60		600 000,40		366 303,60
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	955 200,00	355 200,00		600 000,00		355 200,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	11 104,00	11 103,60		0,40		11 103,60
4581001	ALLEUDS	0,00	0,00		0,00		0,00
4581002	ALLONNES	0,00	0,00		0,00		0,00
4581007	ANGERS	0,00	0,00		0,00		0,00
4581014	AVIRE	0,00	0,00		0,00		0,00
4581023	BEAUPREAU	0,00	0,00		0,00		0,00
4581025	BEAUVAU	0,00	0,00		0,00		0,00
4581026	BECON LES GRANITS	0,00	0,00		0,00		0,00
4581029	BLAISON GOHIER	0,00	0,00		0,00		0,00

Syndicat Intercommunal d'Energies du 49 - BUDGET SYNDICAT - CA - 2023

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
4581035	BOUCHEMAINE	0,00	0,00		0,00		0,00
4581037	BOURG D'IRE (Ie)	0,00	0,00		0,00		0,00
4581039	BOURGNEUF EN MAUGES	0,00	0,00		0,00		0,00
4581040	BOUZILLE	0,00	0,00		0,00		0,00
4581041	BRAIN SUR ALLONNES	0,00	0,00		0,00		0,00
4581042	BRAIN SUR L'AUTHION	0,00	0,00		0,00		0,00
4581043	BRAIN SUR LONGUENEE	0,00	0,00		0,00		0,00
4581050	BRISSAC QUINCE	0,00	0,00		0,00		0,00
4581051	BRISSARTHE	0,00	0,00		0,00		0,00
4581055	CANTENAY EPINARD	0,00	0,00		0,00		0,00
4581058	CERQUEUX (Les)	0,00	0,00		0,00		0,00
4581060	CHACE	0,00	0,00		0,00		0,00
4581063	CHALONNES S/LOIRE	0,00	0,00		0,00		0,00
4581069	CHAMPTOCEAUX	0,00	0,00		0,00		0,00
4581077	CHAPELLE SUR OUDON (Ia)	0,00	0,00		0,00		0,00
4581078	CHARCE SAINT ELLIER SUR AUBANCE	0,00	0,00		0,00		0,00
4581080	CHATEAUNEUF SUR SARTHE	0,00	0,00		0,00		0,00
4581081	CHATELAIS	0,00	0,00		0,00		0,00
4581083	CHAUDRON EN MAUGES	0,00	0,00		0,00		0,00
4581091	CHEMELLIER	0,00	0,00		0,00		0,00
4581092	CHEMILLE-MELAY	0,00	0,00		0,00		0,00
4581097	CHEVIRE LE ROUGE	0,00	0,00		0,00		0,00
4581103	COMBREE	0,00	0,00		0,00		0,00
4581105	CONTIGNE	0,00	0,00		0,00		0,00
4581119	DAUMERAY	0,00	0,00		0,00		0,00
4581129	ECOUFLANT	0,00	0,00		0,00		0,00
4581130	ECUILLE	0,00	0,00		0,00		0,00
4581132	ETRICHE	0,00	0,00		0,00		0,00
4581133	FAVERAYE MACHELLES	0,00	0,00		0,00		0,00
4581136	FERRIERE DE FLEE (Ia)	0,00	0,00		0,00		0,00
4581140	FONTEVRAUD L'ABBAYE	0,00	0,00		0,00		0,00
4581147	GEE	0,00	0,00		0,00		0,00
4581148	GENE	0,00	0,00		0,00		0,00
4581149	GENNES	0,00	0,00		0,00		0,00
4581151	GESTE	0,00	0,00		0,00		0,00
4581155	GREZ NEUVILLE	0,00	0,00		0,00		0,00
4581158	HOTELLERIE DE FLEE	0,00	0,00		0,00		0,00
4581160	INGRANDES SUR LOIRE	0,00	0,00		0,00		0,00
4581163	JARZE	0,00	0,00		0,00		0,00
4581167	JUIGNE SUR LOIRE	0,00	0,00		0,00		0,00
4581169	JUMELIERE	0,00	0,00		0,00		0,00
4581170	JUVARDEIL	0,00	0,00		0,00		0,00
4581173	LASSE	0,00	0,00		0,00		0,00
4581177	LIRE	0,00	0,00		0,00		0,00
4581180	LONGUE JUMELLES	0,00	0,00		0,00		0,00
4581183	LOUROUX BECONNAIS	0,00	0,00		0,00		0,00

Syndicat Intercommunal d'Energies du 49 - BUDGET SYNDICAT - CA - 2023

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
4581187	MARANS	0,00	0,00		0,00		0,00
4581188	MARCE	0,00	0,00		0,00		0,00
4581190	MARILLAIS	0,00	0,00		0,00		0,00
4581191	MARTIGNE BRIAND	0,00	0,00		0,00		0,00
4581193	MAY SUR EVRE	0,00	0,00		0,00		0,00
4581199	MELAY	0,00	0,00		0,00		0,00
45812001	LONGUENEE EN ANJOU	0,00	0,00		0,00		0,00
4581201	MENITRE	0,00	0,00		0,00		0,00
4581205	MIRE	0,00	0,00		0,00		0,00
4581206	MONTFAUCON - MONTIGNE	0,00	0,00		0,00		0,00
4581208	MONTGUILLON	0,00	0,00		0,00		0,00
4581209	MONTIGNE-LES-RAIRIES	0,00	0,00		0,00		0,00
4581211	MONTILLIERS	0,00	0,00		0,00		0,00
4581212	MONTJEAN SUR LOIRE	0,00	0,00		0,00		0,00
4581218	MONTREVAULT	0,00	0,00		0,00		0,00
4581220	MORANNES	0,00	0,00		0,00		0,00
4581221	MOULIHERNE	0,00	0,00		0,00		0,00
4581224	NEUILLE	0,00	0,00		0,00		0,00
4581228	NOYANT	0,00	0,00		0,00		0,00
45812281	NOYANT VILLAGES	0,00	0,00		0,00		0,00
4581233	NYOISEAU	0,00	0,00		0,00		0,00
4581234	PARCAY LES PINS	0,00	0,00		0,00		0,00
4581240	PLAINE	0,00	0,00		0,00		0,00
4581244	POMMERAYE (la)	0,00	0,00		0,00		0,00
4581246	PONTS DE CE (les)	0,00	0,00		0,00		0,00
4581249	POUEZE	0,00	0,00		0,00		0,00
4581254	QUERRE	0,00	0,00		0,00		0,00
4581262	ROU MARSON	0,00	0,00		0,00		0,00
4581264	SAINT ANDRE DE LA MARCHE	0,00	0,00		0,00		0,00
4581266	ST AUGUSTIN DES BOIS	0,00	0,00		0,00		0,00
4581268	SAINTE CHRISTINE	0,00	0,00		0,00		0,00
4581272	ST CLEMENT DES LEVEES	0,00	0,00		0,00		0,00
4581277	SAINTE GEMMES D'ANDIGNE	0,00	0,00		0,00		0,00
4581280	SAINTE GEORGES DU BOIS	0,00	0,00		0,00		0,00
4581281	SAINTE GEORGES DES GARDES	0,00	0,00		0,00		0,00
4581284	ST GERMAIN DES PRES	0,00	0,00		0,00		0,00
4581285	ST GERMAIN SUR MOINE	0,00	0,00		0,00		0,00
4581294	ST LAMBERT LA POTHERIE	0,00	0,00		0,00		0,00
4581295	SAINTE LAURENT DE LA PLAINE	0,00	0,00		0,00		0,00
4581296	SAINTE LAURENT DES AUTELS	0,00	0,00		0,00		0,00
4581297	ST LAURENT DU MOTTAY	0,00	0,00		0,00		0,00
4581298	SAINTE LEGER DES BOIS	0,00	0,00		0,00		0,00
4581299	ST LEGER SOUS CHOLET	0,00	0,00		0,00		0,00
4581302	ST MACAIRE BU DOIS	0,00	0,00		0,00		0,00
4581305	SAINTE MARTIN DU BOIS	0,00	0,00		0,00		0,00
4581306	ST MARTIN DU FOUILLOUX	0,00	0,00		0,00		0,00
4581314	SAINTE QUENTIN EN MAUGES	0,00	0,00		0,00		0,00

Syndicat Intercommunal d'Énergies du 49 - BUDGET SYNDICAT - CA - 2023

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
4581316	SAINT REMY EN MAUGES	0,00	0,00		0,00		0,00
4581320	SAINT SAUVEUR DE LANDEMONT	0,00	0,00		0,00		0,00
4581325	SALLE DE VIHIERES	0,00	0,00		0,00		0,00
4581329	SAVENNIERES	0,00	0,00		0,00		0,00
4581330	SCEAUX D'ANJOU	0,00	0,00		0,00		0,00
4581332	SEGUINIÈRE (LA)	0,00	0,00		0,00		0,00
4581333	SEICHES S/LE LOIR	0,00	0,00		0,00		0,00
4581334	SERMAISE	0,00	0,00		0,00		0,00
4581343	TESSOUALLE (LA)	0,00	0,00		0,00		0,00
4581346	THOUREIL (le)	0,00	0,00		0,00		0,00
4581347	TIERCE	0,00	0,00		0,00		0,00
4581351	TOURLANDRY (la)	0,00	0,00		0,00		0,00
4581355	TREMENTINES	0,00	0,00		0,00		0,00
4581358	TURQUANT	0,00	0,00		0,00		0,00
4581367	VERN D'ANJOU	0,00	0,00		0,00		0,00
4581373	VIHIERS	0,00	0,00		0,00		0,00
4581374	VILLEBERNIER	0,00	0,00		0,00		0,00
4581375	VILLEDIEU LA BLOUERE	0,00	0,00		0,00		0,00
4581377	VILLEVEQUE	0,00	0,00		0,00		0,00
4581381	YZERNAY	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		2 247 504,00	1 531 790,76		715 713,24		1 531 790,76

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		92 581 253,08	47 549 037,51	30 641 734,22	14 390 481,35
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	46 673 840,46	23 963 219,42	20 661 401,14	2 049 219,90
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	281 512,00	15 737,60	265 774,40	0,00
1312	Subv. transf. Régions	68 750,00	217 139,00	0,00	-148 389,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	197 833,00	0,00	68 750,00	129 083,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	26 135 760,00	12 974 874,61	12 736 569,13	424 316,26
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	19 989 985,46	10 755 468,21	7 590 307,61	1 644 209,64
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	200 750,00	0,00	0,00	200 750,00
1641	Emprunts en euros	200 750,00	0,00	0,00	200 750,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	12 813,00	13 361,60	0,00	-548,60
2031	Frais d'études	12 813,00	13 361,60	0,00	-548,60
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	3 744,87	0,00	-3 744,87
21534	Réseaux d'électrification	0,00	3 744,87	0,00	-3 744,87
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	7 997,00	10 379,73	0,00	-2 382,73
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	2 383,01	0,00	-2 383,01
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	7 997,00	7 996,72	0,00	0,28
Total des recettes d'équipement		46 895 400,46	23 990 705,62	20 661 401,14	2 243 293,70
10	Dotations, fonds divers et réserves	13 880 394,50	14 016 734,03	0,00	-136 339,53
10222	FCTVA	1 600 000,00	1 736 339,53	0,00	-136 339,53
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	12 280 394,50	12 280 394,50	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	283 750,00	0,00	0,00	283 750,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	283 750,00	0,00	0,00	283 750,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	250 000,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		14 414 144,50	14 016 734,03	0,00	397 410,47
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	16 985 533,01	7 005 109,80	9 980 333,08	90,13
Total des recettes réelles		78 295 077,97	45 012 549,45	30 641 734,22	2 640 794,30
021	Virement de la section de fonctionnement	11 384 871,11	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	1 935 000,00	2 170 184,46	0,00	-235 184,46
261	Titres de participation	0,00	250 000,00	0,00	-250 000,00
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	1 147 185,00	1 168 409,99	0,00	-21 224,99
280415332	ADM : Bâtiments, installations	53 375,00	38 375,07	0,00	14 999,93

Syndicat Intercommunal d'Energies du 49 - BUDGET SYNDICAT - CA - 2023

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
280415342	IC : Bâtiments, installations	86 050,00	86 049,99		0,01
280422	Privé - Bâtiments et installations	70 107,00	70 242,60		-135,60
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	45 709,00	45 708,31		0,69
2805	Licences, logiciels, droits similaires	130 532,00	145 417,86		-14 885,86
281318	Autres bâtiments publics	213 567,00	165 473,79		48 093,21
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	1 968,00	1 967,27		0,73
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	6 165,03		-6 165,03
281828	Autres matériels de transport	33 369,00	37 858,90		-4 489,90
281838	Autre matériel informatique	74 427,00	75 292,87		-865,87
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	14 965,00	14 964,03		0,97
28185	Matériel de téléphonie	1 871,00	1 870,32		0,68
28188	Autres immo. corporelles	61 875,00	62 388,43		-513,43
041	Opérations patrimoniales (10)	966 304,00	366 303,60		600 000,40
2031	Frais d'études	11 104,00	11 103,60		0,40
238	Avances commandes immo corporelles	955 200,00	355 200,00		600 000,00
4582003	AMBILLOU CHÂTEAU	0,00	0,00		0,00
4582004	ANDARD	0,00	0,00		0,00
4582006	ANDREZE	0,00	0,00		0,00
4582012	AUBIGNE SUR LAYON	0,00	0,00		0,00
4582013	AUVERSE	0,00	0,00		0,00
4582015	AVRILLE	0,00	0,00		0,00
4582020	BEAUCOUZE	0,00	0,00		0,00
4582021	BEAUFORT EN VALLEE	0,00	0,00		0,00
4582027	BEGROLLES EN MAUGES	0,00	0,00		0,00
4582036	BOUILLE MENARD	0,00	0,00		0,00
4582044	BREIL	0,00	0,00		0,00
4582045	BREILLE LES PINS	0,00	0,00		0,00
4582046	BREZE	0,00	0,00		0,00
4582048	BRIOLLAY	0,00	0,00		0,00
4582054	CANDE	0,00	0,00		0,00
4582065	CHAMPIGNE	0,00	0,00		0,00
4582066	CHAMP SUR LAYON (le)	0,00	0,00		0,00
4582070	CHANTELOUP LES BOIS	0,00	0,00		0,00
4582076	CHAPELLE ST LAUD	0,00	0,00		0,00
4582082	CHAUDEFONDS SUR LAYON	0,00	0,00		0,00
4582094	CHENEHUTTE TREVES CUNAUT	0,00	0,00		0,00
4582099	CHOLET	0,00	0,00		0,00
4582101	CLEFS	0,00	0,00		0,00
4582106	CORNE	0,00	0,00		0,00
4582109	CORON	0,00	0,00		0,00
4582112	COUDRAY MACQUARD	0,00	0,00		0,00
4582120	DENEE	0,00	0,00		0,00
4582122	DENEZE SOUS LE LUDE	0,00	0,00		0,00
4582123	DISTRE	0,00	0,00		0,00
4582125	DOUE LA FONTAINE	0,00	0,00		0,00
45821251	DOUE EN ANJOU	0,00	0,00		0,00
4582127	DURTAL	0,00	0,00		0,00
4582128	ECEMIRE	0,00	0,00		0,00
4582134	FAYE D'ANJOU	0,00	0,00		0,00

Syndicat Intercommunal d'Energies du 49 - BUDGET SYNDICAT - CA - 2023

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
4582135	FENEU	0,00	0,00		0,00
4582138	FONTAINE GUERIN	0,00	0,00		0,00
4582143	FOUGERE	0,00	0,00		0,00
4582154	GREZILLE	0,00	0,00		0,00
4582159	HUILLE	0,00	0,00		0,00
4582162	JALLAIS	0,00	0,00		0,00
4582171	LANDES CHASLES	0,00	0,00		0,00
4582172	LANDEMONT	0,00	0,00		0,00
4582174	LEZIGNE	0,00	0,00		0,00
4582176	LION D'ANGERS	0,00	0,00		0,00
4582178	LOIRE	0,00	0,00		0,00
4582184	LOUVAINES	0,00	0,00		0,00
4582192	MAULEVRIER	0,00	0,00		0,00
4582194	MAZE	0,00	0,00		0,00
4582195	MAZIERES EN MAUGES	0,00	0,00		0,00
4582196	MEIGNANNE (1a)	0,00	0,00		0,00
4582200	MEMBROLLE SUR LONGUENEE (1a)	0,00	0,00		0,00
4582204	MESNIL EN VALLEE (1e)	0,00	0,00		0,00
4582207	MONTFORT	0,00	0,00		0,00
4582214	MONTREUIL JUIGNE	0,00	0,00		0,00
4582216	MONTREUIL S/LOIR	0,00	0,00		0,00
4582219	MONTSOREAU	0,00	0,00		0,00
4582222	MOZE SUR LOUET	0,00	0,00		0,00
4582223	MURS ERIGNE	0,00	0,00		0,00
4582225	NEUVY EN MAUGES	0,00	0,00		0,00
4582226	NOELLET	0,00	0,00		0,00
4582235	PARNAY	0,00	0,00		0,00
4582238	PELLOUAILLES LES VIGNES	0,00	0,00		0,00
4582241	PLESSIS GRAMMOIRE	0,00	0,00		0,00
4582245	PONTIGNE	0,00	0,00		0,00
4582248	POUANCE	0,00	0,00		0,00
4582259	ROCHEFORT S/LOIRE	0,00	0,00		0,00
4582261	ROSIERS SUR LOIRE	0,00	0,00		0,00
4582267	ST BARTHELEMY D' ANJOU	0,00	0,00		0,00
4582269	ST CHRISTOPHE DU BOIS	0,00	0,00		0,00
4582271	ST CLEMENT DE LA PLACE	0,00	0,00		0,00
4582274	ST CYR EN BOURG	0,00	0,00		0,00
4582276	ST FLORENT LE VIEIL	0,00	0,00		0,00
4582283	ST GEORGES S/LOIRE	0,00	0,00		0,00
4582289	ST JEAN DE LINIERES	0,00	0,00		0,00
4582307	ST MATHURIN SUR LOIRE	0,00	0,00		0,00
4582318	ST SATURNIN SUR LOIRE	0,00	0,00		0,00
4582319	SAINT SAUVEUR DE FLEE	0,00	0,00		0,00
4582323	ST SYLVAIN D'ANJOU	0,00	0,00		0,00
4582324	SALLE ET CHAPELLE AUBRY	0,00	0,00		0,00
4582326	SARRIGNE	0,00	0,00		0,00
4582328	SAUMUR	0,00	0,00		0,00
4582337	SOUCELLES	0,00	0,00		0,00
4582341	SOUZAY CHAMPIGNY	0,00	0,00		0,00

Syndicat Intercommunal d'Energies du 49 - BUDGET SYNDICAT - CA - 2023

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
4582344	THORIGNE D'ANJOU	0,00	0,00		0,00
4582345	THOUARCE	0,00	0,00		0,00
4582348	TIGNE	0,00	0,00		0,00
4582350	TORFOU	0,00	0,00		0,00
4582359	ULMES	0,00	0,00		0,00
4582360	VARENNE	0,00	0,00		0,00
4582362	VARRAINS	0,00	0,00		0,00
4582364	VAUDELNAY	0,00	0,00		0,00
4582366	VERGONNES	0,00	0,00		0,00
4582368	VERNANTES	0,00	0,00		0,00
4582369	VERNOIL LE FOURRIER	0,00	0,00		0,00
4582372	VIEIL BAUGE	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		14 286 175,11	2 536 488,06		11 749 687,05

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non litrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (Ri 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (Di 041 = Ri 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA							III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		24 862 733,00	11 918 302,54	182 500,32	0,00	12 761 930,14	0,00	12 100 802,86
011	Charges à caractère général (3)	3 867 910,76	3 213 765,31	69 038,28	0,00	585 107,17	0,00	3 282 803,59
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	5 355 310,00	4 728 826,58	20 507,08	0,00	605 976,34		4 749 333,66
014	Atténuations de produits	376 827,00	376 826,56	0,00	0,00	0,44		376 826,56
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 204 744,13	901 560,00	0,00	0,00	303 184,13	0,00	901 560,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		10 804 791,89	9 220 978,45	89 545,36	0,00	1 494 268,08	0,00	9 310 523,81
66	Charges financières	435 000,00	324 855,76	92 954,96	0,00	17 189,28		417 810,72
67	Charges spécifiques (3)	2 000,00	1 110,23	0,00	0,00	889,77		1 110,23
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	301 070,00	201 173,64			99 896,36		201 173,64
Total des dépenses financières		738 070,00	527 139,63	92 954,96	0,00	117 975,41		620 094,59
Total des dépenses réelles		11 542 861,89	9 748 118,08	182 500,32	0,00	1 612 243,49	0,00	9 930 618,40
023	Virement à la section d'investissement	11 384 871,11	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	1 935 000,00	2 170 184,46			-235 184,46		2 170 184,46
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		13 319 871,11	2 170 184,46			11 149 686,65		2 170 184,46
Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00						
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		24 862 733,00	11 918 302,54	182 500,32	0,00	12 761 930,14	0,00	12 100 802,86

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		24 862 733,00	26 436 930,23	14 418,93	0,00	-1 588 616,16
013	Atténuations de charges (3)	163 903,00	209 967,85	0,00	0,00	-46 064,85
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 578 365,00	1 744 536,66	14 418,93	0,00	-180 590,59
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	14 035 000,00	15 276 939,57	0,00	0,00	-1 241 939,57
74	Dotations et participations (3)	2 577 260,00	2 416 525,64	0,00	0,00	160 734,36
75	Autres produits de gestion courante (3)	5 128 005,00	5 272 616,07	0,00	0,00	-144 611,07
Total des recettes de gestion des services		23 482 533,00	24 920 585,79	14 418,93	0,00	-1 452 471,72
76	Produits financiers	99 000,00	99 061,38	0,00	0,00	-61,38
77	Produits spécifiques (3)	0,00	251 795,90	0,00	0,00	-251 795,90
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes financières		99 000,00	350 857,28	0,00	0,00	-251 857,28
Total des recettes réelles		23 581 533,00	25 271 443,07	14 418,93	0,00	-1 704 329,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 281 200,00	1 165 487,16			115 712,84
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		1 281 200,00	1 165 487,16			115 712,84

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	0,00					
---	------	--	--	--	--	--

Total des recettes de fonctionnement cumulées	24 862 733,00	26 436 930,23	14 418,93	0,00	-1 588 616,16
--	----------------------	----------------------	------------------	-------------	----------------------

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Dette Globale du SIEML au 31 DECEMBRE 2023

Taux	Banque	Capital à l'origine	Capital Restant Dû	% de la dette	Intérêts	Marge	Fin du Prêt	% de la Dette	
	CE Caisse d'Epargne	2 000 000,00 €	669 914,37 €	33%	4%	4,56%	2027	82%	
		3 000 000,00 €	2 210 964,25 €	74%	13%	0,25%	2034		
		5 000 000,00 €	2 880 878,62 €	58%	17%	1,25%			
	CFFL (ex DEXIA)	2 200 000,00 €	146 666,48 €	7%	1%	3,71%	2024		
	CRCA Crédit Agricole	4 675 000,00 €	144 857,36 €	3%	1%	4,50%	2024		
		2 500 000,00 €	1 473 848,91 €	59%	9%	1,25%	2032		
		7 175 000,00 €	1 618 706,27 €	23%	9%	1,54%			
	BNP PARIBAS	2 000 000,00 €	323 269,56 €	16%	2%	3,110%	2025		
		2 000 000,00 €	104 863,29 €	5%	1%	4,20%	2024		
		4 000 000,00 €	428 132,85 €	11%	2%	3,38%			
	Crédit Mutuel	2 000 000,00 €	1 175 443,57 €	59%	7%	1,15%	2032		
		2 000 000,00 €	1 175 443,57 €	59%	7%	1,15%			
	CDC Caisse des Dépôts	3 000 000,00 €	313 632,12 €	10%	2%	4,42%	2024		
	Banque Postale	3 700 000,00 €	3 206 666,64 €	87%	19%	0,61%	2036		
3 000 000,00 €		2 800 000,00 €	100%	16%	2,56%	2037			
6 700 000,00 €		6 006 666,64 €	90%	35%	1,52%				
Total 1	30 075 000,00 €	12 570 126,55 €	42%	73%	0,86%				
Taux Révisable	BNP PARIBAS	2 000 000,00 €	166 666,85 €	8%	1%	Euribor 3 mois = 3,91 % au 01/01/2024	0,45	2025	18%
	Banque Postale	3 000 000,00 €	2 000 000,00 €	67%	12%		0,40	2033	
	Banque Postale	2 700 000,00 €	2 520 000,00 €	93%	15%		0,56	2037	
	Total 2	7 700 000,00 €	4 686 666,85 €	61%	27%				
Total "Gissler A 1"	Total 1 + 2	37 775 000,00 €	17 256 793,40 €	46%	100%				
	Total 1 + 2	37 775 000,00	17 256 793,40 €	46%	100%	2,13%			

Syndicat Intercommunal d'Énergies du 49 - BUDGET SYNDICAT - CA - 2023

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		80,00	0,00	80,00	50,00	28,70	78,70

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Attaché	A	ADM	525	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	611	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	611	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	567	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	732	0,00	332-10	CDI
Ingénieur	A	TECH	739	0,00	332-10	CDI
Ingénieur principal	A	TECH	837	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur principal	A	TECH	837	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur principal	A	TECH	791	0,00	332-10	CDI
Rédacteur	B	ADM	395	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur principal 1 cl	B	ADM	660	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien	B	TECH	395	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien	B	TECH	513	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien	B	TECH	538	0,00	332-8-1°	CDD
Technicien	B	TECH	513	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien	B	TECH	452	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien	B	TECH	415	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien	B	TECH	395	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien	B	TECH	513	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien principal de 1 cl	B	TECH	547	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien principal de 1 cl	B	TECH	660	0,00	332-10	CDI
Technicien principal de 1 cl	B	TECH	638	0,00	332-10	CDI
Technicien principal de 1 cl	B	TECH	660	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien principal de 1 cl	B	TECH	573	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien principal de 2 cl	B	TECH	638	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien principal de 2 cl	B	TECH	458	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien principal de 2 cl	B	TECH	444	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien principal de 2 cl	B	TECH	480	0,00	332-10	CDI
Technicien principal de 2 cl	B	TECH	444	0,00	332-8-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Apprenti		OTR	0	0,00	A	A
Attaché cons.	A	CULT	469	0,00	332-24	CDD
Ingénieur	A	TECH	697	0,00	332-24	CDD
Technicien	B	TECH	389	0,00	332-24	CDD
Technicien	B	TECH	395	0,00	332-24	CDD
Technicien	B	TECH	478	0,00	332-24	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 25490130900040	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI Syndicat Intercommunal d'Energies du 49
--	--

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE ANGERS

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : IRVE (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 780 828,86	G 754 892,82	G-A -25 936,04
	Section d'investissement	B 482 517,95	H 453 992,30	H-B -28 525,65

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00	I 35 932,35	(si déficit)	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00	J 57 568,97	(si déficit)	(si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= 1 263 346,81 A+B+C+D	Q= 1 302 386,44 G+H+I+J	=Q-P 39 039,63

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 280 533,58	L 288 683,51
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 280 533,58	= K+L 288 683,51

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 780 828,86	= G+H+K 790 825,17	9 996,31
	Section d'investissement	= B+D+F 763 051,53	= H+J+L 800 244,78	37 193,25
	TOTAL CUMULE	= 1 543 880,39 A+B+C+D+E+F	= 1 591 069,95 G+H+I+J+K+L	47 189,56

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 280 533,58	L 288 683,51
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	288 683,51
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

Syndicat Intercommunal d'Energies du 49 - IRVE - CA - 2023

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	280 533,58	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent, telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	684 300,00	561 670,75	39 912,48	0,00	82 716,77
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2,00	0,00	0,00	0,00	2,00
Total des dépenses de gestion courante		684 302,00	561 670,75	39 912,48	0,00	82 718,77
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	16 150,00	16 106,19	0,00	0,00	43,81
68	Dotations aux provisions et dépréciat*(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		700 452,00	577 776,94	39 912,48	0,00	82 762,58
023	Virement à la section d'investissement (4)	10 000,00				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	164 500,00	163 139,44			1 360,56
043	Opérat* ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		174 500,00	163 139,44			11 360,56
TOTAL		874 952,00	740 916,38	39 912,48	0,00	94 123,14
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	379 000,00	266 125,72	75 000,00	0,00	37 874,28
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	296 019,65	250 000,00	0,00	0,00	46 019,65
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,65	0,00	0,00	-0,65
Total des recettes de gestion courante		675 019,65	516 126,37	75 000,00	0,00	83 893,28
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,21	0,00	0,00	-0,21
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		675 019,65	516 126,58	75 000,00	0,00	83 893,07
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	164 000,00	163 766,24			233,76
043	Opérat* ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		164 000,00	163 766,24			233,76
TOTAL		839 019,65	679 892,82	75 000,00	0,00	84 126,83
Pour information		35 932,35				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 326 160,04	318 751,71	280 533,58	726 874,75
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 326 160,04	318 751,71	280 533,58	726 874,75
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 326 160,04	318 751,71	280 533,58	726 874,75
040	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	164 000,00	163 766,24		233,76
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	164 000,00	163 766,24		233,76
	TOTAL	1 490 160,04	482 517,95	280 533,58	727 108,51
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	1 258 091,07	290 852,86	288 683,51	678 554,70
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 258 091,07	290 852,86	288 683,51	678 554,70
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 258 091,07	290 852,86	288 683,51	678 554,70
021	Virement de la section d'exploitation (2)	10 000,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	164 500,00	163 139,44		1 360,56
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	174 500,00	163 139,44		11 360,56
	TOTAL	1 432 591,07	453 992,30	288 683,51	689 915,26
	Pour information	57 568,97			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	601 583,23		601 583,23
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	16 106,19	0,00	16 106,19
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	163 139,44	163 139,44
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	617 689,42	163 139,44	780 828,86

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	780 828,86
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	163 766,24	163 766,24
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	318 751,71	0,00	318 751,71
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations(reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	318 751,71	163 766,24	482 517,95

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	482 517,95
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7)

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	341 125,72		341 125,72
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	250 000,00		250 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,65		0,65
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,21	163 766,24	163 766,45
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	591 126,58	163 766,24	754 892,82

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	35 932,35
---	------------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	790 825,17
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	290 852,86	0,00	290 852,86
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		163 139,44	163 139,44
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	290 852,86	163 139,44	453 992,30

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	57 568,97
---	------------------

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	511 561,27
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	684 300,00	561 670,75	39 912,48	0,00	82 718,77
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	350 000,00	311 030,11	0,00	0,00	38 969,89
6068	Autres matières et fournitures	4 500,00	8 630,00	0,00	0,00	-4 130,00
6135	Locations mobilières	24 000,00	23 662,36	0,00	0,00	337,64
6156	Maintenance	160 000,00	95 280,27	39 912,48	0,00	24 807,25
618	Divers	69 300,00	45 165,85	0,00	0,00	24 134,15
6236	Catalogues et imprimés	3 000,00	2 810,98	0,00	0,00	189,02
6238	Divers	65 500,00	66 612,18	0,00	0,00	-1 112,18
6257	Réceptions	6 000,00	6 508,00	0,00	0,00	-508,00
6282	Frais de gardiennage	2 000,00	1 971,00	0,00	0,00	29,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2,00	0,00	0,00	0,00	2,00
658	Charges diverses de gestion courante	2,00	0,00	0,00	0,00	2,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		684 302,00	561 670,75	39 912,48	0,00	82 718,77
66	Charges financières (b) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	16 150,00	16 106,19	0,00	0,00	43,81
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	16 150,00	16 106,19	0,00	0,00	43,81
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		700 452,00	577 776,94	39 912,48	0,00	82 762,58
023	Virement à la section d'investissement	10 000,00				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (8)(9)	164 500,00	163 139,44			1 360,56
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	164 500,00	163 139,44			1 360,56
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		174 500,00	163 139,44			11 360,56
043	Opérat* ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		174 500,00	163 139,44			11 360,56
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		874 952,00	740 916,38	39 912,48	0,00	94 123,14
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	379 000,00	266 125,72	75 000,00	0,00	37 874,28
706	Prestations de services	349 000,00	235 425,72	75 000,00	0,00	38 574,28
70878	Remb. frais par des tiers	30 000,00	30 700,00	0,00	0,00	-700,00
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	296 019,65	260 000,00	0,00	0,00	46 019,65
74	Subventions d'exploitation	296 019,65	250 000,00	0,00	0,00	46 019,65
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,65	0,00	0,00	-0,65
7588	Autres	0,00	0,65	0,00	0,00	-0,65
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		675 019,65	516 126,37	75 000,00	0,00	83 893,28
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,21	0,00	0,00	-0,21
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,21	0,00	0,00	-0,21
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		675 019,65	516 126,58	75 000,00	0,00	83 893,07
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	164 000,00	163 786,24	0,00	0,00	233,76
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	164 000,00	163 786,24	0,00	0,00	233,76
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		164 000,00	163 786,24	0,00	0,00	233,76
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		839 019,65	679 892,82	75 000,00	0,00	84 126,83
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		35 932,35				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 326 160,04	318 751,71	280 533,58	726 874,75
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	1 326 160,04	318 751,71	280 533,58	726 874,75
Total des dépenses d'équipement		1 326 160,04	318 751,71	280 533,58	726 874,75
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 326 160,04	318 751,71	280 533,58	726 874,75
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	164 000,00	163 766,24	0,00	233,76
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	164 000,00	163 766,24	0,00	233,76
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	63 604,00	63 448,62	0,00	155,38
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	18 846,00	18 845,54	0,00	0,46
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	4 000,00	3 922,08	0,00	77,92
13916	Sub. équipt cpte résult. Autres EPL	77 550,00	77 550,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		164 000,00	163 766,24	0,00	233,76
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 490 160,04	482 517,95	280 533,58	727 108,51
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, Di 040 = RE 042.
(6) Les comptes 15. 2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, Di 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	1 258 091,07	290 852,86	288 683,51	678 554,70
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	362 000,00	166 916,49	195 083,51	0,00
1314	Subv. équipt Communes	0,00	3 936,37	0,00	-3 936,37
1316	Subv. équipt Autres E.P.L.	846 091,07	120 000,00	93 600,00	632 491,07
1318	Autres subventions d'équipement	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 258 091,07	290 852,86	288 683,51	678 554,70
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 258 091,07	290 852,86	288 683,51	678 554,70
021	Virement de la section d'exploitation	10 000,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)(5)	164 500,00	163 139,44		1 360,56
28175	Matériel et outillage technique (mad)	164 500,00	163 139,44		1 360,56
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		174 500,00	163 139,44		11 360,56
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		174 500,00	163 139,44		11 360,56
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 432 591,07	453 992,30	288 683,51	689 915,26
Pour information		57 568,97			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 25490130900057	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI Syndicat Intercommunal d'Energies du 49
--	--

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE ANGERS

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : GNV (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	80 725,35	G	81 214,34	G-A	488,99
	Section d'investissement	B	8 500,00	H	8 500,00	H-B	0,00

		DEPENSES		RECETTES	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	21 030,23 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	89 225,35	Q= G+H+I+J	110 744,57	=Q-P	21 519,22

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00		
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00		

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	80 725,35	= G+I+K	102 244,57		21 519,22
	Section d'investissement	= B+D+F	8 500,00	= H+J+L	8 500,00		0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	89 225,35	= G+H+I+J+K+L	110 744,57		21 519,22

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

Syndicat Intercommunal d'Energies du 49 - GNV - CA - 2023

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	131 028,23	62 224,86	10 000,00	0,00	58 803,37
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2,00	0,49	0,00	0,00	1,51
Total des dépenses de gestion courante		131 030,23	62 225,35	10 000,00	0,00	58 804,88
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat ⁽²⁾	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés ⁽³⁾	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		131 030,23	62 225,35	10 000,00	0,00	58 804,88
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00				
042	Opérat ⁽⁵⁾ ordre transfert entre sections (4)	8 500,00	8 500,00			0,00
043	Opérat ⁽⁵⁾ ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		8 500,00	8 500,00			0,00
TOTAL		139 530,23	70 725,35	10 000,00	0,00	58 804,88
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	110 000,00	72 714,34	0,00	0,00	37 285,66
73	Produits issus de la fiscalité ⁽⁵⁾	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		110 000,00	72 714,34	0,00	0,00	37 285,66
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		110 000,00	72 714,34	0,00	0,00	37 285,66
042	Opérat ⁽⁵⁾ ordre transfert entre sections (4)	8 500,00	8 500,00			0,00
043	Opérat ⁽⁵⁾ ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		8 500,00	8 500,00			0,00
TOTAL		118 500,00	81 214,34	0,00	0,00	37 285,66
Pour information		21 030,23				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	8 500,00	8 500,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	8 500,00	8 500,00		0,00
	TOTAL	8 500,00	8 500,00	0,00	0,00
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	8 500,00	8 500,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	8 500,00	8 500,00		0,00
	TOTAL	8 500,00	8 500,00	0,00	0,00
	Pour information	0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	72 224,86		72 224,86
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,49		0,49
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat ^o , provisions	0,00	8 500,00	8 500,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	72 226,35	8 500,00	80 725,35

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	80 725,35
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	8 500,00	8 500,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^o (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations(reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat ^o des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	0,00	8 500,00	8 500,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	8 500,00
--	-----------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	72 714,34		72 714,34
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	8 500,00	8 500,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		72 714,34	8 500,00	81 214,34

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	21 030,23
---	------------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	102 244,57
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		8 500,00	8 500,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	8 500,00	8 500,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	0,00
---	-------------

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 500,00
---	-----------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	131 028,23	62 224,86	10 000,00	0,00	58 803,37
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	118 000,00	43 701,47	10 000,00	0,00	64 298,53
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	0,00	11 073,46	0,00	0,00	-11 073,46
6156	Maintenance	13 028,23	7 449,93	0,00	0,00	5 578,30
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2,00	0,49	0,00	0,00	1,51
658	Charges diverses de gestion courante	2,00	0,49	0,00	0,00	1,51
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		131 030,23	62 225,35	10 000,00	0,00	58 804,88
66	Charges financières (b) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		131 030,23	62 225,35	10 000,00	0,00	58 804,88
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	8 500,00	8 500,00			0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	8 500,00	8 500,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		8 500,00	8 500,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		8 500,00	8 500,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		139 530,23	70 725,35	10 000,00	0,00	58 804,88
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	110 000,00	72 714,34	0,00	0,00	37 285,66
706	Prestations de services	110 000,00	72 714,34	0,00	0,00	37 285,66
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		110 000,00	72 714,34	0,00	0,00	37 285,66
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		110 000,00	72 714,34	0,00	0,00	37 285,66
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)	8 500,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	8 500,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		8 500,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		118 500,00	81 214,34	0,00	0,00	37 285,66
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		21 030,23				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	8 500,00	8 500,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	8 500,00	8 500,00		0,00
13916	Sub. équipt cpte résult. Autres EPL	8 500,00	8 500,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		8 500,00	8 500,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		8 500,00	8 500,00	0,00	0,00
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,règle)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	8 500,00	8 500,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	8 500,00	8 500,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		8 500,00	8 500,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		8 500,00	8 500,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		8 500,00	8 500,00	0,00	0,00
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(5) Les comptes 15. 2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI : Syndicat Intercommunal d'Energies du 49 (1)
(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET SYNDICAT

Numéro SIRET : 25490130900065

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE ANGERS

M. 57

Compte administratif
Voté par nature

BUDGET : PCRS (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)		Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	2 756 981,28	2 240 366,63	1 234 618,25	A1	718 003,60
Investissement	2 240 275,57	1 681 681,13	1 149 813,75	A2	591 219,31
Dont 1068		0,00			
Fonctionnement	516 705,71	558 685,50	84 804,50	A3	126 784,29

RESTES A REALISER (4)						
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	149 409,26	B1	149 409,26
Investissement	I	0,00	III	149 409,26	B2	149 409,26
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	867 412,86
Investissement	A2 + B2	740 628,57
Fonctionnement	A3 + B3	126 784,29

- (1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
 (4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.
 (5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (6) Indiquer le signe . – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 149 409,26
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	149 409,26
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	516 705,71	G	558 685,50
	Section d'investissement	B	2 240 275,57	H	1 681 681,13
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	84 804,50
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	1 149 813,75
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	2 756 981,28	= G + H + I + J	3 474 984,88
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	149 409,26
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	0,00	= K + L	149 409,26
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	516 705,71	= G + I + K	643 490,00
	Section d'investissement	= B + D + F	2 240 275,57	= H + J + L	2 980 904,14
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	2 756 981,28	= G + H + I + J + K + L	3 624 394,14

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		292 901,97
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		900 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	3 814,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	11 078,28	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	1 750 589,48	0,00
Total des réalisations d'équipement		1 765 491,76	1 192 901,97
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	203 229,71
13	Subventions d'investissement (1) (5)	186 324,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	71 739,81	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		258 063,81	203 229,71
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 2 023 545,57	II 1 396 131,68
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	216 730,00	285 549,45
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 216 730,00	IV 285 549,45

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	2 240 275,57	II + IV	1 681 681,13
--------------	----------------	---------------------	----------------	---------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	0,00	VI	1 149 813,75
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	2 240 275,57	II + IV + VI + VII	2 831 494,88
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)			591 219,31	

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS	OPERATIONS REELLES ET MIXTES		TITRES EMIS
011 Charges à caractère général (1)	30 045,01	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	341 275,50
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	172 271,00	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	0,00	731 Fiscalité locale	0,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	74 Dotations et participations (1)	0,00
014 Atténuations de produits	0,00	75 Autres produits de gestion courante (1)	680,00
016 APA	0,00	013 Atténuations de charges (1)	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	016 APA	0,00
		017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	202 316,01	Total recettes de gestion des services	341 955,50
66 Charges financières	28 840,25	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	231 156,26	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	341 955,50

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)		285 549,45	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)
			216 730,00
043 Opérations ordre intérieur de la section		0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section
			0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III	285 549,45	TOTAL RECETTES D'ORDRE
			IV
			216 730,00

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III	516 705,71	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE
			II + IV
			558 685,50

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté
			VI
			84 804,50

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V	516 705,71	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
			II + IV + VI
			643 490,00

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	126 784,29
--	-------------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	186 324,00	216 730,00	403 054,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	71 739,81	0,00	71 739,81
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	3 814,00	0,00	3 814,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	11 078,28	0,00	11 078,28
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	1 750 589,48	0,00	1 750 589,48
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		2 023 545,57	216 730,00	2 240 275,57

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00
---	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	30 045,01		30 045,01
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	172 271,00		172 271,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00		0,00
66	Charges financières	28 840,25	0,00	28 840,25
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	285 549,45	285 549,45
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		231 156,26	285 549,45	516 705,71

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	203 229,71	0,00	203 229,71
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	292 901,97	0,00	292 901,97
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	900 000,00	0,00	900 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		285 549,45	285 549,45
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		1 396 131,68	285 549,45	1 681 681,13

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	0,00
---	-------------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	1 149 813,75
--	---------------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	341 275,50		341 275,50
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	680,00	0,00	680,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	216 730,00	216 730,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		341 955,50	216 730,00	558 685,50

Pour information R002 Résultat positif reporté	84 804,50
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES	A

Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL	3 215 173,49	2 240 275,57	0,00	974 897,92	0,00	2 240 275,57
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	37 642,80	3 814,00	0,00	33 828,80	0,00	3 814,00
204 Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	46 493,20	11 078,28	0,00	35 414,92	0,00	11 078,28
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 643 702,49	1 750 589,48	0,00	893 113,01	0,00	1 750 589,48
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	2 727 838,49	1 765 481,76	0,00	962 356,73	0,00	1 765 481,76
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	186 594,00	186 324,00	0,00	270,00	0,00	186 324,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	71 741,00	71 739,81	0,00	1,19	0,00	71 739,81
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	258 335,00	258 063,81	0,00	271,19	0,00	258 063,81
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	2 986 173,49	2 023 545,57	0,00	962 627,92	0,00	2 023 545,57
040 Opérations ordre transf. entre sections (5)	229 000,00	216 730,00	0,00	12 270,00	0,00	216 730,00
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	229 000,00	216 730,00	0,00	12 270,00	0,00	216 730,00
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'investissement cumulées	3 215 173,49	2 240 275,57	0,00	974 897,92	0,00	2 240 275,57

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état III-A.2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		2 065 359,74	1 681 681,13	149 409,26	234 269,35
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	629 774,74	292 901,97	149 409,26	187 463,51
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	900 000,00	900 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 529 774,74	1 192 901,97	149 409,26	187 463,51
10	Dotations, fonds divers et réserves	203 585,00	203 229,71	0,00	355,29
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		203 585,00	203 229,71	0,00	355,29
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 733 359,74	1 396 131,68	149 409,26	187 818,80
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	332 000,00	285 549,45	0,00	46 450,55
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		332 000,00	285 549,45	0,00	46 450,55
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		1 149 813,75	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'investissement cumulées		3 215 173,49	2 831 494,88	149 409,26	234 269,35

(1) Recettes justifiées non litrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA							III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE							A1
Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		3 215 173,49	2 240 275,57	0,00	974 897,92	0,00	2 240 275,57
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	37 642,80	3 814,00	0,00	33 828,80	0,00	3 814,00
2051	Concessions, droits similaires	37 642,80	3 814,00	0,00	33 828,80	0,00	3 814,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	46 493,20	11 078,28	0,00	35 414,92	0,00	11 078,28
21838	Autre matériel informatique	46 493,20	11 078,28	0,00	35 414,92	0,00	11 078,28
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 643 702,49	1 750 589,48	0,00	893 113,01	0,00	1 750 589,48
2318	Autres immo. corporelles en cours	2 643 702,49	1 750 589,48	0,00	893 113,01	0,00	1 750 589,48
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 727 838,49	1 765 481,76	0,00	962 356,73	0,00	1 765 481,76
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	186 594,00	186 324,00	0,00	270,00		186 324,00
13148	Subv. transf. Autres communes	3 621,00	3 621,00	0,00	0,00		3 621,00
13158	Subv. transf. Autres groupements	182 973,00	182 703,00	0,00	270,00		182 703,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	71 741,00	71 739,81	0,00	1,19		71 739,81
1641	Emprunts en euros	71 741,00	71 739,81	0,00	1,19		71 739,81
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		258 335,00	258 063,81	0,00	271,19	0,00	258 063,81
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		2 986 173,49	2 023 545,57	0,00	962 627,92	0,00	2 023 545,57
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	229 000,00	216 730,00		12 270,00		216 730,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	229 000,00	216 730,00		12 270,00		216 730,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	27 588,00	27 588,00		0,00		27 588,00
13912	Subv. transf. Régions	70 500,00	69 537,00		963,00		69 537,00
139148	Subv. transf. Autres communes	5 813,00	4 676,00		1 137,00		4 676,00
139158	Subv. transf. Autres groupements	100 011,00	90 875,00		9 136,00		90 875,00
13916	Subv. transf. Autres E.P.L.	23 025,00	23 025,00		0,00		23 025,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	2 063,00	1 029,00		1 034,00		1 029,00

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		2 065 359,74	1 681 681,13	149 409,26	234 269,35
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	629 774,74	292 901,97	149 409,26	187 463,51
1312	Subv. transf. Régions	437 458,74	166 326,06	83 669,17	187 463,51
13148	Subv. transf. Autres communes	19 958,00	841,91	19 116,09	0,00
13158	Subv. transf. Autres groupements	151 778,00	105 154,00	46 624,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	20 580,00	20 580,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	900 000,00	900 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	900 000,00	900 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 529 774,74	1 192 901,97	149 409,26	187 463,51
10	Dotations, fonds divers et réserves	203 585,00	203 229,71	0,00	355,29
10222	FCTVA	203 585,00	203 229,71	0,00	355,29
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		203 585,00	203 229,71	0,00	355,29
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 733 359,74	1 396 131,68	149 409,26	187 818,80
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	332 000,00	285 549,45	0,00	46 450,55
2805	Licences, logiciels, droits similaires	24 000,00	23 845,20	0,00	154,80
281838	Autre matériel informatique	125 000,00	7 988,25	0,00	117 011,75
28188	Autres immo. corporelles	183 000,00	253 716,00	0,00	-70 716,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		332 000,00	285 549,45	0,00	46 450,55

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

III – ADOPTION DU CA							III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		655 080,00	502 266,10	14 439,61	0,00	138 374,29	0,00	516 705,71
011	Charges à caractère général (3)	119 170,00	23 178,95	6 866,06	0,00	89 124,99	0,00	30 045,01
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	172 500,00	172 271,00	0,00	0,00	229,00		172 271,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		291 670,00	195 449,95	6 866,06	0,00	89 353,99	0,00	202 316,01
66	Charges financières	31 410,00	21 266,70	7 573,55	0,00	2 569,75		28 840,25
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses financières		31 410,00	21 266,70	7 573,55	0,00	2 569,75		28 840,25
Total des dépenses réelles		323 080,00	216 716,65	14 439,61	0,00	91 923,74	0,00	231 156,26
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	332 000,00	285 549,45			46 450,55		285 549,45
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		332 000,00	285 549,45			46 450,55		285 549,45
Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00						
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		655 080,00	502 266,10	14 439,61	0,00	138 374,29	0,00	516 705,71

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		570 275,50	558 685,50	0,00	0,00	11 590,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	341 275,50	341 275,50	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	680,00	0,00	0,00	-680,00
Total des recettes de gestion des services		341 275,50	341 955,50	0,00	0,00	-680,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		341 275,50	341 955,50	0,00	0,00	-680,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	229 000,00	216 730,00			12 270,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		229 000,00	216 730,00			12 270,00

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	84 804,50					
---	------------------	--	--	--	--	--

Total des recettes de fonctionnement cumulées	655 080,00	643 490,00	0,00	0,00	11 590,00
--	-------------------	-------------------	-------------	-------------	------------------

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – ADOPTION DU CA							III	
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE							B1	
Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		655 080,00	502 266,10	14 439,61	0,00	138 374,29	0,00	516 705,71
011	Charges à caractère général (4)	119 170,00	23 178,95	6 866,06	0,00	89 124,99	0,00	30 045,01
611	Contrats de prestations de services	93 200,00	0,00	0,00	0,00	93 200,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	20 400,00	21 602,95	6 866,06	0,00	-8 069,01	0,00	28 469,01
617	Etudes et recherches	0,00	576,00	0,00	0,00	-576,00	0,00	576,00
6188	Autres frais divers	5 570,00	0,00	0,00	0,00	5 570,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	1 000,00	0,00	0,00	-1 000,00	0,00	1 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	172 500,00	172 271,00	0,00	0,00	229,00		172 271,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	172 500,00	172 271,00	0,00	0,00	229,00		172 271,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		291 670,00	195 449,95	6 866,06	0,00	89 353,99	0,00	202 316,01
66	Charges financières	31 410,00	21 266,70	7 573,55	0,00	2 569,75		28 840,25
66111	Intérêts réglés à l'échéance	23 810,00	23 808,16	0,00	0,00	1,84		23 808,16
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	7 600,00	-2 541,46	7 573,55	0,00	2 567,91		5 032,09
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des charges financières et spécifiques		31 410,00	21 266,70	7 573,55	0,00	2 569,75		28 840,25
Total des dépenses réelles		323 080,00	216 716,65	14 439,61	0,00	91 923,74	0,00	231 156,26
023	Virement à la section d'investissement	0,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	332 000,00	285 549,45			46 450,55		285 549,45
6811	Dot. amort. immos incorporelles	332 000,00	285 549,45			46 450,55		285 549,45
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00

Syndicat Intercommunal d'Energies du 49 - PCRS - CA - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
	Total des dépenses d'ordre	332 000,00	285 549,45			46 450,55		285 549,45

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	7 573,55
Montant des ICNE de l'exercice N-1	2 541,46
= Différence ICNE N – ICNE N-1	5 032,09

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		570 275,50	558 685,50	0,00	0,00	11 590,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	341 275,50	341 275,50	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	341 275,50	341 275,50	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	680,00	0,00	0,00	-680,00
75888	Autres	0,00	680,00	0,00	0,00	-680,00
Total des recettes de gestion des services		341 275,50	341 955,50	0,00	0,00	-680,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		341 275,50	341 955,50	0,00	0,00	-680,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	229 000,00	216 730,00	0,00	0,00	12 270,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	229 000,00	216 730,00	0,00	0,00	12 270,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		229 000,00	216 730,00	0,00	0,00	12 270,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

Dette Globale du PCRS au 31 DECEMBRE 2023

Taux	Banque	Capital à l'origine	Capital Restant Dû		% de la dette	Intérêts	Marge	Fin du Prêt	% de la Dette
Taux Fixe	CRCA Crédit Agricole	554 000,00 €	448 690,09 €	81%	34%	0,84%		2035	100%
		554 000,00 €	448 690,09 €	81%	34%	0,84%			
	Crédit Mutuel	900 000,00 €	863 657,54 €			2,90%		2038	
		900 000,00 €	863 657,54 €	96%	66%	2,90%			
Total "Gissler A 1"	TOTAL	1 454 000,00 €	1 312 347,63 €	90%	100%	1,87%			



Syndicat intercommunal
d'**énergies** de Maine-et-Loire

**9, route de la Confluence - ZAC de Beuzon - ECOUFLANT
CS 60145 - 49001 ANGERS Cédex 01**

Tél : 02 41 20 75 20 - Fax : 02 41 87 00 43

E-mail : sieml@sieml.fr - Site : www.sieml.fr

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2023 des budgets du Siéml

Conformément à la réglementation, il vous appartient, après avoir pris connaissance des résultats des comptes administratifs 2023 du budget principal et des budgets annexes du syndicat, de vous prononcer sur l'affectation de ces résultats.

Je vous propose les affectations suivantes :

1- BUDGET PRINCIPALAu titre des exercices antérieurs de fonctionnement :

- (A) excédent suivant délibération du comité du 28 mars 2023 NEANT

Au titre de l'exercice arrêté :

- (B) excédent 14 350 546 ,30 €

Soit un résultat de fonctionnement à affecter :

- (C) = A + B **14 350 546,30 €**

Considérant, pour mémoire, que le montant du virement à la section d'investissement (ligne 023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de 11 384 871,11 €, les affectations des résultats pourraient être les suivantes :

Le besoin de financement de la section d'investissement (ligne 001) :

hors restes à réaliser (D) : Déficit 341 488,59 €

Le solde des restes à réaliser en investissement :

- (E) Déficit ----- 3 052 180,90 €

soit :

I - Affectation obligatoire

Besoins à couvrir (D + E) ----- 3 393 669,49 €

II - Affectation complémentaire 10 956 876,81 €

III - Total à affecter en investissement (I + II) ----- 14 350 546,30 €

IV – Report du solde en recettes de fonctionnement ----- 0,00 €

V– Total (III+ IV) ----- 14 350 546,30 €

En résumé, le compte administratif du budget principal 2023 présentant un **excédent de fonctionnement de 14 350 546,30 €**, je vous propose d'affecter ce résultat comme suit :

- en recettes, au compte 1068 de la section d'investissement pour un montant de 14 350 546,30 €, nécessaires d'une part pour couvrir le déficit de ladite section de 3 393 669,49 € et d'autre part, pour financer les investissements prévus au budget primitif 2024.

2- BUDGET ANNEXE IRVE

Au titre des exercices antérieurs de fonctionnement :

- (A) excédent suivant délibération du comité du 28 mars 2023 35 932,35 €

Au titre de l'exercice arrêté :

- (B) déficit ----- - 25 936,04 €

Soit un résultat de fonctionnement à affecter

- (C) = A + B ----- **9 996,31 €**

Considérant :

Le besoin de financement de la section d'investissement (ligne 001) :

hors restes à réaliser (D) excédent----- 29 043,32 €

Le solde des restes à réaliser en investissement :

- (E) Excédent ----- 8 149,93 €

soit :

I - Affectation obligatoire

besoins à couvrir (D - E) ----- néant

II - Total à affecter en investissement (I+II) ----- néant

III – Report du solde en recettes de fonctionnement ----- 9 996,31 €

IV– Total (II+ III) ----- 9 996,31 €

En résumé, le compte administratif du budget annexe IRVE 2023 présentant **un excédent de fonctionnement de 9 996,31 €**, je vous propose d'affecter ce résultat comme suit :

- en totalité en recettes de la section de fonctionnement pour 9 996,31 € à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté).

3- BUDGET ANNEXE GNV

Au titre des exercices antérieurs de fonctionnement :

- (A) excédent suivant délibération du comité du 28 mars 2023 21 030,23 €

Au titre de l'exercice arrêté :

- (B) excédent ----- 488,99 €

Soit un résultat à affecter

- (C) = A + B ----- **21 519,22 €**

Considérant :

Le résultat de la section d'investissement (ligne 001) :

hors restes à réaliser (D) ----- néant

Le solde des restes à réaliser en investissement :

- (E) ----- néant

soit :

I - Affectation obligatoire

Besoins à couvrir (D + E) ----- néant

II - Total à affecter en investissement (I) ----- néant

En résumé, le compte administratif du budget annexe GNV 2023 présentant **un excédent de fonctionnement de 21 519,22 €**, je vous propose d'affecter ce résultat comme suit :

- en recettes de la section de fonctionnement pour un montant de 21 519,22 € à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté).

4- BUDGET ANNEXE PCRS

Au titre des exercices antérieurs de fonctionnement :

- (A) excédent suivant délibération du comité du 28 mars 2023 84 804,50 €

Au titre de l'exercice arrêté :

- (B) excédent ----- 41 979,79 €

Soit un résultat à affecter

- (C) = A + B ----- **126 784,29 €**

Considérant :

Le besoin de financement de la section d'investissement (ligne 001) :

hors restes à réaliser (D) : excédent ----- 591 219,31 €

Le solde des restes à réaliser en investissement :

- (E) excédent ----- 149 409,26 €

soit :

I - Affectation obligatoire

besoins à couvrir (D - E) ----- néant

II - Total à affecter en investissement (I) ----- néant

III - Report du solde en recettes de fonctionnement ----- 126 784,29 €

IV – Total (II + III)-----

126 784,29 €

En résumé, le compte administratif du budget annexe PCRS 2023 présentant un **excédent de fonctionnement de 126 784,29 €**, je vous propose d'affecter ce résultat comme suit :

- en recettes de la section de fonctionnement pour un montant de 126 784,29 € à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté).

Il vous appartient d'en délibérer.

Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Objet : projet de budget primitif pour 2024

Lors du comité syndical du 6 février dernier, vous avez débattu des grandes orientations budgétaires, je vous présente aujourd'hui le projet de budget primitif du syndicat, consolidé pour 2024.

Le budget 2024 s'inscrit dans la continuité de l'exercice 2023, en maintenant un niveau quasi-stable de dépenses d'investissement sur les réseaux, tout en développant les nouvelles activités et les nouveaux projets.

Sur le pôle technique, on peut citer par exemple :

- la réalisation de la trame sombre,
- le déploiement du réseau bas débit (déploiement des antennes),
- l'accélération des rénovations en matière d'éclairage public.

Sur le pôle Transition Energétique, on peut citer par ailleurs :

- les aides à l'investissement des collectivités en matière d'efficacité énergétique,
- les projets de chaleur renouvelable (chaufferies bois et géothermie),
- les projets de réseau de chaleur ou de froid (création d'un budget annexe réseau de chaleur ou de froid notamment),
- les études et assistance à maîtrise d'ouvrage pour aider les collectivités dans leur prise de décision en matière de développement d'Energies Renouvelables,
- le déploiement de nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques.

Sur le pôle Ressources, on peut citer enfin :

- la poursuite des études sur l'acquisition et la rénovation de la chapelle de Beuzon,
- la poursuite du projet du Village des Syndicats (maîtrise d'œuvre).

En 2024, il vous est proposé de continuer la technique de vote pluriannuel des crédits pour certains projets d'investissement. Ces derniers feront l'objet d'un suivi en autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP), conformément à la modification du règlement budgétaire et financier adoptée par la délibération n°16 du 28 mars 2023.

Seuls les crédits de paiement correspondants aux réalisations attendues sur l'exercice sont inscrits au budget (dépenses et recettes).

Les projets suivis dans le cadre de cette technique budgétaire sont les suivants :

- effacements de réseaux ;
- rénovations d'éclairage public ;
- rénovation de la chapelle de Beuzon ;
- projet Village des syndicats ;
- efficacité énergétique.

1- BUDGET PRINCIPAL

A- EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Les recettes

Pour mémoire : BP 2023 : 22,736 M€
Projet de BP 2024 : 24,782 M€

Les recettes totales envisagées, soit 24 782 M€ contre 22, 736 M€ en 2023, se décomposent comme suit :

Opérations réelles

p. 3, 4 et 5 du diapo { **5,190 M€ de produits de gestion courante** constitués pour l'essentiel des redevances de concession de fonctionnement **R1** électricité (1,205 M€) et d'investissement **R2** électricité (3 ,670 M€) calculées pour 2024 avec les clauses du nouveau contrat de concession avec Enedis, entré en vigueur au 31 décembre 2019.

S'ajoute également la redevance de concession R1 Gaz estimée à 250 000 €.

- **1,130 M€ d'autres produits de gestion** représentant essentiellement les redevances d'occupation du domaine public (149 k€) et les frais de dossier (465 k€). Ce poste retrace également pour 95 k€, les ventes de certificats d'économie d'énergie ainsi que les remboursements de mise à disposition du personnel au budget annexe PCRS (179 k€).

p. 4 et 5 du diapo { - **0,235 M€** dans le cadre de la récupération de TVA sur la maintenance des réseaux d'éclairage public.

- **0,158 M€** de subventions ADEME à percevoir en provenance du contrat d'objectifs territoriaux de développement des énergies thermiques renouvelables (COTER) et du contrat « les générateurs » (actions à destination des collectivités pour le développement de projets éoliens et photovoltaïques).

- **0,487 M€ de contributions** à encaisser auprès des communes relatives aux "emprunts communaux".

- **1,282 M€ de contributions** de la part des communes ayant transféré leur compétence en matière d'entretien d'éclairage public.

- **0,204 M€ de contributions** d'Angers Loire Métropole dans le cadre de l'ingénierie du Siéml sur le projet Territoire intelligent (partie éclairage public).

p. 6 du diapo { - **0,129 M€ de contribution** dans le cadre de la mutualisation du Système d'information géographique (SIG).

p. 4 du diapo { - **14,285 M€ de la part communale de la taxe intérieure sur la consommation finale sur l'électricité (TICFE-C)**, produit prévisionnel brut basé sur une évolution du produit de 1 %. Pour mémoire, la loi de finances pour 2021 a réformé en profondeur la taxation sur l'électricité en nationalisant de façon progressive les différents niveaux de perception, notamment départementaux et communaux. La réforme entre pleinement en vigueur pour les communes et les syndicats d'énergie (part communale) au 1^{er} janvier 2023. Elle harmonise les tarifs au niveau national pour porter le coefficient multiplicateur à 8,5 % en 2023 (taux appliqué par le Siéml depuis 2015) et satisfaire aux obligations européennes en matière d'égalité de droits d'accises. Si la réforme acte la fin du vote de taux, elle permet néanmoins la récupération des frais de dossiers retenus jusqu'ici par les déclarants (1 % du produit).

Le produit prévisionnel net après reversement auprès des communes de Baugé-en-Anjou 2.0 (concernant le territoire de Baugé-en-Anjou 1.0) ainsi que Segré-en-Anjou Bleu, s'élèvera à **13,885 M€**.

Opérations d'ordre

p. 6 du diapo

- **1,255 M€** représentant notamment l'apurement des frais d'études des programmes de travaux N-2 et les amortissements de subventions reçues.

b) Les dépenses

Pour mémoire : BP 2023 : 22,736 M€
Projet de BP 2024 : 24,782 M€

Les dépenses totales s'élèvent également à la somme de **24,782 M€**. Elles comprennent notamment :

Opérations réelles

p. 7 du diapo

- **6,133 M€ de frais de personnel en 2024**, en progression brute de 14,5 % par rapport au budget primitif 2023. Il est envisagé 10 créations de postes permanents : 1 responsable des ressources humaines, 1 responsable achat public, 2 chargé.es d'affaires éclairage public, 1 chargé.e d'affaires éclairage public dédié au territoire connecté, 1 conseiller.es en énergie, 1 gestionnaire patrimoine et assurance, 1 technicien.ne maintenance IRVE, 1 coordinateur administratif et financier pour le pôle TE, et 1 contrat aidé (accueil). Des renforts ponctuels sont également prévus. Cette augmentation prend en compte notamment l'effet glissement vieillesse technicité (avancements d'échelons et de grades). Ces dépenses représentent 48,9% des dépenses réelles de fonctionnement du budget.

p. 7 du diapo

- **1,590 M€ pour l'entretien et la maintenance des réseaux d'éclairage public** financé par les contributions et les fonds de concours des communes.
- **1,761 M€ de charges à caractère général**, ce montant comprend notamment :
 - o la sollicitation de prestations de services de la direction générale, des services infrastructures et des moyens généraux à hauteur de 680 k€ (DT/DICT, études,...) ;
 - o les maintenances et prestations informatiques pour 200 k€ ;
 - o les fluides (eau, électricité, carburants, téléphonie, internet) pour 189 k€ ;
 - o une enveloppe de 121,8 K€ pour les locations mobilières et immobilières ;
 - o les fournitures pour 40,5 k€ ;
 - o les achats de bois et la maintenance des chaufferies bois pour 130 k€ ;
 - o l'enveloppe du programme de formation pour 50 k€ ;
 - o l'enveloppe des contrats d'assurances : 65 k€ ;
 - o les honoraires de cabinet d'avocats et de recrutement pour 114,7 k€ ;
 - o le remboursement des charges de fonctionnement au budget annexe PCRS estimées à 129 k€ ;
 - o enfin les cotisations aux associations et organismes auxquels adhère le syndicat pour un montant global de 41,51 k€
- **0,400 M€ au titre du reversement de TICFE-C** aux communes nouvelles de Baugé-en-Anjou 2.0 et Segré-en-Anjou Bleu.

p. 8 du diapo

- **0,186 M€ d'études en matière de transition énergétique** : étude sur la méthanisation, étude des gisements pyrogaziers, dialogue territorial sur la méthanisation, prospective des réseaux électriques, cadastre éolien, données GIREVE sur la mobilité électrique et cadastre solaire.
- **0,350 M€ d'aides à la décision en matière de transition énergétique** : audits énergétiques, études de faisabilité chaleur ENR, étude de structure photovoltaïque, amélioration des systèmes existants, études de faisabilité de réseaux de chaleur.

- **1,379 M€ d'autres charges de gestion courante et exceptionnelles**, correspondant essentiellement à des subventions aux associations dont :

- o la cotisation FNCCR (65 k€), la subvention aux partenaires du contrat COTER pour 30 k€, la subvention de 26 k€ à Alisée (Association ligérienne d'information et de sensibilisation à l'énergie et à l'environnement), une subvention pour le Collège des transitions sociétale de 25 k€, la subvention au comité des œuvres sociales pour un montant total de 20 k€, la subvention à Hespul pour 8 k€, la subvention pour les études de porteurs de projets de méthanisation pour 6 k€ , une subvention de 5 k€ pour Électriciens sans frontières.
- o la subvention à verser aux communes dans le cadre des décorations sur transformateurs pour 2,5 k€, la participation à verser aux intercommunalités pour la création des plateformes territoriales de rénovation énergétique pour 27 k€, les subventions dans le cadre des projets citoyens EnR (Polliniser) pour 20 k€ et la participation à verser aux collectivités pour des animations relatives à la mobilité durable dans les ZAC pour 90 k€ ;
- o une participation de 150 k€ aux collectivités pour des actions de sensibilisation aux économies d'énergie et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'amélioration des systèmes de chauffage existants ;
- o une inscription de 551 k€ est prévue pour la participation du budget principal au financement des charges de fonctionnement du budget annexe IRVE ;
- o les indemnités versées aux élus pour 131 k€ (0,57 % du budget) ;
- o une provision de 153 k€ au titre de la participation du Siéml dans le cadre du projet Territoire intelligent d'Angers Loire Métropole. Il s'agit d'une participation au titre de la maintenance curative et de l'exploitation de l'éclairage public. ALM paiera directement les factures. Le Siéml assure le contrôle de la performance et de la qualité de la prestation réalisée par le titulaire du marché global de performance (thématique éclairage public) et apporte sa participation.

- **0,440 M€ de provision pour frais financiers** en baisse de 48 % depuis 2015 malgré une remontée très rapide des taux d'intérêt depuis 2022 notamment sur les taux variables. La provision inscrite au budget prend en compte cette hausse des taux qui devrait néanmoins ralentir d'ici l'été 2024. Pour mémoire, l'état de la dette pour 2024 ne comporte pas d'emprunt structuré.

Vous trouverez ci-joint, pour information, un tableau récapitulatif des emprunts contractés par le Siéml, d'où il ressort que l'encours actuel de la dette est le suivant :

- o prêts destinés à financer les opérations de renforcements, de sécurisation ou d'effacements des réseaux et autres travaux : 16,12 M€ sans aucun prêt structuré ;
- o prêts destinés à couvrir les travaux d'effacements des réseaux, pris en charge par les communes concernées par ces travaux : 1,14 M€.

- 49 k€ de dotation aux provisions pour les comptes épargne temps (CET), afin de prévenir le risque en cas d'indemnisation de CET en cas de mutation des agents par exemple.

- 100 k€ de dotation aux provisions pour des possibles garantie d'emprunt à destination de projets de biogaz.

Opérations d'ordre

- **1,950 M€ de dotations aux amortissements** des immobilisations, qui comprennent outre l'amortissement du siège social et des équipements informatiques et mobiliers, celui des subventions versées en investissement comme les programmes FIPEE et BEE2030.

p. 9 et 10
du diapo

p. 10,
11, 12
et 13 du
diapo

p. 13
du
diapo

Cette section de fonctionnement permet ainsi d'envisager un prélèvement pour 2024 de **10,313 M€** (contre 9,587 M€ en 2023) au bénéfice de la section d'investissement.

B- EN SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Les recettes

Pour mémoire : BP 2023 : 94,408 M€
Projet de BP 2024 : 97,543 M€

Les recettes totales envisagées, soit 97,543 M€, pour 94,408 M€ en 2023, se décomposent comme suit :

Opérations réelles

p. 15
du diapo

- **14,450 M€ d'affectation du résultat de l'exercice 2023** qui viendront financer pour partie les investissements 2024.
- **30,642 M€ de restes à réaliser de l'exercice 2023.**
- **1,890 M€** de récupération de TVA via le **FCTVA**.
- **3,089 M€ d'emprunt prévisionnel.**
- **23,313 M€ de fonds de concours, subventions et participations** susceptibles d'être versées en 2024, contre 19,122 M€ en 2023, au titre des différents programmes de travaux 2024 par le FACE (AP : 9,948 M€, CP : 8,551 M€), les communes et les usagers (AP : 17,044 M€, CP : 11,927 M€), et Enedis sous forme d'une participation aux travaux d'extensions des réseaux basse tension fixée à 40 % et d'une participation aux travaux d'effacement des réseaux (AP : 3,310 M€, CP : 2,835 M€).

p. 16
du diapo

p. 16 et 17
du diapo

- **0,144 M €** de provision pour des tirages temporaires de capital sont également inscrits.
- **7,530 M€ d'opérations** (7,302 M€ en 2023) **réalisées en co-maîtrise d'ouvrage** en génie civil télécommunications pour les communes notamment, et autres travaux.
- **0,29 M€ de remboursement de travaux** sur la chaufferie de Cantenay Epinard.
- **3 M€ de l'ADEME** dans le cadre de la **gestion déléguée du COTER II**.

Opérations d'ordre

p. 17
du diapo

- **Le virement** de la section de fonctionnement vu précédemment pour **10,313 M€**.
- **1,950 M€ d'amortissements des immobilisations**, compte provisionné par le chapitre 042 de la section de fonctionnement.
- **0,930 M€ d'opérations patrimoniales** relatives notamment à la réimputation des avances sur marchés (926 k€) et à l'apurement de compte de tiers (3,9 k€).

b) Les dépenses

Pour mémoire : BP 2023 : 94,408 M€
Projet de BP 2024 : 97,543 M€

Opérations réelles

p. 18
du diapo

- **0,341 M€ de déficit d'investissement reporté n-1.**
- **33,694 M€ de restes à réaliser de l'exercice 2023.**
- **5,960 M€** de subventions à verser dont, la participation à Angers Loire Métropole dans le cadre du projet Territoire intelligent pour 1,954 M€, les aides à l'investissement pour l'efficacité

p. 18
du diapo

énergétique des bâtiments des communes dans le cadre du programme Efficacité énergétique pour 1,5 M€, 0,110 M€ au titre la dorsale gaz des Mauges. 1,612 M€ de subvention d'équipement à verser au budget annexe IRVE pour le financement d'installation de bornes électriques pour véhicules et de superchargeurs, sont également prévus.

- **3 M€ dans le cadre du COTER II** pour sa gestion déléguée par l'ADEME.

p. 19
du diapo

- **2,726 M€ de remboursements d'emprunts** dont 2,582 M€ relatifs à la partie du capital à amortir en 2024, auxquels s'ajoutent 0,144 M€ relatifs aux opérations de remboursements temporaires sur ouverture de crédit long terme.
- **0,829 M€ d'immobilisations**, provisionnées principalement pour acquisitions de matériels informatiques, de mobilier et de véhicules (gaz notamment), et pour les évolutions de logiciels.
- **0,220 M€** de provision pour l'acquisition de la parcelle de la **chapelle de la ZAC de Beuzon**.
- **0,250 M€** de provision pour la maîtrise d'œuvre en vue de la rénovation de la **chapelle de Beuzon**.
- **1,09 M€** de provision pour les études de faisabilité et des avances sur travaux pour la création du Village des syndicats.
- **0,605 M€ de travaux sur le siège du Siéml** (reprise étanchéité, travaux de structure et installation de panneaux photovoltaïques).

p. 20
du diapo

- **40,890 M€ HT de programme de travaux de réseaux** : 5,252 M€ HT consacrés aux travaux de renforcements, 5,629 M€ HT au titre des travaux de sécurisation, 5,775 M€ HT aux travaux d'extensions, 7,20 M€ HT d'AP dont 2,520 M€ CP pour les opérations d'effacements de réseaux, 10,648 M€ HT de travaux d'éclairage public neufs et d'effacements sur les réseaux transférés. Il est également inscrit **0,110 M€** au titre des détections de réseaux et du transfert SIG pour le géoréférencement. **7,53 M€ TTC** d'opérations correspondent aux travaux neufs en co-maîtrise d'ouvrage, susceptibles d'être confiés au syndicat pour leurs comptes par les communes et autres organismes, comme vu précédemment en recettes.

p. 21 et 22
du diapo

- **0,375 M€** de travaux sont prévus dans le cadre du déploiement du réseau type Lorawan.
- **0,383 M€ de Fonds vert seront reversés aux collectivités pour la rénovation de leur éclairage public.**
- **0,400 M€ seront versés comme participations sur les travaux d'éclairage public extérieur (hors voirie) des communes d'ALM.**
- **1,69 M€ de travaux et d'acquisitions relatifs à la transition énergétique** : une enveloppe de 1,01 M€ pour des projets en matière de chaleur renouvelable (Fontevraud-l'Abbaye, Saint-Clément-de-la-Place, Beaulieu-sur-Layon, et Montrevault-sur-Evre). 0,10 M€ sont inscrits pour l'acquisition d'une chaufferie et d'un réseau de chaleur afférent, sur le site METHAGRI de St-Georges-sur-Loire. Pour ce même projet, qui nécessitera la création d'un budget annexe, une avance du budget principal de 140 k€ est prévu au projet de budget. Un apport de 320 k€ est prévu pour la réalisation d'un réseau de chaleur à Montrevault-sur-Evre qui sera réalisé en maîtrise d'ouvrage sera confiée à ALTER Public. 80 k€ sont prévus pour payer le solde des travaux de la chaufferie bois à Cantenay-Epinard. 40 k€ sont prévus pour des achats de capteurs à installer dans les bâtiments communaux.

Opérations d'ordre

p. 22
du diapo

- **2,185 M€ dont notamment :**
 - o 0,926 M€ d'opérations patrimoniales pour la réimputation des avances sur marchés (comme vu plus haut).
 - o 1,20 M€ représentant l'apurement des frais d'études des programmes de travaux N – 2 et des amortissements de subventions transférables.

- 55 k€ d'amortissement de subventions versées.
- 3,9 k€ d'apurement de comptes de tiers.

En résumé, le budget 2024 s'inscrit dans la continuité de la moyenne des exercices précédents. Les inscriptions de crédits de travaux sur réseaux d'électricité restent stables alors que la part des investissements relatifs à la transition énergétique augmente. En effet, un volume significatif de crédits relatifs à la transition énergétique sont prévus pour 4,912 M€ (hors COTER) dont 1,23 M€ de travaux et d'acquisitions, et 3,682 M€ de subventions d'équipement à destination des collectivités. Les projets nouveaux prévus au budget nécessiteront l'inscription d'un emprunt prévisionnel de 3,089 M€.

En conclusion, le budget principal pour 2024 s'équilibre donc en recettes et en dépenses de fonctionnement à 24,782 M€ et en recettes et dépenses d'investissement à 97,543 M€.

2- BUDGET ANNEXE IRVE

Le budget 2024 se caractérisera principalement par la prévision d'installation et le raccordement sur le département de nouvelles bornes et de superchargeurs pour les véhicules électriques. Pour mémoire, le Schéma directeur pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques a été adopté lors du comité syndical du 28 mars 2023. L'appel à manifestation d'intérêt effectué en 2023 auprès des adhérents du Siéml, a permis de prévoir un nouveau programme de déploiement de bornes jusqu'en 2025 dans un premier temps. Pour 2024, c'est 179 nouveaux points de charges qui seront commandés. En fonctionnement, il convient de souligner que le marché de maintenance et d'exploitation de bornes arrivera à son terme en juin 2024. Le Siéml rejoindra le marché groupé breton pour d'hypervision et la monétique des bornes. Deux autres marchés devront être passés pour l'acquisition et l'installation de bornes et pour leur maintenance.

A- EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Les recettes

Pour mémoire : BP 2023 : 1 005 302 €
Projet de BP 2024 : 1 149 300 €

Opérations réelles

- **400 000 €** représentant les redevances versées par les usagers sur l'utilisation des bornes.
- **551 003,69 €** représentant la subvention d'équilibre provenant du budget principal.
- **9 996,31 €** de reprise du résultat de fonctionnement 2023.

Opérations d'ordre

- **188 300 €** au titre de l'amortissement des subventions reçues.

b) Les dépenses

Pour mémoire : BP 2023 : 1 005 302 €
Projet de BP 2024 : 1 149 300 €

Opérations réelles

- **345 000 €** au titre des charges de gestion (maintenance des bornes, prestations de services exploitation et monétique, abonnement et connexion des usagers, maintenance du site internet, ...).
- **530 000 €** au titre du coût de l'énergie.
- **86 000 €** au titre de la campagne de communication marketing (salon du VE et de la mobilité).

p. 24
du
diapo

- **2 €** au titre d'arrondis de TVA.

Opérations d'ordre

- **165 000 €** au titre des dotations aux amortissements des bornes de recharge.
- **22 500 €** de virement à la section d'investissement.

B- EN SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Les recettes

Pour mémoire : BP 2023 : 1 906 310,04 €
Projet de BP 2024 : 3 028 833,58 €

Opérations réelles

- **288 683,51 €** de restes à réaliser 2023 (subvention du ministère de la Transition écologique, et de l'AVERE pour les infrastructures de recharge).
- **660 000,00 €** de nouvelles subventions de l'ADEME et d'Advenir.
- **250 000,00 €** de subventions des communes et EPCI.
- **29 043,32 €** de reprise de résultat de la section d'investissement n-1.
- **1 612 806,75 €** de subvention du budget principal.

Opérations d'ordre

- **165 800 €** au titre des dotations aux amortissements des bornes de recharge comme vu précédemment.
- **22 500 €** de virement de la section de fonctionnement.

p. 25
du
diapo

b) Les dépenses

Pour mémoire : BP 2023 : 1 906 310,04 €
Projet de BP 2024 : 3 028 833,58 €

Opérations réelles

- **280 533,58 € de restes à réaliser 2023** (bornes rapides 50 kVA et superchargeurs).
- **2 560 000,00 € de nouveaux investissements** (3 hubs pour 900 k€, 1,1 M€ de nouvelles bornes de recharges, 200 k€ de déplacement de bornes, 200 k€ de rénovation de bornes sont envisagées et 100 k€ d'installation de bornes sur des parkings sur Angers Loire Métropole).

Opérations d'ordre

- **188 300 €** au titre de l'amortissement des subventions reçues comme vu précédemment.

En conclusion, le budget annexe IRVE pour 2024 s'équilibre donc en recettes et en dépenses de fonctionnement à 1 149 300,00 € et en recettes et en dépenses d'investissement à 3 028 833,58 €.

p. 25
du
diapo

3- BUDGET ANNEXE GNV

Le budget 2024 du budget annexe GNV ne prévoit que des dépenses de fonctionnement, aucun investissement nouveau n'est envisagé, à ce stade.

A- EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Les recettes

Pour mémoire : BP 2023 : 139 530,23 €
Projet de BP 2024 : 101 019,22 €

Opérations réelles

- **41 000 €** au titre des redevances versées par les usagers pour l'utilisation de la station.
- **30 000 €** au titre des redevances versées par le syndicat pour l'utilisation de la station pour ses propres véhicules.
- **21 519,22 €** au titre de l'affectation du résultat n-1.

Opérations d'ordre

- **8 500 €** au titre de l'amortissement des subventions reçues.

p. 27
du
diapo

b) Les dépenses

Pour mémoire : BP 2023 : 139 530,23 €
Projet de BP 2024 : 101 019,22 €

Opérations réelles

- **92 517,22 €** au titre des charges de gestion (fourniture de gaz naturel, entretien et maintenance annuelle de la station).
- **2 €** au titre d'arrondis de TVA.

Opérations d'ordre

- **8 500 €** au titre de l'amortissement de la station GNV.

p. 27
du
diapo

B- EN SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Les recettes

Pour mémoire : BP 2023 : 8 500 €
Projet de BP 2024 : 8 500 €

Opérations d'ordre

- **8 500 €** au titre des amortissements de la station GNV.

p. 28
du
diapo

b) Les dépenses

Pour mémoire : BP 2023 : 8 500 €
Projet de BP 2024 : 8 500 €

Opérations d'ordre

- **8 500 €** au titre de l'amortissement des subventions reçues.

p. 28
du
diapo

En conclusion, le budget annexe GNV pour 2024 s'équilibre donc en recettes et en dépenses de fonctionnement à 101 019,22 € et en recettes et en dépenses d'investissement à 8 500 €.

4- BUDGET ANNEXE PCRS

Le projet PCRS (plan corps de rue simplifié) est une activité de service public identifiée depuis le 1^{er} janvier 2018 dans un budget annexe à caractère administratif, doté d'une régie avec autonomie financière et appliquant l'instruction comptable M57 depuis le 1^{er} janvier 2023.

Gestionnaire d'une grande partie du réseau d'éclairage public du département de Maine-et-Loire et bénéficiant de l'adhésion de la quasi-totalité des communes et des EPCI de Maine-et-Loire, le Siéml est maître d'ouvrage de cet outil, tant pour la réalisation du PCRS que pour sa mise à jour. Le PCRS de Maine-et-Loire est le premier de France réalisé à l'échelle départementale. Le PCRS a été réceptionné en juillet 2023. Le bilan financier du projet a été fait. Pour 2024, les principales nouvelles dépenses seront en lien avec la mise à jour du PCRS et les prestations d'hébergement de ses données.

A- EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Les recettes

Pour mémoire : BP 2023 : 618 080 €
Projet de BP 2023 : 874 352 €

Opérations réelles

- **267 567,71 €** au titre des contributions des partenaires aux charges de fonctionnement. Ces contributions seront appelées auprès des partenaires que sont les neuf EPCI, d'Enedis, de Sorégies, du Siéml ainsi que des villes exerçant directement leur éclairage public.
- **126 784,29 €** au titre de l'affectation du résultat n-1.

Opérations d'ordre

- **480 000 €** au titre de l'amortissement des subventions reçues.

b) Les dépenses

Pour mémoire : BP 2023 : 618 080 €
Projet de BP 2023 : 874 352 €

Opérations réelles

- **179 500 €** au titre du remboursement au budget principal, des charges de personnel affecté à ce budget.
- **131 574 €** de charges d'exploitation au titre de la maintenance et de la mise à jour du logiciel SIG, les licences et l'hébergement web.
- **28 278 €** de frais financiers relatifs aux emprunts contractés en 2020 et en 2022.

Opérations d'ordre

- **535 000 €** au titre de la dotation aux amortissements.

p. 30
du
diapo

B- EN SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Les recettes

Pour mémoire : BP 2023 : 2 985 857,49€
Projet de BP 2024 : 2 162 628,57€

Opérations réelles

- **83 669,17 €** de restes à réaliser de subvention de la région.
- **65 740,09 €** de restes à réaliser de participation des EPCI et des communes.
- **600 000 €** de subvention du FEDER.
- **591 219,31 €** au titre de l'excédent d'investissement reporté n-1.
- **287 000,00 €** de récupération de TVA via le FCTVA.

Opérations d'ordre

- **535 000 €** au titre de la dotation aux amortissements.

b) Les dépenses

Pour mémoire : BP 2023 : 2 985 857,49€
Projet de BP 2024 : 570 393,00€

Opérations réelles.

- **5 000 €** au titre des logiciels et de matériels informatiques.
- **85 393 €** de remboursement de dette en capital pour un emprunt de 554 000 € contracté en 2020 à un taux fixe de 0,80 % auprès du crédit agricole et un emprunt de 900 000 € contracté en 2022 à un taux de 2,9 % auprès du Crédit mutuel.

Opérations d'ordre

- **480 000 €** au titre de l'amortissement des subventions reçues.

En conclusion, le budget annexe PCRS pour 2024 s'équilibre donc en recettes et en dépenses de fonctionnement à 874 352,00 €, en recettes d'investissement à 2 162 628,57€ et en dépenses d'investissement à 570 393,00€.

Synthèse p 32 à 41 du diapo

Ainsi le budget consolidé 2024 s'équilibre à 26 907 636,22 M€ en recettes et en dépenses de fonctionnement et à 101 150 823,58 M€ en dépenses d'investissement et à 102 743 059,15€ en recettes d'investissement.

Il est proposé au comité syndical, dans les conditions exposées ci-avant :

p. 38, 39
et 40 du
diapo

- **d'arrêter** le budget primitif 2024 du budget principal, en dépenses et en recettes à 24 782 965,00 € en fonctionnement et, en dépenses et en recettes à 97 543 097,00 € en investissement ;
- **d'arrêter** le budget primitif 2024 du budget annexe infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) en dépenses et en recettes à 1 149 300,00 € en fonctionnement et, en dépenses et en recettes à 3 028 833,58 € en investissement ;
- **d'arrêter** le budget primitif 2024 du budget annexe gaz naturel pour véhicules (GNV) en dépenses et en recettes à 101 019,22 € en fonctionnement, et, en dépenses et en recettes à 8 500,00 € en investissement ;
- **d'arrêter** le budget primitif 2024 du budget annexe Plan corps de rue simplifié (PCRS) en dépenses et en recettes à 874 352,00 €, en dépenses d'investissement à 570 393,00 € et en recettes d'investissement à 2 162 628,57€ ;
- **d'adopter** les différentes enveloppes de programmes de travaux prévus au budget primitif 2024, suivant l'état ci-annexé ;
- **de voter** une enveloppe de 1 500 000 € destinée à soutenir le programme 2024 Efficacité énergétique et BEE2030 programme 2023 ;
 - o précise que les crédits sont inscrits au budget principal sur le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » ;

p. 40 et 41
du diapo

- **de voter** une subvention au profit d'Alisée de 26 000 € ;
- **de voter** une subvention de 25 000 € maximum au Collège des Transitions Sociétales ;
- **de voter** une subvention pour le Comité des œuvres sociales à hauteur de 20 000 € ;
- **de voter** une subvention de 10 000 € maximum à l'association RECIT ;
- **de voter** une subvention de 8 000 € maximum à l'association HESPUL ;
- **de voter** une enveloppe globale de subvention de 6 000 € pour financer les projets d'injection de méthanisation par des personnes privées ;
- **de voter** une subvention au profit d'Electriciens sans frontières de 5 000 € ;
- **de voter** une subvention pour les communes (à répartir) dans le cadre des décorations de transformateurs à hauteur de 2 500 € ;
- **de voter** un crédit de global de subventions de 30 000 € à destination de partenaires du contrat COTER ;
 - o précise que les crédits de subventions sont inscrits au budget principal sur le chapitre 65 « Charges de gestion courante » du budget primitif du budget principal ;
- **de voter** un crédit de global de subventions de 110 000 € à destination des collectivités dans le cadre des appels à projets Polliniser et MobiPro ;
 - o précise que les crédits de subventions sont inscrits au budget principal sur le chapitre 65 « Charges de gestion courante » du budget primitif du budget principal ;
- **de voter** un crédit de global de subventions de 27 000 € à destination des collectivités dans le but de soutenir les plateformes territoriales de rénovation énergétique (PTRE) ;
 - o précise que les crédits de subventions sont inscrits au budget principal sur le chapitre 65 « Charges de gestion courante » du budget primitif du budget principal ;
- **de voter** un crédit de 551 009,69 € au titre du financement du syndicat aux charges de fonctionnement du budget annexe IRVE ;
 - o précise que ce crédit est inscrit au budget primitif du budget principal, en dépenses sur le chapitre 65 « Charges de gestion courante » et en recettes au budget annexe IRVE sur le chapitre 74 « Dotations et participations » ;

- **de voter** un crédit de 1 612 806,75 € au titre du financement du syndicat au projet d'implantation de bornes de recharge supporté par le budget annexe IRVE ;
 - o précise que ce crédit est inscrit au budget primitif en dépenses au budget principal sur le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » et en recettes du budget annexe IRVE sur le chapitre 13 « Subventions d'investissement » ;
- **de voter** un crédit de 129 459,42 € au titre du financement du syndicat aux charges de fonctionnement du budget annexe PCRS ;
 - o précise que ce crédit est inscrit au budget primitif , en dépenses au budget principal sur le chapitre 011 « Charges à caractère général » et en recettes au budget annexe PCRS sur le chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes diverses » ;
- **de voter** un crédit de 1 953 799 € au titre de la participation du syndicat au projet du Territoire intelligent porté par Angers Loire Métropole ;
 - o précise que ce crédit est inscrit sur le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » du budget primitif ;
- **de voter** un crédit de 110 000 € au titre de la participation du syndicat dans le cadre de dorsales biogazières ;
 - o précise que ce crédit est inscrit sur le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » du budget primitif du budget principal ;
- **de prendre acte** du tableau récapitulatif des emprunts contractés par le Siéml, ci-annexé.
- **d'autoriser** le Président à opérer des virements de crédit de chapitre à chapitre dans la limite des 7,5% des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel pour le budget principal et le budget annexe PCRS votés en M57, conformément au règlement budgétaire et financier voté par la délibération n°02/2022 du 1er février 2022 et modifié par la délibération n°16/2023 du 28 mars 2023 ;
- **de procéder** par écritures d'ordre aux apurements des comptes 458 non équilibrés conformément au schéma d'écriture délivré par le comptable public ;
 - o ce crédit est inscrit sur le chapitre 041 « opérations patrimoniales » du budget primitif 2024 du budget principal ;

Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Annexe 1 - Tableau des programmes de travaux 2024

PROGRAMMES DE TRAVAUX HORS TAXES			FINANCEMENTS				
Distribution publique et hors DP	Montants 2024		FACÉ/ FONDS VERT	ENEDIS	Particip. Fonds de Concours	SYNDICAT	
						Autofinan.	Emprunt
Renforcements :	11%	5 252 250 €	3 396 900 €			855 350 €	1 000 000 €
Renforcements listés		3 740 625 €	2 850 000 €			90 625 €	800 000 €
Renforcements urgents		710 000 €	- €			510 000 €	200 000 €
Renforcements annexes aux extensions		400 000 €	240 900 €			159 100 €	
Renforcements et augmentation Puissance		401 625 €	306 000 €			95 625 €	
Effacements des réseaux	16%	7 200 000 €	1 020 000 €	500 000 €	2 929 419 €	2 750 581 €	- €
Sécurisation	12%	5 626 888 €	3 906 200 €	-	- €	1 520 688 €	200 000 €
Sécurisation des réseaux S		5 626 888 €	3 906 200 €			1 520 688 €	200 000 €
Extensions	12%	5 775 000 €	- €	2 310 000 €	2 346 883 €	1 118 117 €	- €
Extensions < 36kVA		1 600 000 €		640 000 €	459 053 €	500 947 €	
Extensions > 36kVA		900 000 €		360 000 €	132 666 €	407 334 €	
Extensions HTA		500 000 €		200 000 €	144 689 €	155 311 €	
Desserte intérieure des lotissements		2 600 000 €		1 040 000 €	1 560 000 €	- €	
Desserte extérieure des lotissements		175 000 €		70 000 €	50 475 €	54 525 €	
Travaux Hors DP	48%	22 353 588 €	400 000 €		14 271 968 €	7 681 620 €	- €
Eclairage public hors TI		9 698 462 €	400 000 €		3 570 641 €	5 727 821 €	
Eclairage public TI *		6 380 000 €			4 426 201 €	1 953 799 €	
Génies civils et divers EP		6 275 126 €			6 275 126 €		
TOTAL TRAVAUX HT		46 207 726 €	8 723 100 €	2 810 000 €	19 548 270 €	13 926 356 €	1 200 000 €
			19%	6%	42%	33%	
Pour mémoire BP 2023		46 023 169 €	8 143 000 €	3 048 000 €	21 313 465 €	13 518 704 €	0 €

*TERRITOIRE INTELLIGENT - TI géré techniquement : SIéML / budgétairement : ALM sauf concours SIéML

Annexe 2 – ETAT DE LA DETTE AU 01/01/2024 (BUDGET PRINCIPAL)

Taux	Banque	Capital à l'origine	Capital Restant Dû		% de la dette	Intérêts	Marge	Fin du Prêt	% de la Dette
	CE Caisse d'Epargne	2 000 000,00 €	669 914,37 €	33%	4%	4,56%		2027	82%
		3 000 000,00 €	2 210 964,25 €	74%	13%	0,25%		2034	
		5 000 000,00 €	2 880 878,62 €	58%	17%	1,25%			
	CFFL (ex DEXIA)	2 200 000,00 €	146 666,48 €	7%	1%	3,71%		2024	
	CRCA Crédit Agricole	4 675 000,00 €	144 857,36 €	3%	1%	4,50%		2024	
		2 500 000,00 €	1 473 848,91 €	59%	9%	1,25%		2032	
		7 175 000,00 €	1 618 706,27 €	23%	9%	1,54%			
	BNP PARIBAS	2 000 000,00 €	323 269,56 €	16%	2%	3,110%		2025	
		2 000 000,00 €	104 863,29 €	5%	1%	4,20%		2024	
		4 000 000,00 €	428 132,85 €	11%	2%	3,38%			
	Crédit Mutuel	2 000 000,00 €	1 175 443,57 €	59%	7%	1,15%		2032	
		2 000 000,00 €	1 175 443,57 €	59%	7%	1,15%			
	CDC Caisse des Dépôts	3 000 000,00 €	313 632,12 €	10%	2%	4,42%		2024	
Banque Postale	3 700 000,00 €	3 206 666,64 €	87%	19%	0,61%		2036		
	3 000 000,00 €	2 800 000,00 €	100%	16%	2,56%		2037		
	6 700 000,00 €	6 006 666,64 €	90%	35%	1,52%				
Total 1	30 075 000,00 €	12 570 126,55 €	42%	73%	0,86%				
Taux Révisable	BNP PARIBAS	2 000 000,00 €	166 666,85 €	8%	1%	Euribor 3 mois = 3,91 % au 01/01/2024	0,45	2025	18%
	Banque Postale	3 000 000,00 €	2 000 000,00 €	67%	12%		0,40	2033	
	Banque Postale	2 700 000,00 €	2 520 000,00 €	93%	15%		0,56	2037	
	Total 2	7 700 000,00 €	4 686 666,85 €	61%	27%				
Total "Gissler A 1"	Total 1 + 2	37 775 000,00 €	17 256 793,40 €	46%	100%				
	Total 1 + 2	37 775 000,00	17 256 793,40 €	46%	100%	2,13%			

Annexe 3 – ETAT DE LA DETTE AU 01/01/2024 (BUDGET PCRS)

Taux	Banque	Capital à l'origine	Capital Restant Dû		% de la dette	Intérêts	Marge	Fin du Prêt	% de la Dette
Taux Fixe	CRCA Crédit Agricole	554 000,00 €	448 690,09 €	81%	34%	0,84%		2035	100%
		554 000,00 €	448 690,09 €	81%	34%	0,84%			
	Crédit Mutuel	900 000,00 €	863 657,54 €			2,90%		2038	
		900 000,00 €	863 657,54 €	96%	66%	2,90%			
Total "Gissler A 1"	TOTAL	1 454 000,00 €	1 312 347,63 €	90%	100%	1,87%			

Comité syndical

26 MARS 2024

**PROJET DE
BUDGETS PRIMITIFS 2024**

Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire

9, route de la Confluence ZAC de Beuzon - ECOUFLANT - CS 60145

49001 ANGERS Cédex 01

Code INSEE : 254 901 309

Nombre de Communes dans le Département au 1er Janvier 2024 : 176

Nombre de Communes Adhérentes : 175

Longueur des Lignes Electriques au **1er Janvier 2024** : 23 090 Kms

Nombre de Postes de transformation HTA / BT : 16 764

Population Totale de la Concession au 1er Janvier 2024 : 843 972 Habitants

Comptable Public :

Madame la TRESORIERE

PRINCIPALE D'ANGERS MUNICIPALE

RATIOS ETABLIS CONFORMEMENT A LA LOI DU 6 FEVRIER 1992

(Budget Principal - Budget Primitif de 2024)

1	Dépenses réelles de Fonctionnement / Population	4,76 €
2	Produit de la TCCFE / Population	16,93 €
3	Recettes réelles Fonctionnement / Population	27,88 €
4	Dépenses Equipement Brut / Population	92,87 €
5	Encours de la Dette / Population	19,10 €
6	DGF / Population	Néant
7	Dépenses de Personnel / Dépenses réelles de Fonctionnement	152,7%
8	Potentiel Fiscal	Néant
9	Dépenses Fonct. et Remboursement Dette / Recettes réelles Fonct.	28,0%
10	Dépenses Equipement brut / Recettes réelles de Fonctionnement	333,12%
11	Encours de la Dette / Recettes réelles de Fonctionnement	68,5%

A ANGERS, le

26 mars 2024
LE PRESIDENT DU SYNDICAT
Jean-Luc DAVY

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI : Syndicat Intercommunal d'Energies du 49 (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25490130900032

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE ANGERS

M. 57

Budget primitif (projet de budget)

Voté par nature

BUDGET : BUDGET SYNDICAT (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	65 327 827,29	73 576 551,68	5 636 789,92	A1 13 885 514,31
Investissement	53 227 024,43	47 125 202,52 (3)	5 636 789,92	A2 -465 031,99
Fonctionnement	12 100 802,86	26 451 349,16 (4)	0,00	A3 14 350 546,30

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses		Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 33 693 915,12		III + IV 30 641 734,22	B1 -3 052 180,90
Investissement	I 33 693 915,12		III 30 641 734,22	B2 -3 052 180,90
Fonctionnement	II 0,00		IV 0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	10 833 333,41
Investissement	A2 + B2	-3 517 212,89
Fonctionnement	A3 + B3	14 350 546,30

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT – RAR DÉPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 33 693 915,12
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	38 294,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	300 332,21
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	7 354 005,28
21	Immobilisations corporelles (3)	95 711,10
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	16 848 885,78
26	Participations et créances rattachées	25 000,00
27	Autres immobilisations financières (3)	375 000,00
46	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	8 656 686,75
4581002	ALLONNES	7 998,79
45810031	TUFFALUN	82 209,53
4581004	ANDARD	198,00
4581007	ANGERS	259 878,76
4581015	AVRILLE	86 919,00
45810181	BAUGE EN ANJOU (2)	60 351,00
4581020	BEAUCOUZE	106,95
45810231	BEAUPREAU EN MAUGES	59 156,26
4581026	BECON LES GRANITS	380,00
4581027	BEGROLLES EN MAUGES	22 500,00
4581028	BEHUARD	10 000,00
45810291	BLAISON SAINT SULPICE	5 000,00
4581035	BOUCHEMAINE	12 515,98
4581041	BRAIN SUR ALLONNES	7 897,56
4581048	BRIOLLAY	78 251,20
45810501	BRISSAC LOIRE AUBANCE	60 225,93
4581055	CANTENAY EPINARD	125 599,00
4581056	CARBAY	43 548,00
45810601	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	12 463,62
4581063	CHALONNES S/LOIRE	6 157,75
4581064	CHAMBELLAY	12 814,12
4581068	CHAMPTOCE S/LOIRE	9 653,59
45810691	OREE D'ANJOU	139 047,67
4581070	CHANTELOUP LES BOIS	3 532,75
4581076	CHAPELLE ST LAUD	3 206,79
45810801	LES HAUTS D'ANJOU (II)	15 982,21
45810861	TERRANJOU	11 446,87
4581089	CHAZE SUR ARGOS	10 112,37
4581090	CHEFFES SUR SARTHE	27 224,03
4581092	CHEMILLE-MELAY	528,93
45810921	CHEMILLE EN ANJOU	110 529,75
4581099	CHOLET	79 572,00
4581102	CLERE SUR LAYON	15 417,23
4581109	CORON	49 892,26
4581110	CORZE	6 002,85
4581112	COUDRAY MACOUARD	12 356,95
4581114	COURLEON	2 800,00

Syndicat Intercommunal d'Energies du 49 - BUDGET SYNDICAT - BP (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
4581120	DENEE	6 779,89
4581123	DISTRE	23 208,88
45811251	DOUE EN ANJOU	134,05
4581127	DURTAL	58 958,64
4581129	ECOULANT	105 966,56
4581130	ECUILLE	6 000,00
4581135	FENEU	14 556,91
45811381	BOIS D'ANJOU (les)	7 554,81
4581140	FONTEVRAUD L'ABBAYE	4 600,00
45811491	GENNES VAL DE LOIRE	50 000,00
4581155	GREZ NEUVILLE	57 119,13
45811601	INGRANDES LE FRESNE SUR LOIRE	2 497,14
4581161	JAILLE YVON	6 900,00
45811631	JARZE VILAGES	36 516,93
4581169	JUMELIERE	72 082,98
4581178	LOIRE	1 000,11
4581180	LONGUE JUMELLES	20 004,57
4581182	LOURESSE ROCHEMENIER	2 323,07
45811831	VAL D'ERDRE AUXENCE	68 668,60
4581187	MARANS	1 392,74
4581188	MARCE	15 000,32
4581192	MAULEVRIER	18 093,14
4581193	MAY SUR EVRE	62 589,05
45811941	MAZE MILON	47 485,51
4581195	MAZIERES EN MAUGES	53 179,84
45812001	LONGUENEE EN ANJOU	95 238,06
4581201	MENTRE	5 000,69
4581205	MIRE	3 228,26
4581211	MONTILLIERS	13 506,73
4581214	MONTREUIL JUIGNE	51 042,23
4581215	MONTREUIL BELLAY MERON	5 333,97
4581217	MONTREUIL S/MAINE	6 858,06
45812181	MONTREVAULT SUR EVRE	58 774,81
4581219	MONTSOREAU	8 500,00
45812202	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	20 463,35
4581221	MOULIHERNE	9 257,03
4581222	MOZE SUR LOUET	1 441,24
4581223	MURS ERIGNE	53 462,90
4581224	NEUILLE	5 184,41
45812281	NOYANT VILLAGES	78 808,86
4581240	PLAINE	12 588,46
4581241	PLESSIS GRAMMOIRE	12 289,28
45812441	MAUGES SUR LOIRE	88 611,32
4581246	PONTS DE CE (les)	38 070,21
4581247	POSSONNIERE (LA)	15 000,00
45812481	OMBREE D'ANJOU	23 246,91
4581253	PUY NOTRE DAME	5 696,77
4581257	RAIRIES (les)	21 374,26
4581259	ROCHEFORT S/LOIRE	7 121,27
4581260	ROMAGNE	7 007,32
45812611	GENNES VAL DE LOIRE (II)	120 976,72
4581266	ST AUGUSTIN DES BOIS	20 489,59
4581267	ST BARTHELEMY D' ANJOU	119 778,62
4581269	ST CHRISTOPHE DU BOIS	10 072,66
4581271	ST CLEMENT DE LA PLACE	11 850,41

Syndicat Intercommunal d'Energies du 49 - BUDGET SYNDICAT - BP (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
4581272	ST CLEMENT DES LEVEES	18 171,14
4581273	ST CRESPIN S/MOINE	2 830,93
4581274	ST CYR EN BOURG	10 159,80
4581276	ST FLORENT LE VIEIL	200,00
4581283	ST GEORGES S/LOIRE	68 382,47
4581284	ST GERMAIN DES PRES	47 898,55
4581289	ST JEAN DE LINIERES	197,34
45812921	VAL DU LAYON	69 086,39
4581294	ST LAMBERT LA POTHERIE	340 547,71
45812981	ST LEGER DE LINIERES	83 469,40
4581299	ST LEGER SOUS CHOLET	2 200,00
45813011	SEVREMOINE	289 875,27
4581302	ST MACAIRE BU DOIS	5 092,96
4581306	ST MARTIN DU FOUILLOUX	46 425,17
45813071	LOIRE AUTHION	160 688,93
4581308	ST MELAINE SUR AUBANCE	55 626,62
4581310	ST PAUL DU BOIS	1 248,05
4581311	ST PHILPERT DU PEUPLE	10 081,04
45813231	VERRIERES EN ANJOU	227 981,01
4581328	SAUMUR	94 321,53
4581329	SAVENNIERES	42 486,22
45813311	SEGRE EN ANJOU BLEU	84 988,66
4581332	SEGUINIÈRE (LA)	148 757,56
4581333	SEICHES S/LE LOIR	20 000,00
4581334	SERMAISE	9 600,00
4581336	SOMLOIRE	5 750,00
4581338	SOULAINES SUR AUBANCE	10 300,00
4581341	SOUZAY CHAMPIGNY	12 970,78
4581343	TESSOUALLE (LA)	21 268,19
4581344	THORIGNE D'ANJOU	1 000,00
45813451	BELLEVIGNE EN LAYON	50 000,61
4581347	TIERCE	109 538,43
4581350	TORFOU	2 900,00
4581353	TRELAZE	2 515,27
4581355	TREMENTINES	27 537,23
4581361	VARENNES SUR LOIRE	21 662,41
4581362	VARRAINS	24 985,39
4581364	VAUDELNAY	10 050,16
45813671	ERDRE EN ANJOU	120 561,55
4581368	VERNANTES	2 915,82
4581369	VERNOIL LE FOURRIER	21 753,70
4581371	VEZINS	5 158,67
45813731	LYS HAUT LAYON	121 792,42
4581374	VILLEBERNIER	8 723,25
45813771	RIVES DU LOIR EN ANJOU	81 420,79
4581378	VIVY	15 059,64
4581381	YZERNAY	44 855,59
4581543	ANJOU BLEU COMMUNAUTE	200 000,00
4581800	COTER	2 769 285,13
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00

Syndicat Intercommunal d'Energies du 49 - BUDGET SYNDICAT - BP (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(II) 30 641 734,22
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	20 661 401,14
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	9 980 333,08
4582001	ALLEUDS	3 708,70
45820031	TUFFALUN	17 752,86
4582007	ANGERS	250 000,00
4582015	AVRILLE	84 271,67
4582017	BARACE	10 000,00
45820181	BAUGE EN ANJOU (2)	104 575,61
45820211	BEAUFORT EN ANJOU	71 518,82
4582022	BEAULIEU SUR LAYON	1 900,00
45820231	BEAUPREAU EN MAUGES	116 000,00
4582027	BEGROLLES EN MAUGES	30 000,00
4582028	BEHUARD	17 500,00
4582035	BOUCHEMAINE	10 315,98
4582036	BOUILLE MENARD	5 500,00
4582041	BRAIN SUR ALLONNES	6 000,00
4582046	BREZE	15 000,00
4582048	BRIOLLAY	128 128,23
45820501	BRISSAC LOIRE AUBANCE	123 294,96
4582054	CANDE	23 168,26
4582055	CANTENAY EPINARD	133 091,07
4582056	CARBAY	43 548,00
45820601	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	7 460,87
4582063	CHALONNES S/LOIRE	6 752,11
4582064	CHAMBELLAY	11 314,13
4582068	CHAMPTOCE S/LOIRE	14 318,53
45820691	OREE D'ANJOU	217 423,45
4582070	CHANTELOUP LES BOIS	3 532,75
4582076	CHAPELLE ST LAUD	3 106,79
4582080	CHATEAUNEUF SUR SARTHE	1 975,00
45820801	LES HAUTS D'ANJOU (II)	8 417,74
4582084	CHAUMONT D'ANJOU	10 061,28
4582089	CHAZE SUR ARGOS	14 690,44
4582090	CHEFFES SUR SARTHE	20 000,00
4582092	CHEMILLE-MÉLAY	20 529,03
45820921	CHEMILLE EN ANJOU	200 000,00
4582099	CHOLET	242 905,83
4582102	CLERE SUR LAYON	25 423,61

Syndicat Intercommunal d'Energies du 49 - BUDGET SYNDICAT - BP (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
4582109	CORON	31 033,97
4582110	CORZE	6 004,47
4582114	COURLEON	5 352,97
4582120	DENEE	2 500,00
45821251	DOUE EN ANJOU	11 391,43
4582127	DURTAL	121 777,04
4582129	ECOULANT	255 904,56
4582130	ECUILLE	6 000,00
4582132	ETRICHE	688,04
4582133	FAVERAYE MACHELLES	20 000,00
4582135	FENEU	10 656,91
45821381	BOIS D'ANJOU (les)	7 097,77
4582140	FONTEVRAUD L'ABBAYE	29 600,00
45821491	GENNES VAL DE LOIRE	50 358,57
4582153	VALANJOU	20 000,00
4582155	GREZ NEUVILLE	38 647,31
45821601	INGRANDES LE FRESNE SUR LOIRE	5 965,96
4582161	JAILLE YVON	2 510,00
4582163	JARZE	1 247,54
45821631	JARZE VILAGES	81 592,66
45821671	LES GARENNES SUR LOIRE	69 445,54
4582170	JUVARDEIL	10 006,91
4582177	LIRE	24 340,00
4582178	LOIRE	1 000,00
4582180	LONGUE JUMELLES	7 697,59
4582182	LOURESSE ROCHEMENIER	7 323,07
45821831	VAL D'ERDRE AUXENCE	97 764,35
4582184	LOUVAINES	1 518,67
4582188	MARCE	35 634,10
4582193	MAY SUR EVRE	22 724,81
4582195	MAZIERES EN MAUGES	65 549,57
45822001	LONGUENEE EN ANJOU	237 907,52
4582201	MENITRE	3 345,87
4582211	MONTILLIERS	15 000,00
4582212	MONTJEAN SUR LOIRE	11 700,00
4582214	MONTREUIL JUIGNE	49 561,67
4582215	MONTREUIL BELLAY MERON	20 986,39
45822181	MONTREVAULT SUR EVRE	63 699,38
4582219	MONTSOREAU	11 600,00
4582223	MURS ERIGNE	33 594,31
45822281	NOYANT VILLAGES	48 863,29
4582240	PLAINE	70 678,02
4582241	PLESSIS GRAMMOIRE	23 579,44
45822441	MAUGES SUR LOIRE	34 890,65
4582246	PONTS DE CE (les)	39 426,36
4582247	POSSONNIERE (LA)	17 500,00
45822481	OMBREE D'ANJOU	42 964,13
4582257	RAIRIES (les)	17 500,00
4582260	ROMAGNE	2 500,00
4582261	ROSIERS SUR LOIRE	10 000,00
45822611	GENNES VAL DE LOIRE (II)	129 102,61
4582266	ST AUGUSTIN DES BOIS	20 603,60
4582267	ST BARTHELEMY D' ANJOU	196 883,43
4582271	ST CLEMENT DE LA PLACE	10 574,19
4582272	ST CLEMENT DES LEVEES	15 450,50

Syndicat Intercommunal d'Energies du 49 - BUDGET SYNDICAT - BP (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
4582273	ST CRESPIN S/MOINE	500,00
4582283	ST GEORGES S/LOIRE	90 000,00
4582284	ST GERMAIN DES PRES	50 000,00
45822921	VAL DU LAYON	53 010,94
4582294	ST LAMBERT LA POTHERIE	70 349,88
4582295	SAINT LAURENT DE LA PLAINE	120 000,00
45822981	ST LEGER DE LINIERES	213 661,54
45823011	SEVREMOINE	389 495,19
4582302	ST MACAIRE BU DOIS	5 093,40
4582306	ST MARTIN DU FOUILLOUX	74 430,16
45823071	LOIRE AUTHION	234 886,00
4582308	ST MELAINE SUR AUBANCE	66 514,16
4582311	ST PHILPERT DU PEUPLE	10 944,55
4582323	ST SYLVAIN D'ANJOU	5 796,60
45823231	VERRIERES EN ANJOU	486 649,37
4582328	SAUMUR	14 480,71
4582329	SAVENNIERES	75 083,25
45823311	SEGRE EN ANJOU BLEU	116 900,42
4582332	SEGUINIÈRE (LA)	124 379,31
4582338	SOULAINES SUR AUBANCE	7 000,00
4582341	SOUZAY CHAMPIGNY	25 000,00
4582342	TANCOIGNE	25 000,00
4582343	TESSOUALLE (LA)	18 500,00
4582344	THORIGNE D'ANJOU	25 000,00
45823451	BELLEVIGNE EN LAYON	47 254,61
4582347	TIERCE	131 801,09
4582353	TRELAZE	37 776,49
4582355	TREMENTINES	40 000,00
4582358	TURQUANT	15 000,00
4582361	VARENNES SUR LOIRE	30 000,00
4582362	VARRAINS	19 891,88
4582364	VAUDELNAY	10 115,36
45823671	ERDRE EN ANJOU	167 026,11
4582369	VERNOIL LE FOURRIER	22 846,25
4582371	VEZINS	11 500,00
45823731	LYS HAUT LAYON	91 751,60
4582374	VILLEBERNIER	8 500,00
4582377	VILLEVEQUE	6 500,00
45823771	RIVES DU LOIR EN ANJOU	88 108,52
4582381	YZERNAY	20 245,60
4582543	ANJOU BLEU COMMUNAUTE	200 000,00
4582800	COTER	2 546 909,20
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	63 507 693,29	66 901 362,78
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	33 693 915,12	30 641 734,22
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 341 488,59	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	97 543 097,00	97 543 097,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	24 782 965,00	24 782 965,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	24 782 965,00	24 782 965,00
		DEPENSES	RECETTES
	TOTAL DU BUDGET (4)	122 326 062,00	122 326 062,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
2023-BEE2030	BEE 2030	204	-3 973 232,00
2023-EFFACEMENTS	EFFACEMENTS DE RESEAUX	23	0,00
2024-EFFACEMENTS	EFFACEMENTS DE RESEAUX 2024	23	7 200 000,00
2024-EFFICACITE	EFFICACITE ENERGETIQUE	204	5 400 000,00
2023-CHAPELLE DE	RENOVATION CHAPELLE DE BEUZON	20, 21	0,00
2023-RENOVATIONS	RENOVATIONS ECLAIRAGE PUBLIC	23	0,00
2024-RENOVATIONS	RENOVATIONS ECLAIRAGE PUBLIC 2024	23	3 120 000,00
2023-VILLAGE SYN	VILLAGE DES SYNDICATS - REAMENAGEMENT SIEGE ET EXTENSIONS	20, 23	365 400,00
TOTAL			12 112 168,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			12 112 168,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	1 243 000,00	300 332,21	965 000,00	0,00	1 265 332,21
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	4 307 002,76	7 354 005,28	5 960 005,75	0,00	13 314 011,03
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	928 500,00	95 711,10	899 500,00	0,00	995 211,10
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	32 964 871,19	16 848 885,78	40 001 167,00	0,00	56 850 052,78
Total des dépenses d'équipement		39 443 373,95	24 598 934,37	47 825 672,75	0,00	72 424 607,12
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	15 000,00	38 294,00	20 000,23	0,00	58 294,23
16	Emprunts et dettes assimilées	3 523 750,00	0,00	2 726 749,00	0,00	2 726 749,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	700 000,00	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	375 000,00	140 000,00	0,00	515 000,00
Total des dépenses financières		4 238 750,00	438 294,00	2 886 749,23	0,00	3 325 043,23
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	9 427 382,10	8 656 686,75	10 610 152,00	0,00	19 266 838,75
Total des dépenses réelles d'investissement		53 109 506,05	33 693 915,12	61 322 573,98	0,00	96 016 489,10

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	1 115 000,00		1 255 000,00	0,00	1 255 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	955 200,00		930 119,31	0,00	930 119,31
Total des dépenses d'ordre d'investissement		2 070 200,00		2 185 119,31	0,00	2 185 119,31

TOTAL	65 179 706,05	33 693 915,12	63 507 693,29	0,00	97 201 608,41
--------------	----------------------	----------------------	----------------------	-------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	341 488,59
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	97 543 097,00
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	19 353 620,40	20 661 401,14	23 407 247,38	0,00	44 068 648,52
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	3 089 609,00	0,00	3 089 609,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	12 813,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	7 997,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		19 374 430,40	20 661 401,14	26 496 856,38	0,00	47 168 257,52
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 600 000,00	0,00	1 890 000,90	0,00	1 890 000,90
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	12 280 394,50	0,00	14 350 546,30	0,00	14 350 546,30
136	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	283 750,00	0,00	144 858,00	0,00	144 858,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
Total des recettes financières		14 164 144,50	0,00	16 390 405,20	0,00	16 390 405,20
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	9 459 558,27	9 980 333,08	10 820 152,00	0,00	20 800 485,08
Total des recettes réelles d'investissement		42 998 133,17	30 641 734,22	53 707 413,58	0,00	84 349 147,80

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	9 587 709,11		10 313 829,89	0,00	10 313 829,89
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 825 000,00		1 950 000,00	0,00	1 950 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	955 200,00		930 119,31	0,00	930 119,31
Total des recettes d'ordre d'investissement		12 367 909,11		13 193 949,20	0,00	13 193 949,20

TOTAL	55 366 042,28	30 641 734,22	66 901 362,78	0,00	97 543 097,00
--------------	----------------------	----------------------	----------------------	-------------	----------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	97 543 097,00
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	11 008 829,89
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	3 730 074,76	0,00	4 017 135,42	0,00	4 017 135,42
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	5 355 310,00	0,00	6 133 181,00	0,00	6 133 181,00
014	Atténuations de produits	360 000,00	0,00	400 000,00	0,00	400 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 149 929,13	0,00	1 377 088,69	0,00	1 377 088,69
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		10 595 313,89	0,00	11 927 405,11	0,00	11 927 405,11
66	Charges financières	425 000,00	0,00	440 000,00	0,00	440 000,00
67	Charges spécifiques (3)	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	301 070,00	0,00	149 730,00	0,00	149 730,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		11 323 383,89	0,00	12 519 135,11	0,00	12 519 135,11

023	Virement à la section d'investissement (4)	9 587 709,11	0,00	10 313 829,89	0,00	10 313 829,89
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 825 000,00	0,00	1 950 000,00	0,00	1 950 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		11 412 709,11	0,00	12 263 829,89	0,00	12 263 829,89

TOTAL	22 736 093,00	0,00	24 782 965,00	0,00	24 782 965,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	24 782 965,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	148 903,00	0,00	215 739,00	0,00	215 739,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	974 365,00	0,00	1 130 593,00	0,00	1 130 593,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	12 900 000,00	0,00	14 285 209,00	0,00	14 285 209,00
74	Dotations et participations (3)	2 537 820,00	0,00	2 646 424,00	0,00	2 646 424,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	5 000 005,00	0,00	5 190 000,00	0,00	5 190 000,00
Total des recettes de gestion courante		21 561 093,00	0,00	23 467 965,00	0,00	23 467 965,00
76	Produits financiers	60 000,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		21 621 093,00	0,00	23 527 965,00	0,00	23 527 965,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 115 000,00	0,00	1 255 000,00	0,00	1 255 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 115 000,00	0,00	1 255 000,00	0,00	1 255 000,00

TOTAL	22 736 093,00	0,00	24 782 965,00	0,00	24 782 965,00
--------------	---------------	------	---------------	------	---------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	24 782 965,00
--	---------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	11 008 829,89
---	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	58 294,23	55 000,00	113 294,23
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 726 749,00	0,00	2 726 749,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	1 265 332,21	0,00	1 265 332,21
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	13 314 011,03	660,23	13 314 671,26
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	995 211,10	0,00	995 211,10
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	56 850 052,78	2 126 200,00	58 976 252,78
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	25 000,00	0,00	25 000,00
27	Autres immobilisations financières (3)	515 000,00	0,00	515 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	19 266 838,75	3 269,08	19 270 097,83
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		95 016 489,10	2 185 119,31	97 201 608,41

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	341 488,69
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	97 543 097,00
---	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	4 017 135,42		4 017 135,42
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	6 133 181,00		6 133 181,00
014	Atténuations de produits	400 000,00		400 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	1 377 088,69	0,00	1 377 088,69
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	440 000,00	0,00	440 000,00
67	Charges spécifiques (9)	2 000,00	0,00	2 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	149 730,00	1 950 000,00	2 099 730,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		10 313 829,89	10 313 829,89
Dépenses de fonctionnement – Total		12 519 135,11	12 263 829,89	24 782 965,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	24 782 965,00
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 890 000,90	0,00	1 890 000,90
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	44 068 648,52	3 259,08	44 071 907,60
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 234 467,00	0,00	3 234 467,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	926 200,00	926 200,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 950 000,00	1 950 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	20 800 485,08	660,23	20 801 145,31
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		10 313 829,89	10 313 829,89
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 000,00		5 000,00
Recettes d'investissement – Total		89 998 601,50	13 193 949,20	83 192 550,70

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	14 360 546,30
---------------------------------------	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	97 543 097,00
---	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	215 739,00		215 739,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 130 593,00		1 130 593,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		1 200 000,00	1 200 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	14 285 209,00		14 285 209,00
74	Dotations et participations (8)	2 646 424,00		2 646 424,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	5 190 000,00	0,00	5 190 000,00
76	Produits financiers	60 000,00	0,00	60 000,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	55 000,00	55 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		23 527 965,00	1 255 000,00	24 782 965,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	24 782 965,00
--	----------------------

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		55 179 706,05	33 893 915,12	0,00	63 507 693,29	0,00	13 701 875,00	49 805 818,29	97 201 608,41
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 243 000,00	300 332,21	0,00	965 000,00	0,00	505 000,00	460 000,00	1 265 332,21
204	Subventions d'équipement versées (9)	4 307 002,76	7 354 005,28	0,00	5 960 005,75	0,00	1 500 000,00	4 460 005,75	13 314 011,03
21	Immobilisations corporelles	928 500,00	95 711,10	0,00	899 500,00	0,00	220 000,00	679 500,00	995 211,10
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	32 964 871,19	16 848 885,78	0,00	40 001 167,00	0,00	11 476 875,00	28 524 292,00	56 850 052,78
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		39 443 373,95	24 598 934,37	0,00	47 825 672,75	0,00	13 701 875,00	34 123 797,75	72 424 607,12
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	15 000,00	38 294,00		20 000,23	0,00		20 000,23	58 294,23
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 523 750,00	0,00		2 726 749,00	0,00		2 726 749,00	2 726 749,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	700 000,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	375 000,00	0,00	140 000,00	0,00	0,00	140 000,00	515 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		4 238 750,00	438 294,00	0,00	2 886 749,23	0,00	0,00	2 886 749,23	3 325 043,23
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	9 427 382,10	8 656 686,75	0,00	10 610 152,00	0,00	0,00	10 610 152,00	19 266 838,75
Total des dépenses réelles		53 109 506,05	33 693 915,12	0,00	61 322 573,98	0,00	13 701 875,00	47 620 698,98	95 016 489,10
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	1 115 000,00			1 255 000,00	0,00		1 255 000,00	1 255 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	955 200,00			930 119,31	0,00		930 119,31	930 119,31
Total des dépenses d'ordre		2 070 200,00			2 185 119,31	0,00		2 185 119,31	2 185 119,31

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

341 488,59

Total des dépenses d'investissement cumulées

97 543 097,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		43 085 647,78	30 641 734,22	52 550 816,48	0,00	83 192 550,70
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	19 353 620,40	20 661 401,14	23 407 247,38	0,00	44 068 648,52
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	3 089 609,00	0,00	3 089 609,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	12 813,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	7 997,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		19 374 430,40	20 661 401,14	26 496 856,38	0,00	47 158 257,52
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 600 000,00	0,00	1 890 000,90	0,00	1 890 000,90
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	283 750,00	0,00	144 858,00	0,00	144 858,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
Total des recettes financières		1 883 750,00	0,00	2 039 858,90	0,00	2 039 858,90
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	9 459 558,27	9 980 333,08	10 820 152,00	0,00	20 800 485,08
Total des recettes réelles		30 717 738,67	30 641 734,22	39 356 867,28	0,00	69 998 601,50
021	Virement de la section de fonctionnement	9 587 709,11		10 313 829,89	0,00	10 313 829,89
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	1 825 000,00		1 950 000,00	0,00	1 950 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	955 200,00		930 119,31	0,00	930 119,31
Total des recettes d'ordre		12 367 909,11		13 193 949,20	0,00	13 193 949,20

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7) 0,00

Affectation au compte 1068 (8) 14 350 546,30

Total des recettes d'investissement cumulées 97 543 097,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		22 736 093,00	0,00	0,00	24 782 965,00	0,00	0,00	24 782 965,00	24 782 965,00
011	Charges à caractère général (3)	3 730 074,76	0,00	0,00	4 017 135,42	0,00	0,00	4 017 135,42	4 017 135,42
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	5 355 310,00	0,00		6 133 181,00	0,00		6 133 181,00	6 133 181,00
014	Atténuations de produits	360 000,00	0,00		400 000,00	0,00		400 000,00	400 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 149 929,13	0,00	0,00	1 377 088,69	0,00	0,00	1 377 088,69	1 377 088,69
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		10 595 313,89	0,00	0,00	11 927 405,11	0,00	0,00	11 927 405,11	11 927 405,11
66	Charges financières	425 000,00	0,00		440 000,00	0,00		440 000,00	440 000,00
67	Charges spécifiques (3)	2 000,00	0,00		2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	301 070,00			149 730,00	0,00		149 730,00	149 730,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		728 070,00	0,00	0,00	591 730,00	0,00		591 730,00	591 730,00
Total des dépenses réelles		11 323 383,89	0,00	0,00	12 519 135,11	0,00	0,00	12 519 135,11	12 519 135,11
023	Virement à la section d'investissement	9 587 709,11			10 313 829,89	0,00		10 313 829,89	10 313 829,89
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	1 825 000,00			1 950 000,00	0,00		1 950 000,00	1 950 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		11 412 709,11			12 263 829,89	0,00		12 263 829,89	12 263 829,89

D002 Résultat reporté ou anticipé (5) 0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées 24 782 965,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		22 736 093,00	0,00	24 782 965,00	0,00	24 782 965,00
013	Atténuations de charges (2)	148 903,00	0,00	215 739,00	0,00	215 739,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	974 365,00	0,00	1 130 593,00	0,00	1 130 593,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	12 900 000,00	0,00	14 285 209,00	0,00	14 285 209,00
74	Dotations et participations (2)	2 537 820,00	0,00	2 646 424,00	0,00	2 646 424,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	5 000 005,00	0,00	5 190 000,00	0,00	5 190 000,00
Total des recettes de gestion des services		21 561 093,00	0,00	23 467 965,00	0,00	23 467 965,00
76	Produits financiers	60 000,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		60 000,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
Total des recettes réelles		21 621 093,00	0,00	23 527 965,00	0,00	23 527 965,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	1 115 000,00	0,00	1 255 000,00	0,00	1 255 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 115 000,00	0,00	1 255 000,00	0,00	1 255 000,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	24 782 965,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

PROGRAMMES DE TRAVAUX HORS TAXES			FINANCEMENTS				
Distribution publique et hors DP	Montants 2024		FACÉ/ FONDS VERT	ENEDIS	Particip. Fonds de Concours	SYNDICAT	
						Autofinan.	Emprunt
Renforcements :	11%	5 252 250 €	3 396 900 €			855 350 €	1 000 000 €
Renforcements listés		3 740 625 €	2 850 000 €			90 625 €	800 000 €
Renforcements urgents		710 000 €	- €			510 000 €	200 000 €
Renforcements annexes aux extensions		400 000 €	240 900 €			159 100 €	
Renforcements et augmentation Puissance		401 625 €	306 000 €			95 625 €	
Effacements des réseaux	16%	7 200 000 €	1 020 000 €	500 000 €	2 929 419 €	2 750 581 €	- €
Sécurisation	12%	5 626 888 €	3 906 200 €	-	- €	1 520 688 €	200 000 €
Sécurisation des réseaux S		5 626 888 €	3 906 200 €			1 520 688 €	200 000 €
Extensions	12%	5 775 000 €	- €	2 310 000 €	2 346 883 €	1 118 117 €	- €
Extensions < 36kVA		1 600 000 €		640 000 €	459 053 €	500 947 €	
Extensions > 36kVA		900 000 €		360 000 €	132 666 €	407 334 €	
Extensions HTA		500 000 €		200 000 €	144 689 €	155 311 €	
Desserte intérieure des lotissements		2 600 000 €		1 040 000 €	1 560 000 €	- €	
Desserte extérieure des lotissements		175 000 €		70 000 €	50 475 €	54 525 €	
Travaux Hors DP	48%	22 353 588 €	400 000 €		14 271 968 €	7 681 620 €	- €
Eclairage public hors TI		9 698 462 €	400 000 €		3 570 641 €	5 727 821 €	
Eclairage public TI *		6 380 000 €			4 426 201 €	1 953 799 €	
Génies civils et divers EP		6 275 126 €			6 275 126 €		
TOTAL TRAVAUX HT		46 207 726 €	8 723 100 €	2 810 000 €	19 548 270 €	13 926 356 €	1 200 000 €
			19%	6%	42%	33%	
Pour mémoire BP 2023		46 023 169 €	8 143 000 €	3 048 000 €	21 313 465 €	13 518 704 €	0 €

Dette Globale du SIEML au 1er JANVIER 2024

Taux	Banque	Capital à l'origine	Capital Restant Dû	% de la dette	Intérêts	Marge	Fin du Prêt	% de la Dette	
	CE Caisse d'Epargne	2 000 000,00 €	669 914,37 €	33%	4%	4,56%	2027	82%	
		3 000 000,00 €	2 210 964,25 €	74%	13%	0,25%	2034		
		5 000 000,00 €	2 880 878,62 €	58%	17%	1,25%			
	CFFL (ex DEXIA)	2 200 000,00 €	146 666,48 €	7%	1%	3,71%	2024		
	CRCA Crédit Agricole	4 675 000,00 €	144 857,36 €	3%	1%	4,50%	2024		
		2 500 000,00 €	1 473 848,91 €	59%	9%	1,25%	2032		
		7 175 000,00 €	1 618 706,27 €	23%	9%	1,54%			
	BNP PARIBAS	2 000 000,00 €	323 269,56 €	16%	2%	3,110%	2025		
		2 000 000,00 €	104 863,29 €	5%	1%	4,20%	2024		
		4 000 000,00 €	428 132,85 €	11%	2%	3,38%			
	Crédit Mutuel	2 000 000,00 €	1 175 443,57 €	59%	7%	1,15%	2032		
		2 000 000,00 €	1 175 443,57 €	59%	7%	1,15%			
	CDC Caisse des Dépôts	3 000 000,00 €	313 632,12 €	10%	2%	4,42%	2024		
	Banque Postale	3 700 000,00 €	3 206 666,64 €	87%	19%	0,61%	2036		
3 000 000,00 €		2 800 000,00 €	100%	16%	2,56%	2037			
6 700 000,00 €		6 006 666,64 €	90%	35%	1,52%				
Total 1	30 075 000,00 €	12 570 126,55 €	42%	73%	0,86%				
Taux Révisable	BNP PARIBAS	2 000 000,00 €	166 666,85 €	8%	1%	Euribor 3 mois = 3,91 % au 01/01/2024	0,45	2025	18%
	Banque Postale	3 000 000,00 €	2 000 000,00 €	67%	12%		0,40	2033	
	Banque Postale	2 700 000,00 €	2 520 000,00 €	93%	15%		0,56	2037	
	Total 2	7 700 000,00 €	4 686 666,85 €	61%	27%				
Total "Gissler A 1"	Total 1 + 2	37 775 000,00 €	17 256 793,40 €	46%	100%				
	Total 1 + 2	37 775 000,00	17 256 793,40 €	46%	100%	2,13%			

Syndicat Intercommunal d'Energies du 49 - BUDGET SYNDICAT - BP (projet de budget) - 2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		80,00	0,00	80,00	50,00	28,70	78,70

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Attaché	A	ADM	525	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	611	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	611	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	567	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	732	0,00	332-10	CDI
Ingénieur	A	TECH	739	0,00	332-10	CDI
Ingénieur principal	A	TECH	837	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur principal	A	TECH	837	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur principal	A	TECH	791	0,00	332-10	CDI
Rédacteur	B	ADM	395	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur principal 1 cl	B	ADM	660	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien	B	TECH	395	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien	B	TECH	513	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien	B	TECH	538	0,00	332-8-1°	CDD
Technicien	B	TECH	513	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien	B	TECH	452	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien	B	TECH	415	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien	B	TECH	395	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien	B	TECH	513	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien principal de 1 cl	B	TECH	547	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien principal de 1 cl	B	TECH	660	0,00	332-10	CDI
Technicien principal de 1 cl	B	TECH	638	0,00	332-10	CDI
Technicien principal de 1 cl	B	TECH	660	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien principal de 1 cl	B	TECH	573	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien principal de 2 cl	B	TECH	638	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien principal de 2 cl	B	TECH	458	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien principal de 2 cl	B	TECH	444	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien principal de 2 cl	B	TECH	480	0,00	332-10	CDI
Technicien principal de 2 cl	B	TECH	444	0,00	332-8-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Apprenti		OTR	0	0,00	A	A
Attaché cons.	A	CULT	469	0,00	332-24	CDD
Ingénieur	A	TECH	697	0,00	332-24	CDD
Technicien	B	TECH	389	0,00	332-24	CDD
Technicien	B	TECH	395	0,00	332-24	CDD
Technicien	B	TECH	478	0,00	332-24	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 25490130900040	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI Syndicat Intercommunal d'Energies du 49
--	--

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE ANGERS

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif (projet de budget)

BUDGET : IRVE (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 149 300,00	1 139 303,69
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 9 996,31
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		1 149 300,00	1 149 300,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1066)	2 748 300,00	2 711 106,75
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	280 533,58	288 683,51
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 29 043,32
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		3 028 833,58	3 028 833,58

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	4 178 133,58	4 178 133,58
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	834 300,00	0,00	960 998,00	0,00	960 998,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00
Total des dépenses de gestion des services		834 302,00	0,00	961 000,00	0,00	961 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		834 302,00	0,00	961 000,00	0,00	961 000,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	10 000,00	0,00	22 500,00	0,00	22 500,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	161 000,00	0,00	165 800,00	0,00	165 800,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		171 000,00	0,00	188 300,00	0,00	188 300,00
TOTAL		1 005 302,00	0,00	1 149 300,00	0,00	1 149 300,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 149 300,00
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	379 000,00	0,00	400 000,00	0,00	400 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	426 369,65	0,00	551 003,69	0,00	551 003,69
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		805 369,65	0,00	951 003,69	0,00	951 003,69
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		805 369,65	0,00	951 003,69	0,00	951 003,69
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	164 000,00	0,00	188 300,00	0,00	188 300,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		164 000,00	0,00	188 300,00	0,00	188 300,00
TOTAL		969 369,65	0,00	1 139 303,69	0,00	1 139 303,69

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	9 996,31
---	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 149 300,00
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	0,00
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 200 000,00	280 533,58	2 560 000,00	0,00	2 840 533,58
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 200 000,00	280 533,58	2 560 000,00	0,00	2 840 533,58
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 200 000,00	280 533,58	2 560 000,00	0,00	2 840 533,58
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	188 000,00		188 300,00	0,00	188 300,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	188 000,00		188 300,00	0,00	188 300,00
	TOTAL	1 364 000,00	280 533,58	2 748 300,00	0,00	3 028 833,58

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 028 833,58
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	1 135 002,76	288 683,51	2 522 806,75	0,00	2 811 490,26
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 135 002,76	288 683,51	2 522 806,75	0,00	2 811 490,26
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 135 002,76	288 683,51	2 522 806,75	0,00	2 811 490,26
021	Virement de la section d'exploitation (4)	10 000,00		22 500,00	0,00	22 500,00

Syndicat Intercommunal d'Energies du 49 - IRVE - BP (projet de budget) - 2024

040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	161 000,00		165 800,00	0,00	165 800,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		171 000,00		188 300,00	0,00	188 300,00
TOTAL		1 306 002,76	288 683,51	2 711 108,75	0,00	2 999 790,26

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		29 043,32
--	--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		3 028 833,58
---	--	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	0,00
---	-------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	960 998,00		960 998,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2,00		2,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	165 800,00	165 800,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		22 500,00	22 500,00
	Dépenses d'exploitation – Total	961 000,00	188 300,00	1 149 300,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 149 300,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	188 300,00	188 300,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectal° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	2 840 533,58	0,00	2 840 533,58
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	2 840 533,58	188 300,00	3 028 833,58

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 028 833,58
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement »

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	400 000,00		400 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	551 003,69		551 003,69
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	188 300,00	188 300,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	951 003,69	188 300,00	1 139 303,69

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	9 996,31
---	-----------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 149 300,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 811 490,26	0,00	2 811 490,26
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		165 800,00	165 800,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		22 500,00	22 500,00
	Recettes d'investissement – Total	2 811 490,26	188 300,00	2 999 790,26

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	29 043,32
--	------------------

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 028 833,58
---	---------------------

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	834 300,00	960 998,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	500 000,00	530 000,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équi	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	5 000,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	160 000,00	180 000,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00
618	Divers	69 300,00	160 000,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	5 000,00	0,00
6238	Divers	105 000,00	80 000,00	0,00
6248	Divers	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	0,00	998,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2,00	2,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	2,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	2,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		834 302,00	961 000,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		834 302,00	961 000,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	10 000,00	22 500,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (11) (12)	181 000,00	165 800,00	0,00
675	Valeur comptable éléments d'actif cédés	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	161 000,00	165 800,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		171 000,00	188 300,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		171 000,00	188 300,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 005 302,00	1 149 300,00	0,00

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 149 300,00
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	379 000,00	400 000,00	0,00
706	Prestations de services	349 000,00	400 000,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	30 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	426 369,65	551 003,69	0,00
74	Subventions d'exploitation	426 369,65	551 003,69	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
7588	Autres	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		805 369,65	951 003,69	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat* gestion	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		805 369,65	951 003,69	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (8) (9)	164 000,00	188 300,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	164 000,00	188 300,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		164 000,00	188 300,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		969 369,65	1 139 303,69	0,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	9 996,31
=	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 149 300,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 200 000,00	2 560 000,00	0,00
2315	Installat*, matériel et outillage techni	0,00	100 000,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	1 200 000,00	2 460 000,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 200 000,00	2 560 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 200 000,00	2 560 000,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (7) (8)	164 000,00	188 300,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	164 000,00	188 300,00	0,00
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	63 604,00	63 400,00	0,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	18 846,00	18 850,00	0,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	4 000,00	4 250,00	0,00
13916	Sub. équipt cpte résult. Autres EPL	77 550,00	101 800,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		164 000,00	188 300,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 364 000,00	2 748 300,00	0,00

	+	
RESTES A REALISER N-1 (10)		280 533,58
	+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)		0,00
	=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		3 028 833,58

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	1 135 002,76	2 522 806,75	0,00
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	0,00	753 600,00	0,00
1312	Subv. équipt Régions	0,00	0,00	0,00
1314	Subv. équipt Communes	450 000,00	250 000,00	0,00
1316	Subv. équipt Autres E.P.L.	685 002,76	1 519 206,75	0,00
1318	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 135 002,76	2 522 806,75	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
1068	Autres réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 135 002,76	2 522 806,75	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	10 000,00	22 500,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (6) (7)	161 000,00	165 800,00	0,00
21751	Installations complexes spécialisées	0,00	0,00	0,00
28175	Matériel et outillage technique (mat)	161 000,00	165 800,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		171 000,00	188 300,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		171 000,00	188 300,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 306 002,76	2 711 106,75	0,00

RESTES A REALISER N-1 (9)	288 683,51
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	29 043,32
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 028 833,58

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D1 041 = R1 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 25490130900057	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI Syndicat Intercommunal d'Energies du 49
--	--

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE ANGERS

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif (projet de budget)

BUDGET : GNV (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E	101 019,22	79 500,00
		+	+
R	E	0,00	0,00
P	R	(si déficit)	(si excédent)
O	T	0,00	21 519,22
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		101 019,22	101 019,22

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E	8 500,00	8 500,00
		+	+
R	E	0,00	0,00
P	R	(si solde négatif)	(si solde positif)
O	T	0,00	0,00
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		8 500,00	8 500,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	109 519,22	109 519,22
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. Il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent. Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	131 028,23	0,00	92 517,22	0,00	92 517,22
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00
Total des dépenses de gestion des services		131 030,23	0,00	92 519,22	0,00	92 519,22
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		131 030,23	0,00	92 519,22	0,00	92 519,22
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	8 500,00	0,00	8 500,00	0,00	8 500,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		8 500,00	0,00	8 500,00	0,00	8 500,00
TOTAL		139 530,23	0,00	101 019,22	0,00	101 019,22

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	101 019,22
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	110 000,00	0,00	71 000,00	0,00	71 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		110 000,00	0,00	71 000,00	0,00	71 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		110 000,00	0,00	71 000,00	0,00	71 000,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	8 500,00	0,00	8 500,00	0,00	8 500,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		8 500,00	0,00	8 500,00	0,00	8 500,00
TOTAL		118 500,00	0,00	79 500,00	0,00	79 500,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	21 519,22
---	------------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	101 019,22
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	0,00
---	-------------

il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	8 500,00		8 500,00	0,00	8 500,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	8 500,00		8 500,00	0,00	8 500,00
	TOTAL	8 500,00	0,00	8 500,00	0,00	8 500,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 500,00
---	-----------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

Syndicat Intercommunal d'Energies du 49 - GNV - BP (projet de budget) - 2024

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	8 500,00		8 500,00	0,00	8 500,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		8 500,00		8 500,00	0,00	8 500,00
TOTAL		8 500,00	0,00	8 500,00	0,00	8 500,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
--	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		8 500,00
---	--	-----------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)

0,00

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	92 517,22		92 517,22
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2,00		2,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	8 500,00	8 500,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	92 519,22	8 500,00	101 019,22

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	101 019,22
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	8 500,00	8 500,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	0,00	8 500,00	8 500,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 500,00
---	-----------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	71 000,00		71 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	8 500,00	8 500,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	71 000,00	8 500,00	79 500,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

21 519,22

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

101 019,22

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		8 500,00	8 500,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	8 500,00	8 500,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

AFFECTATION AUX COMPTES 106

0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

8 500,00

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	131 028,23	92 517,22	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	118 000,00	72 517,00	0,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	13 028,23	20 000,22	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
66	Autres charges de gestion courante	2,00	2,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	2,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	2,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 66)		131 030,23	92 519,22	0,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		131 030,23	92 519,22	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (11) (12)	8 500,00	8 500,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorp. et corporelles	8 500,00	8 500,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		8 500,00	8 500,00	0,00
043	Opérat* ordre inférieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		8 500,00	8 500,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		139 530,23	101 019,22	0,00

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	101 019,22

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	110 000,00	71 000,00	0,00
706	Prestations de services	110 000,00	71 000,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
76	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 76		110 000,00	71 000,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		110 000,00	71 000,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	8 500,00	8 500,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	8 500,00	8 500,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		8 500,00	8 500,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		118 500,00	79 500,00	0,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	21 519,22
=	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	101 019,22

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	8 500,00	8 500,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	8 500,00	8 500,00	0,00
13916	Sub. équipt cpte résult. Autres EPL	8 500,00	8 500,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		8 500,00	8 500,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		8 500,00	8 500,00	0,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 500,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
1316	Subv. équipt Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (6) (7)	8 500,00	8 500,00	0,00
28138	Autres constructions	8 500,00	8 500,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		8 500,00	8 500,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		8 500,00	8 500,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		8 500,00	8 500,00	0,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 500,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI : Syndicat Intercommunal d'Energies du 49 (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET SYNDICAT (2)

Numéro SIRET : 25490130900065

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE ANGERS

M. 57

Budget primitif (projet de budget)

Voté par nature

BUDGET : PCRS (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	2 756 981,28	2 240 366,63	1 234 618,25	A1 718 003,60
Investissement	2 240 275,57	1 681 681,13	(3) 1 149 813,75	A2 591 219,31
Fonctionnement	516 705,71	558 685,50	(4) 84 804,50	A3 126 784,29

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV 149 409,26	B1 149 409,26
Investissement	I	0,00	III 149 409,26	B2 149 409,26
Fonctionnement	II	0,00	IV 0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	867 412,86
Investissement	A2 + B2	740 628,57
Fonctionnement	A3 + B3	126 784,29

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres Immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 149 409,26
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	149 409,26
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	570 393,00	1 422 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	149 409,26
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 591 219,31
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		570 393,00	2 162 628,57
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	874 352,00	747 567,71
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 126 784,29
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		874 352,00	874 352,00
TOTAL DU BUDGET (4)		1 444 745,00	3 036 980,57

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	30 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	263 931,12	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		323 931,12	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	71 741,00	0,00	85 393,00	0,00	85 393,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		71 741,00	0,00	85 393,00	0,00	85 393,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		395 672,12	0,00	90 393,00	0,00	90 393,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	192 000,00		480 000,00	0,00	480 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		192 000,00		480 000,00	0,00	480 000,00

TOTAL	587 672,12	0,00	570 393,00	0,00	570 393,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	570 393,00
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	149 409,26	600 000,00	0,00	749 409,26
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	149 409,26	600 000,00	0,00	749 409,26
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	203 585,00	0,00	287 000,00	0,00	287 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
136	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		203 585,00	0,00	287 000,00	0,00	287 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		203 585,00	149 409,26	887 000,00	0,00	1 036 409,26

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	295 000,00		535 000,00	0,00	535 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		295 000,00		535 000,00	0,00	535 000,00

TOTAL	498 585,00	149 409,26	1 422 000,00	0,00	1 571 409,26
--------------	-------------------	-------------------	---------------------	-------------	---------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	591 219,31
--	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 162 628,57
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	55 000,00
--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 136 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	127 200,00	0,00	131 574,00	0,00	131 574,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	172 500,00	0,00	179 500,00	0,00	179 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		299 700,00	0,00	311 074,00	0,00	311 074,00
66	Charges financières	23 380,00	0,00	28 278,00	0,00	28 278,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		323 080,00	0,00	339 352,00	0,00	339 352,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	295 000,00		535 000,00	0,00	535 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		295 000,00		535 000,00	0,00	535 000,00

TOTAL	618 080,00	0,00	874 352,00	0,00	874 352,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	874 352,00
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	341 275,50	0,00	267 567,71	0,00	267 567,71
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		341 275,50	0,00	267 567,71	0,00	267 567,71
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		341 275,50	0,00	267 567,71	0,00	267 567,71

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	192 000,00	0,00	480 000,00	0,00	480 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		192 000,00	0,00	480 000,00	0,00	480 000,00

TOTAL	533 275,50	0,00	747 567,71	0,00	747 567,71
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	126 784,29
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	874 352,00
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	55 000,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	480 000,00	480 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	85 393,00	0,00	85 393,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	5 000,00	0,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
196	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		90 393,00	480 000,00	670 393,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

-

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	670 393,00
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	131 574,00		131 574,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	179 500,00		179 500,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	28 278,00	0,00	28 278,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	535 000,00	535 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		339 352,00	535 000,00	874 352,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

-

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	874 352,00
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1066)	287 000,00	0,00	287 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	749 409,26	0,00	749 409,26
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		535 000,00	535 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		1 036 409,26	535 000,00	1 671 409,26

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	591 219,31
--	-------------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 162 628,57
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	267 567,71		267 567,71
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	480 000,00	480 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		267 567,71	480 000,00	747 567,71

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	126 784,29
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	874 352,00
--	-------------------

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		587 672,12	0,00	0,00	570 393,00	0,00	0,00	570 393,00	570 393,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	263 931,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		323 931,12	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	71 741,00	0,00		85 393,00	0,00		85 393,00	85 393,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		71 741,00	0,00	0,00	85 393,00	0,00	0,00	85 393,00	85 393,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		395 672,12	0,00	0,00	90 393,00	0,00	0,00	90 393,00	90 393,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	192 000,00			480 000,00	0,00		480 000,00	480 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		192 000,00			480 000,00	0,00		480 000,00	480 000,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées

570 393,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		498 585,00	149 409,26	1 422 000,00	0,00	1 571 409,26
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	149 409,26	600 000,00	0,00	749 409,26
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	149 409,26	600 000,00	0,00	749 409,26
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	203 585,00	0,00	287 000,00	0,00	287 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		203 585,00	0,00	287 000,00	0,00	287 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		203 585,00	149 409,26	887 000,00	0,00	1 036 409,26
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	295 000,00		535 000,00	0,00	535 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		295 000,00		535 000,00	0,00	535 000,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	591 219,31
---	-------------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	2 162 628,57
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1
Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	587 672,12	0,00	0,00	570 393,00	0,00	0,00	570 393,00	570 393,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	30 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	30 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	263 931,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	263 931,12	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	323 931,12	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
13148	Subv. transf. Autres communes	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
13158	Subv. transf. Autres groupements	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	71 741,00	0,00		85 393,00	0,00	0,00	85 393,00
1641	Emprunts en euros	71 741,00	0,00		85 393,00	0,00	0,00	85 393,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00				

Syndicat Intercommunal d'Energies du 49 - PCRS - BP (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses financières		71 741,00	0,00	0,00	85 393,00	0,00	0,00	85 393,00	85 393,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		395 672,12	0,00	0,00	90 393,00	0,00	0,00	90 393,00	90 393,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	192 000,00			480 000,00	0,00		480 000,00	480 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	192 000,00			480 000,00	0,00		480 000,00	480 000,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00			121 000,00	0,00		121 000,00	121 000,00
13912	Subv. transf. Régions	192 000,00			81 000,00	0,00		81 000,00	81 000,00
139148	Subv. transf. Autres communes	0,00			10 500,00	0,00		10 500,00	10 500,00
139158	Subv. transf. Autres groupements	0,00			218 500,00	0,00		218 500,00	218 500,00
13916	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00			46 500,00	0,00		46 500,00	46 500,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	0,00			2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		192 000,00			480 000,00	0,00		480 000,00	480 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						A3
Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL		498 585,00	149 409,26	1 422 000,00	0,00	1 571 409,26
			I		II	III = I + II
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	149 409,26	600 000,00	0,00	749 409,26
1312	Subv. transf. Régions	0,00	83 669,17	600 000,00	0,00	683 669,17
13148	Subv. transf. Autres communes	0,00	19 116,09	0,00	0,00	19 116,09
13158	Subv. transf. Autres groupements	0,00	46 624,00	0,00	0,00	46 624,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	149 409,26	600 000,00	0,00	749 409,26
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	203 585,00	0,00	287 000,00	0,00	287 000,00
10222	FCTVA	203 585,00	0,00	287 000,00	0,00	287 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		203 585,00	0,00	287 000,00	0,00	287 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		203 585,00	149 409,26	887 000,00	0,00	1 036 409,26
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	295 000,00		535 000,00	0,00	535 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	24 000,00		4 000,00	0,00	4 000,00
281838	Autre matériel informatique	125 000,00		5 000,00	0,00	5 000,00
28188	Autres immo. corporelles	146 000,00		526 000,00	0,00	526 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		295 000,00		535 000,00	0,00	535 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		618 080,00	0,00	0,00	874 352,00	0,00	0,00	874 352,00	874 352,00
011	Charges à caractère général (3)	127 200,00	0,00	0,00	131 574,00	0,00	0,00	131 574,00	131 574,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	172 500,00	0,00		179 500,00	0,00		179 500,00	179 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		299 700,00	0,00	0,00	311 074,00	0,00	0,00	311 074,00	311 074,00
66	Charges financières	23 380,00	0,00		28 278,00	0,00		28 278,00	28 278,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		23 380,00	0,00	0,00	28 278,00	0,00		28 278,00	28 278,00
Total des dépenses réelles		323 080,00	0,00	0,00	339 352,00	0,00	0,00	339 352,00	339 352,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	295 000,00			535 000,00	0,00		535 000,00	535 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		295 000,00			535 000,00	0,00		535 000,00	535 000,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5) 0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées 874 352,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		533 275,50	0,00	747 567,71	0,00	747 567,71
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	341 275,50	0,00	267 567,71	0,00	267 567,71
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		341 275,50	0,00	267 567,71	0,00	267 567,71
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		341 275,50	0,00	267 567,71	0,00	267 567,71
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	192 000,00	0,00	480 000,00	0,00	480 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		192 000,00	0,00	480 000,00	0,00	480 000,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	126 784,29
--	-------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	874 352,00
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Syndicat Intercommunal d'Énergies du 49 - PCRS - BP (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	295 000,00			535 000,00	0,00		535 000,00	535 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	295 000,00			535 000,00	0,00		535 000,00	535 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		295 000,00			535 000,00	0,00		535 000,00	535 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 58 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = R1 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		533 275,50	0,00	747 567,71	0,00	747 567,71
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	341 275,50	0,00	267 567,71	0,00	267 567,71
70388	Autres redevances et recettes diverses	341 275,50	0,00	267 567,71	0,00	267 567,71
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		341 275,50	0,00	267 567,71	0,00	267 567,71
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		341 275,50	0,00	267 567,71	0,00	267 567,71
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	192 000,00	0,00	480 000,00	0,00	480 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	192 000,00	0,00	480 000,00	0,00	480 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		192 000,00	0,00	480 000,00	0,00	480 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

Dette Globale du PCRS au 1er JANVIER 2024

Taux	Banque	Capital à l'origine	Capital Restant Dû		% de la dette	Intérêts	Marge	Fin du Prêt	% de la Dette
Taux Fixe	CRCA Crédit Agricole	554 000,00 €	448 690,09 €	81%	34%	0,84%		2035	100%
		554 000,00 €	448 690,09 €	81%	34%	0,84%			
	Crédit Mutuel	900 000,00 €	863 657,54 €			2,90%		2038	
		900 000,00 €	863 657,54 €	96%	66%	2,90%			
Total "Gissler A 1"	TOTAL	1 454 000,00 €	1 312 347,63 €	90%	100%	1,87%			



Syndicat intercommunal
d'**énergies** de Maine-et-Loire

**9, route de la Confluence - ZAC de Beuzon - ECOUFLANT
CS 60145 - 49001 ANGERS Cédex 01**

Tél : 02 41 20 75 20 - Fax : 02 41 87 00 43

E-mail : sieml@sieml.fr - Site : www.sieml.fr

Objet : Autorisations de programme et crédits de paiement pour le budget principal 2024

L'annualité budgétaire est l'un des principes cardinaux des finances publiques. Pour engager des dépenses d'investissement réalisées sur plusieurs exercices, les collectivités inscrivent la totalité de la dépense la première année ont recours aux reports de crédit. Pour déroger, les collectivités peuvent instituer des autorisations de programme (AP) et crédit de paiement (CP).

La mise en œuvre de cette technique budgétaire a plusieurs objectifs :

- faciliter les arbitrages budgétaires ;
- accroître la lisibilité d'un projet et son impact sur plusieurs exercices budgétaires ;
- améliorer la prévision budgétaire des crédits ;
- auster la mobilisation de ressources comme l'emprunt au fur et à mesure des besoins ;
- diminuer les reports de crédits et améliorer les taux de réalisation des prévisions de crédits.

Conformément au règlement budgétaire et financier modifié dans cette même séance, il vous est proposé de créer et de modifier plusieurs autorisations de programme et les crédits de paiement afférents. Ces autorisations de programme sont intégrées au projet de BP 2024 du budget principal.

Les programme d'investissement proposés sont les suivants :

- rénovation de la chapelle de Beuzon ;
- village des syndicats ;
- subventions BEE2030- 2023 ;
- efficacité énergétique ;
- travaux d'effacements de réseaux 2023 ;
- travaux d'effacements de réseaux 2024 ;
- travaux de rénovations d'éclairage public 2023 ;
- travaux de rénovations d'éclairage public 2024.

Les autorisations de programme correspondantes peuvent se présenter ainsi :

- 1) Autorisations de programme de projets
 - a. Ajustement des programmes votés en 2023 :

Voté 2023

AP RENOVATION DE LA CHAPELLE DE BEUZON 4 ans	CP (Crédits de paiement)			
	Voté 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
1 500 000 ,00 €				
Moyens généraux				
Chapitre 20	250 000,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	220 000,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	0,00	500 000,00	430 000,00	100 000,00
TOTAL DEPENSES (A)	470 000,00	500 000,00	430 000,00	100 000,00
TOTAL RECETTES (B)	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE A AUTOFINANCER = (A-B)	470 000,00	500 000,00	430 000,00	100 000,00

Ajustement 2024

AP RENOVATION DE LA CHAPELLE DE BEUZON 4 ans	CP (Crédits de paiement)			
1 500 000 ,00 €	REALISE 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
Moyens généraux				
Chapitre 20	0,00	250 000,00	0,00	0,00
Chapitre 21	0,00	220 000,00	0,00	0,00
chapitre 23	0,00	0,00	930 000,00	100 000,00
TOTAL DEPENSES (A)	0,00	470 000,00	930 000,00	100 000,00
TOTAL RECETTES (B)	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE A AUTOFINANCER (=A-B)	0,00	470 000,00	930 000,00	100 000,00

Voté 2023

AP VILLAGE DES SYNDICATS Réaménagement siège et extensions 4 ans	CP (Crédits de paiement)			
5 000 000,00 €	Voté 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
Moyens généraux				
Chapitre 20	487 600,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	62 400,00	700 000,00	2 000 000,00	1 750 000,00
TOTAL DEPENSES (A)	550 000,00	700 000,00	2 000 000,00	1 750 000,00
TOTAL RECETTES (B)	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE A AUTOFINANCER (=A-B)	550 000,00	700 000,00	2 000 000,00	1 750 000,00

Ajustement 2024

AP VILLAGE DES SYNDICATS Réaménagement siège et extensions 4 ans	CP (Crédits de paiement)			
5 365 400,00 €	REALISE 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
Moyens généraux				
Chapitre 20	7 200,00	255 000,00	0,00	0,00
Chapitre 21	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	12 882,00	835 000,00	2 500 000,00	1 755 318,00
TOTAL DEPENSES (A)	20 082,00	1 090 000,00	2 500 000,00	1 755 318,00
TOTAL RECETTES (B)	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE A AUTOFINANCER (=A-B)	20 082,00	1 090 000,00	2 500 000,00	1 755 318,00

- 2) Autorisations de programme d'interventions
 a. Ajustement des programmes votés en 2023 :

Voté 2023

AP BEE 2030 4 ans	CP (Crédits de paiement)			
	Voté 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
6 000 000,00 €				
Transition énergétique				
Chapitre 204	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
TOTAL DEPENSES (A)	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
TOTAL RECETTES (B)	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE A AUTOFINANCER (=A-B)	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00

Ajustement 2024

AP BEE 2030 4 ans	CP (Crédits de paiement)			
	REALISE 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
2 026 768,00 €				
Transition énergétique				
Chapitre 204	0,00	526 768,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES (A)	0,00	526 768,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES (B)	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE A AUTOFINANCER (=A-B)	0,00	526 768,00	0,00	0,00

Voté 2023

AP EFFACEMENTS DE RESEAUX 4 ans	CP (Crédits de paiement)			
	Voté 2023	2024	2025	2026
9 004 000,00 €				
Infrastructures				
PROGRAMME 2023				
Chapitre 23	2 701 200,00	3 500 000,00	2 300 000,00	502 800,00
TOTAL DEPENSES (A)	2 701 200,00	3 500 000,00	2 300 000,00	502 800,00
Chapitre 13	1 464 538,40	1 952 719,60	1 220 499,75	244 041,25
TOTAL RECETTES (B)	1 464 538,40	1 952 719,60	1 220 499,75	244 041,25
SOLDE A AUTOFINANCER (=A-B)	1 236 661,60	1 547 280,40	1 079 500,25	258 758,75

Ajustement 2024

AP EFFACEMENTS DE RESEAUX 4 ans	CP (Crédits de paiement)			
	REALISE 2023	2024	2025	2026
9 004 000,00 €				
Infrastructures				
PROGRAMME 2023				
Chapitre 23	2 786 630,74	3 601 600,00	2 251 000,00	364 769,26
TOTAL DEPENSES (A)	2 786 630,74	3 601 600,00	2 251 000,00	364 769,26
Chapitre 13	1 110 309,62	2 306 948,38	1 220 499,75	244 041,25
TOTAL RECETTES (B)	1 110 309,62	2 306 948,38	1 220 499,75	244 041,25
SOLDE A AUTOFINANCER (=A-B)	1 676 321,12	1 294 651,62	1 030 500,25	120 728,01

Voté 2023

AP RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC 4 ans	CP (Crédits de paiement)			
	Voté 2023	2024	2025	2026
3 120 000,00 €				
Eclairage Public				
PROGRAMME 2023				
Chapitre 23	1 248 000,00	1 560 000,00	312 000,00	0,00
TOTAL DEPENSES (A)	1 248 000,00	1 560 000,00	312 000,00	0,00
Chapitre 13	975 000,00	1 080 000,00	195 000,00	0,00
TOTAL RECETTES (B)	975 000,00	1 080 000,00	195 000,00	0,00
SOLDE A AUTOFINANCER (=A-B)	273 000,00	480 000,00	117 000,00	0,00

Ajustement 2024

AP RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC 4 ans	CP (Crédits de paiement)			
	REALISE 2023	2024	2025	2026
3 120 000,00 €				
Eclairage Public				
PROGRAMME 2023				
Chapitre 23	246 547,50	2 648 275,00	225 177,50	0,00
TOTAL DEPENSES (A)	246 547,50	2 648 275,00	225 177,50	0,00
Chapitre 13	0,00	2 438 400,00	237 600,00	0,00
TOTAL RECETTES (B)	0,00	2 438 400,00	237 600,00	0,00
SOLDE A AUTOFINANCER (=A-B)	246 547,50	209 875,00	0,00	0,00

b. Création des programmes 2024 :

AIDES A L'EFFICACITE ENERGETIQUE 4 ans	CP (Crédits de paiement)		
	BP 2024	BP 2025	BP 2026
5 400 000,00 €			
Transition énergétique			
Chapitre 204	973 232,00	1 800 000,00	2 626 768,00
TOTAL DEPENSES (A)	973 232,00	1 800 000,00	2 626 768,00
TOTAL RECETTES (B)	0,00	0,00	0,00
SOLDE A AUTOFINANCER (=A-B)	973 232,00	1 800 000,00	2 626 768,00

AP EFFACEMENTS DE RESEAUX 4 ans	CP (Crédits de paiement)		
	2024	2025	2026
7 200 000,00 €			
Infrastructures			
PROGRAMME 2024			
Chapitre 23	2 520 000,00	2 880 000,00	1 800 000,00
TOTAL DEPENSES (A)	2 520 000,00	2 880 000,00	1 800 000,00
Chapitre 13	1 557 295,00	1 779 767,00	1 112 357,00
TOTAL RECETTES (B)	1 557 295,00	1 779 767,00	1 112 357,00
SOLDE A AUTOFINANCER (=A-B)	962 705,00	1 100 233,00	687 643,00

AP RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC 4 ans	CP (Crédits de paiement)		
	2024	2025	2026
3 120 000,00 €			
Eclairage Public			
PROGRAMME 2024			
Chapitre 23	1 872 000,00	1 248 000,00	0,00
TOTAL DEPENSES (A)	1 872 000,00	1 248 000,00	0,00
Chapitre 13	1 014 000,00	676 000,00	0,00
TOTAL RECETTES (B)	1 014 000,00	676 000,00	0,00
SOLDE A AUTOFINANCER (=A-B)	858 000,00	572 000,00	0,00

Il est proposé au comité syndical, dans les conditions exposées ci-avant :

- **de créer** les autorisations de programme et les crédits de paiement telles que présentées ci-dessus ;
- **d'ajuster** les autorisations de programme déjà existantes et les crédits de paiement telles que présentés ci-dessus ;
- **d'autoriser** le Président à engager les dépenses et les recettes des opérations ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programmes et mandater les dépenses et recettes afférentes ;
- **de préciser** que les crédits de paiement de 2024 sont inscrits au budget primitif 2024 du budget principal.

Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY.



Objet : Subventions aux associations pour l'année 2024

Dans le cadre du vote du budget primitif 2024, il vous est proposé d'attribuer des subventions à plusieurs associations. Il convient dans cette perspective de présenter ces associations et les actions qu'elles réalisent. Cette présentation est effectuée par ordre décroissant du montant des subventions proposées.

1- ASSOCIATION LIGÉRIENNE D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION A L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT (ALISEE)

Subvention : 26 000 € maximum.

L'association intervient pour notre compte dans le cadre de la démarche « Le solaire en Anjou ».

Le Siéml soutient la réalisation d'actions de promotion de l'énergie solaire en Maine-et-Loire portées par l'association Alisée, dont l'objectif est de massifier le recours aux énergies solaires dans l'habitat individuel.

Une convention a été conclue en 2021 avec l'association pour 3 ans afin de lui permettre de réaliser ces actions. La convention prévoyait un versement de 78 000 € de subvention répartie sur 3 ans à raison de 26 000 € par an.

Il est proposé de reconduire cette convention pour la période 2024-2026 afin de permettre à Alisée d'engager de nouvelles actions avec les intercommunalités et toucher les publics les plus éloignés en s'appuyant sur des structures relais (cf. projet de convention en annexe).

2- ASSOCIATION COLLÈGE DES TRANSITIONS SOCIÉTALES (CTS)

Subvention : 25 000 € maximum

Par délibération n° 36/2021 du 15 juin 2021, le Siéml s'est engagé avec l'IMT Atlantique et le Collège des transitions sociétales dans un programme de recherche-action intitulé « Transition énergétique et sociétale » (2021-2024). L'objectif principal est d'accélérer les transitions en Pays de la Loire et de créer de nouveaux dispositifs et espaces de coopération entre les porteurs de projets, les acteurs publics et privés, les partenaires locaux et les citoyens. De nombreux acteurs sont également partenaires de ce programme : la Région Pays de la Loire, le département de Loire-Atlantique, l'ADEME, la DREAL le Sydev, TE 44, Enedis, GRTgaz, ou l'association Alisée.

Bilan du programme TES III (2021-2024)

- Déploiement et opérationnalisation du programme en Pays de la Loire : sur la période 2021-2024, sept nouveaux EPCI à fiscalité propre ont rejoint le Collège pour engager des expérimentations sur leur territoire, dont deux sur le département de Maine-et-Loire. Ces intercommunalités sont Sud Vendée Littoral, Vendée Grand Littoral, Vie & Boulogne, Île de Noirmoutier, CC des Coëvrons, Loire Layon Aubance et Mauges Communauté. La création au sein du Collège d'un poste de "cheffe de projet modes de vie" a permis d'accélérer la mise en place d'un accompagnement opérationnel concret pour les expérimentations initiées sur les territoires. A titre d'exemple, la communauté de communes de Loire Layon Aubance lance une expérimentation sur la thématique des déplacements

domicile-travail, en lien avec la publication récente de son plan “mobilité cyclable du quotidien”, pour engager des réflexions avec le Collège sur la sensibilisation aux changements de comportements et l’optimisation de la fréquentation de ces infrastructures.

- Consolidation du projet de formation : plusieurs sessions de formation ont été organisées tout au long du programme par l’équipe du Collège. Ces formations permettent aux acteurs du programme de s’approprier les enjeux liés aux transitions écologiques et sociétales et de disposer d’outils concrets pour faciliter la mise en œuvre de dispositifs innovants permettant de créer les conditions de dialogue et de travail entre les acteurs de leurs territoires. A noter que le Collège a initié le dépôt d’un dossier de co-certification de ses formations avec le CNAM des Pays de la Loire.
- Organisation d’événements de sensibilisation : le Collège a organisé avec ses partenaires plusieurs événements grand public tout au long du programme 2021-2024. Le *Forum des initiatives* (18 novembre 2022 en Vendée) a réuni 220 participants venus de la région Pays de la Loire, afin de faciliter le repérage des initiatives locales et d’initier les échanges entre acteurs publics et acteurs de la société civile ; la journée découverte “*Des tiers lieux et leur territoire*” (19 septembre 2023 à Brain-sur-Allonnes) a réuni divers acteurs de la société civile et des élus des territoires afin de créer des outils permettant aux tiers-lieux de renforcer leur ancrage territorial et de faciliter la coopération entre usagers, habitants et collectivités locales ; et la journée sur la gestion en commun des ressources (15 décembre 2023 à Nantes) a rassemblé 180 personnes afin d’échanger sur les questions notamment de mise en dialogue des acteurs autour de la gestion de l’eau, de mises en commun de l’énergie, de développement d’une culture de l’anticipation.
- Publication de livrables et d’outils méthodologiques : le Collège et ses partenaires ont produit sur la période 2021-2024 plusieurs livrables tels que des fiches méthodes visant à présenter des outils précis à destination des collectivités pour les accompagner dans leurs expérimentations locales, des “Flash TES” qui permettent de présenter un référentiel théorique pour guider les politiques et les stratégies territoriales, ou encore des outils opérationnels pour vulgariser, sensibiliser et toucher le plus grand nombre (outils d’animation, vidéos de vulgarisation, jeu de cartes pédagogiques).

Orientations pour le programme TES IV (2024-2027)

Il est proposé au comité syndical de reconduire ce partenariat pour le programme TES IV sur la période 2024-2027, afin de poursuivre les expérimentations lancées sur les territoires ligériens et approfondir les thématiques d’actions-recherche avec l’ensemble des partenaires du programme. Les trois axes stratégiques du projet TES IV ont ainsi été définis comme suit :

1. poursuivre la mobilisation des acteurs des Pays de la Loire en construisant avec eux les modalités d’un déploiement partenarial de nos travaux sur les enjeux de transitions ;
2. poursuivre et capitaliser sur le travail d’expérimentation mené sur les évolutions de modes de vie en Pays de Loire ;
3. inventer des processus de coopération et de mise en débat autour de la gestion en commun des ressources (eau, énergie, sols...) sous contraintes des chocs écologiques.

Pour chacun de ces axes, le Collège des transitions sociétales a présenté lors de son assemblée générale du 20 février 2024 les principales actions envisagées et synthétisées dans le tableau ci-après :

Mobiliser les acteurs des Pays de la Loire sur les enjeux de transitions	Faire évoluer les modes de vie en Pays de la Loire	Apprendre à gérer en commun les ressources sous contraintes des chocs écologiques
<p>Appui aux dirigeants et exécutifs locaux dans le cadre de leur démarche politique (séminaires, appui aux dirigeants...).</p> <p>Parcours de formation à destination des pilotes des démarches de transition dans les EPCI et organismes partenaires.</p> <p>Mise en place du réseau des anciens auditeurs dans une logique de soutien mutuel et de partage d'expériences.</p> <p>Mise à l'étude avec des partenaires et lancement éventuel d'un parcours de formation pour les dirigeants (élus, entreprises, associations).</p> <p>Création d'évènements et poursuite de la création d'outils de communication et de sensibilisation (site internet, outils méthodologiques et fiches de synthèse, film documentaire).</p> <p>Réflexion collective sur le rôle du secteur associatif et lancement plus large de démarches prospectives opérationnelles (culture de l'anticipation).</p>	<p>L'accompagnement de projets pilotes (action-recherche) dans les EPCI.</p> <p>Le déploiement de dispositifs d'accompagnement "modes de vie" pour initier des projets pilotes en Pays de la Loire (au-delà des territoires accompagnés TES).</p> <p>La mise au point d'un second module de formation en appui au développement des projets sur l'évolution des modes de vie (animation de la coopération entre les acteurs impliqués et généralisation de la démarche).</p> <p>Structuration d'un espace d'échanges entre porteurs de projets et accompagnants pour favoriser le partage d'expérience et la montée en compétence mutuelle (communauté apprenante modes de vie).</p> <p>Engager une démarche d'évaluation scientifique des travaux engagés par TES grâce à l'accueil d'un post-doctorant.</p>	<p>La construction de nouveaux cadres d'analyse et d'action sur la gestion en commune des ressources (eau, énergie, sols...).</p> <p>Une démarche d'enquête en première partie de TES IV sur quelques territoires identifiés sur la gestion en commun de l'eau pour comprendre la problématique, les parties prenantes, les systèmes d'acteurs, les points de blocage, les leviers et les spécificités géographiques et socio-économiques.</p> <p>La construction, à la suite du travail d'enquête, de dispositifs expérimentaux de gestion en commun de l'eau.</p> <p>Proposition d'espaces d'échanges et de coopération entre acteurs des territoires sur les enjeux de la massification de la transition énergétique.</p> <p>Le suivi de démarches pilotes en matière de gestion en commun de l'énergie.</p> <p>La production de livrables et d'outils pédagogiques, et l'organisation d'actions de sensibilisation.</p>

En s'inscrivant dans les projets stratégiques transversaux du syndicat et notamment dans le plan d'actions relatif à la territorialisation des activités et de la gouvernance du Siéml, ce partenariat avec le Collège des transitions sociétales présente plusieurs intérêts pour le Siéml, notamment :

- se rapprocher des territoires et EPCI de Maine-et-Loire pour diagnostiquer les enjeux propres à chaque territoire en matière de transition écologique et sociétale et pouvoir y engager des démarches et projets énergétiques adaptés à leurs besoins ;
- accompagner les deux EPCI de Maine-et-Loire qui ont rejoint en 2024 le programme pour déployer avec eux des expérimentations "modes de vie" sur leur territoire, notamment sur les thématiques des mobilités durables et de gestion en commun des ressources : Loire Layon Aubance et Mauges Communauté ;

- réduire la dépendance énergétique d'un territoire en accompagnant les changements de comportements nécessaires pour atteindre les objectifs des différents plans climat ;
- territorialiser les scénarii prospectifs énergétiques et traduire ces orientations politiques en récits mobilisateurs pour massifier les énergies renouvelables et organiser une gestion collective et coopérative des ressources et écosystèmes énergétiques (autoconsommation, écosystèmes gaziers, etc.) ;
- favoriser le coopération multi-acteurs et la concertation, dans une optique à la fois d'implication locale et d'acceptabilité sociétale des politiques publiques ;
- s'inscrire dans une démarche de coopération régionale et profiter des retours d'expérience des différents collaborateurs.

A la suite de l'assemblée générale du CTS du 20 février 2024 approuvant avec l'ensemble des acteurs le lancement du programme TES IV tel que défini dans le rapport de présentation annexé au présent rapport, une convention de partenariat est en cours de formalisation pour préciser notamment les termes et conditions de la collaboration. L'assemblée générale du CTS a proposé un démarrage des nouvelles conventions au 1^{er} mai 2024.

Pour intégrer ce programme TES IV, la contribution demandée est de 20 000 € par an sur les quatre années du programme (2024-2027).

A noter que dans le cadre du programme TES III (2021-2024), la répartition du versement de la contribution prévoyait un ultime versement de 5 000 € à réception du dernier livrable en 2024. Ce montant est ainsi répercuté dans le montant global de subvention pour l'année 2024.

3- COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES (COS) DU SIÉML

Subvention : 20 000 € maximum

Le Comité des œuvres sociales (COS) est une association (loi 1901) créée en 1965 à laquelle les agents actifs et retraités du Siéml peuvent adhérer pour bénéficier d'un soutien moral et financier et profiter d'activités culturelles et de loisirs à des tarifs préférentiels.

En 2023, le COS a proposé plusieurs sorties et animations permettant de créer des moments conviviaux entre collègues ou en famille :

- 11 sorties sportives ou culturelles (sorties after-work, soft volley inter-entreprise, restau-théâtre ; atelier cuisine ...) ;
- 2 temps forts le pique-nique et l'Arbre de Noël) ont permis de réunir entre 50 et 75 personnes dans les locaux du SIÉML ; 1 séjour de 3 jours a permis à 16 agents et leurs conjoints de découvrir Rome ;
- pour l'année 2024, un programme complet va être présenté lors de l'assemblée générale de l'association ;
- des animations pour créer de la cohésion entre collègues sur les pauses méridiennes (tournoi de baby-foot, pique-nique, ...) et des sorties after-work (exemples escape-Game et accrobranche) ;
- des animations sportives en tant que participants (marathon inter-entreprise, soft-volley) mais aussi en tant que spectateurs (matches de hockey sur glace ou basket) ;
- des sortie culturelles et familiales (théâtre du Quai à Angers, resto-théâtre) ;
- une journée familiale au Bioparc de Doué-la-Fontaine ;
- un court séjour qui sera organisé au mois d'octobre avec la volonté de choisir le train comme mode de déplacement plus écologique

Le COS propose toujours également la possibilité d'obtenir des places de cinéma, de concerts, spectacles ou parc et les propose à tarif réduit ainsi qu'un service de livraison de panier de légumes bio.

Le COS offre également la possibilité aux agents de pratiquer une activité sportive sur la pause méridienne avec le matériel présent dans les locaux (vélo elliptiques, banc de musculation, babyfoot, ...). Une proposition d'ajout d'équipement est en projet.

Du côté social, le COS propose une prestation handicap et la possibilité de bénéficier d'une avance financière sous forme de prêt à taux zéro.

Le nombre d'adhérents au COS, comme le nombre d'agents au Siéml, est en constante augmentation. Cette donnée est prise en compte pour l'organisation des activités mais également dans le budget.

4- RECIT

Subvention : 10 000 € maximum.

L'association RECIT, anciennement réseau des énergies citoyennes en Pays de la Loire, fédère une centaine de structures et porteurs de projets engagés dans le développement des énergies renouvelables citoyennes en Pays de la Loire. L'objectif est de permettre aux citoyens de s'approprier la question énergétique en menant des actions de sensibilisation, d'accompagnement et de mise en réseau.

La production d'énergie citoyenne en Pays de la Loire s'élève actuellement à 250 GWh, soit plus de 50 % de la production d'énergie citoyenne nationale.

Dans le cadre de l'entente régionale, il a été convenu de soutenir financièrement l'association RECIT pour lui permettre de maintenir le niveau d'accompagnement auprès de ses adhérents, dont le nombre a doublé entre 2021 et 2023, et de poursuivre la dynamique des énergies citoyennes en Pays de la Loire.

5- HESPUL

Subvention : 8 000 € maximum.

L'association fondée en 1991, œuvre dans le domaine de l'accompagnement des publics (citoyens, collectivités, professionnels, institutions, etc...) vers l'efficacité, la sobriété énergétique et les énergies renouvelables.

A la suite de la validation en 2018 du plan stratégique EnR du Siéml, qui visait notamment à faciliter les conditions d'intégration des énergies renouvelables aux seins des réseaux d'énergies, le Syndicat s'était engagé dans un travail partenarial avec l'association Hespul afin de développer son expertise et les outils sur le sujet.

Du fait du fort renouvellement des effectifs et des nouveaux projets en perspectives, le Siéml souhaite relancer le partenariat avec Hespul autour des axes suivants :

- montée en compétence des équipes sur l'intégration des énergies renouvelables au réseau ;
- accompagnement méthodologique pour étudier les impacts sur le réseau électrique de l'évolution de la production d'énergies renouvelables et de la consommation à partir de la territorialisation des scénarios prospectifs existants 2030/2050 ;
- développement du contrôle de concession sur les propositions techniques et financières de raccordement pour mieux assister les porteurs de projets ;
- évolution des pratiques des AODE pour une meilleure prise en compte des EnR sur les travaux réseaux.

6- Electriciens sans frontières

Subvention : 5 000 € maximum

Électriciens sans frontières (ESF) est une organisation non gouvernementale (ONG) de solidarité internationale reconnue d'utilité publique. C'est une association nationale unique structurée autour de 14 délégations régionales.

Grâce à l'implication de plus de 1200 bénévoles et à des partenaires associatifs, institutionnels et économiques, l'ONG conduit des projets de solidarité internationale afin d'améliorer les conditions de vie des populations les plus démunies en faisant de l'accès à l'énergie et à l'eau un levier de développement économique et humain, et en favorisant l'utilisation des énergies renouvelables. Elle lutte contre les inégalités d'accès à ces ressources et contribue à répondre aux besoins essentiels de population majoritairement situées en zones rurales isolées et menacées par un niveau de pauvreté extrême, les effets du réchauffement climatique ou une catastrophe humanitaire.

En 2023, le Siéml a octroyé deux subventions à cette association pour qu'elle puisse intervenir sur deux situations d'urgence en Turquie/Syrie puis au Maroc à la suite de séismes.

- **En Turquie et en Syrie** : dans la nuit du 5 au 6 février 2023, un puissant séisme d'une magnitude de 7,8 a frappé le sud-est de la Turquie et le nord de la Syrie. Grâce à la coopération avec divers acteurs internationaux et locaux, les équipes d'ESF sont intervenues dans les zones sinistrées et ont réalisé divers envois de matériels de secours : lampes solaires, groupes électrogènes de petite puissance (3 kVA), lampes de chantier, radiateurs mobiles et autres matériels électriques.
- **Au Maroc** : dans la nuit du 8 au 9 septembre 2023, un puissant séisme d'une magnitude de 7 a frappé le Maroc. Face à la catastrophe, ESF a réalisé un premier envoi de matériel (lampes et kits solaires mobiles notamment) à destination de leur partenaire local, Morocco Future Energy Leaders, avant distribution. ESF a également été sollicitée par les autorités et partenaires locaux afin de fournir un plus grand nombre des solutions énergétiques durables, via le projet « Initiative lumière pour le Maroc ».

A noter que la situation de la Libye a été analysée à la suite de la tempête Daniel et de l'effondrement de deux barrages ayant provoqué de très graves inondations dans la ville de Derna, dans la nuit du 10 au 11 septembre 2023. ESF n'étant pas implantée sur le territoire Libyen, elle n'a pas été en mesure d'intervenir par ses propres moyens.

En 2024, il est proposé de continuer le partenariat avec cette ONG et d'inscrire 5 000 € de subvention au budget primitif afin de disposer des ressources financières nécessaires en cas de réponse urgente à apporter à l'association pour soutenir les populations sinistrées de toute éventuelle nouvelle catastrophe naturelle.

Au total, l'ensemble de ces subventions pour les six associations évoquées plus haut s'élève à 94 000 €.

Il est proposé au comité syndical, dans les conditions exposées ci-avant :

- **d'attribuer** une subvention au profit d'Alisée de 26 000 € ;
- **d'attribuer** une subvention au profit du Collège des transitions sociétales de 25 000 € maximum ;
- **d'attribuer** une subvention pour le comité des œuvres sociales à hauteur de 20 000 € ;
- **d'attribuer** une subvention au profit de RECIT de 10 000 € maximum ;
- **d'attribuer** une subvention au profit d'HESPUL de 8 000 € maximum ;
- **d'attribuer** une subvention au profit d'Electriciens sans frontière de 5 000 € maximum ;

- **d'autoriser** le Président à verser en 2024, au nom et pour le compte du Siéml, les subventions attribuées à chaque association, dans la limite des crédits inscrits et des montants indiqués ci-avant, et sous réserve :
 - o que chaque association justifie de l'utilisation de la subvention conformément à son objet ;
 - o de la production au Siéml par ces associations d'une copie certifiée et signée de leurs budgets et comptes de l'exercice écoulé ;
- **d'autoriser** le Président à conclure toute convention qui serait associée à ces subventions.

Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



CONVENTION DE PARTENARIAT

PROJET

ENTRE :

Le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (SIÉML), dont le siège est situé à Ecoflant, 9 route de la Confluence ZAC de Beuzon - BP 60145 49001 Angers Cedex 01, représenté par son Président M. Jean-Luc DAVY, dûment habilité à cet effet en vertu de la délibération du Comité syndical n°xxx du 26 mars 2023, Ci-après dénommée « le SIÉML »,

IMT Atlantique, située à La Chantrerie, 4 rue Alfred Kastler, CS 20722 - 44307 NANTES Cedex 3, représenté par Christophe LEROUGE, Directeur d'IMT Atlantique. Ci-après dénommée « IMT Atlantique »,

Le Collège des transitions écologiques et sociétales, situé à La Chantrerie, 4 rue Alfred Kastler, CS 20722 - 44307 NANTES Cedex représenté par Samuel AUBIN, son Directeur. Ci-après dénommée « le CTS »,

Ci-après, IMT Atlantique et le CTS étant désignés conjointement les « Parties ». Ci-après le CTS étant désigné conjointement « L'équipe de coordination »,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Le Collège des transitions écologiques et sociétales a été créé en 2015 pour faciliter et accompagner l'accélération des transitions sur les territoires en Pays de la Loire. Il s'agit d'un espace partenarial, avec plus d'une trentaine d'organisations engagées. Orienté résolument vers la coopération entre tous les acteurs au service des transitions, le Collège se veut un bien commun territorial. Trois hypothèses guident les actions du Collège :

- Pour faire évoluer les modes de vie, il nous faut agir de façon systémique...
- ... ce qui n'est possible que grâce à la mise en coopération des acteurs (collectivités, entreprises, associations, citoyens...).
- L'échelle des territoires semble pertinente pour engager ces coopérations et lancer des démarches structurantes.

Concrètement, les actions du collège s'articulent autour d'expérimentations locales, de cercles d'échanges entre acteurs et décideurs, de parcours et sessions de (dé)formation et la production de supports attractifs et pédagogiques avec une mise en lien avec des réseaux nationaux.

Sur la nouvelle période 2024-2027, le Collège accompagnera 13 territoires pilotes sur les différents départements de la Région Pays de la Loire et déploiera ses travaux autour de 3 axes stratégiques (TES IV) :

- Mobiliser les acteurs des Pays de la Loire sur les enjeux de transitions,
- Faire évoluer les modes de vie en Pays de la Loire,
- Apprendre à gérer en commun les ressources sous contraintes des chocs écologiques.

Sur chacun des trois axes, l'annexe technique présente les principaux attendus et les actions clés envisagées.

Avec ce projet TES IV, le Collège poursuit les travaux initiés dans les périodes précédentes concernant les modes de vie et les coopérations territoriales. Il ouvre aussi avec les partenaires de nouveaux sujets. Surtout, le Collège poursuit sa démarche partenariale pour porter les différents sujets à partir des missions et des compétences des différentes organisations partenaires. Cette approche coopérative entre les organisations partenaire s'inscrit dans une vision partagée, depuis le départ, et qui parie sur la voie démocratique, comme projet de société, pour répondre aux enjeux des transitions.

Le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (SIEML), est engagé depuis plusieurs années dans la transition énergétique des territoires et la lutte contre le changement climatique en mettant en œuvre un ensemble d'actions opérationnelles au service des territoires. Le syndicat s'est doté d'une feuille de route stratégique qui lui permet de fédérer les forces politiques et opérationnelles autour d'objectifs qui font sens, puis de décliner en aval des projets de service en cohérence, au plus près des préoccupations de ses territoires. Ainsi, le Siéml a retenu cinq axes stratégiques pour poursuivre son développement :

axe n°1 : agir pour un aménagement des territoires cohérent et équitable

axe n°2 : accompagner la résilience énergétique des communes et leurs groupements

axe n°3 : accompagner le développement de la mobilité bas carbone et de ses usages

axe n°4 : valoriser les données énergétiques et patrimoniales

axe n°5 : engager une démarche de responsabilité sociétale dans une logique d'amélioration continue et rapprocher encore plus le Siéml de ses adhérents

Le syndicat a également fait le choix d'affirmer cinq valeurs complémentaires qui lui sont chères et qui lui semblent pouvoir apporter plus de fluidité dans son fonctionnement au bénéfice de tous ses adhérents. La proximité, l'agilité, la coopération, la transversalité et l'expertise énergétique sont désormais portées en étendard.

Le Siéml s'appuie également sur deux démarches transversales parfaitement complémentaires pour accompagner son développement : la responsabilité sociétale des organisations (RSO) et l'objectif de labellisation ISO 26000, puis le projet de territorialisation accrue de la gouvernance, de l'organisation opérationnelle et des politiques publiques engagées.

Le SIEML est partenaire du programme TES depuis 2021-2024.

IMT Atlantique est un établissement de formation et de recherche de l'Institut Mines Télécom, sous tutelle du ministère chargé de l'industrie. Son positionnement sur les transitions numériques, énergétiques et environnementales l'ont amenée, depuis plusieurs années, à interroger ses pratiques et à s'engager sur des projets de transition, au sein même de l'établissement, et plus largement au niveau local, régional et national. Logiquement, en 2021, à l'occasion de la définition de son plan stratégique, l'école a décidé de placer l'axe Transformation Ecologique et Sociétale comme une orientation prioritaire de son action pour la période 2023-2027. L'ambition de l'école peut être ainsi résumée : « *contribuer à la limitation des effets de l'activité humaine sur l'environnement et le climat, en inventant de nouveaux modes de production et de consommation et en aidant la société à se transformer pour faire face aux enjeux socio-climatiques.* »

IMT est depuis 2015 un partenaire fondateur du Collège des transitions écologiques et sociétales. L'école accueille depuis l'équipe du Collège au sein du Campus et lui apporte un appui logistique. Au-delà, IMT apportera au projet TES IV un appui scientifique notamment dans le cadre de la démarche sur les modes de vie.

Etant entendu que, suite à la dernière étape du projet partenarial Transition Energétique & Sociétale (TES) (2021-2024), les Parties souhaitent poursuivre une coopération sur la période 2024-2027,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention porte sur les termes et les conditions de collaboration entre les Parties pour la quatrième phase (2024-2027) du projet partenarial « *Transition Écologique & Sociétale* » porté par le Collège des transitions écologiques et sociétales (TES). Le programme et l'organisation générale du projet dit « TES IV » sont présentés en annexe de la présente convention. Cette collaboration s'inscrit dans le cadre d'un collectif de trente-huit partenaires à ce jour impliqués dans cette nouvelle phase du projet partenarial TES (2024-2027).

Dans le cadre des travaux du Collège, le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (SIEML), souhaite particulièrement contribuer aux échanges et travaux collectifs notamment sur la gestion en commun de la ressource énergie avec comme enjeu clé notamment pour la période la nécessaire massification de la transition énergétique. La neutralité carbone représentant un défi gigantesque pour nos sociétés, appelant des transformations profondes et supposant dans tous les cas de figure, de réduire la demande en énergie et le développement important des ENR. L'objectif des travaux, dans cette perspective est de renforcer l'accompagnement des territoires avec notamment les syndicats d'énergie, qui, par les liens de proximité avec leurs adhérents, se positionnent en appui des territoires notamment sur les plans climat-air-énergie territorial (PCAET).

ARTICLE 2 : INTERLOCUTEURS

Le Collège des transition écologique et sociétale TES est dirigé par Samuel AUBIN. Pour le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (SIEML), le projet partenarial TES sera

suivi par Joëlle POUDRÉ, vice-présidente en charge du projet de territorialisation et Clémence MARIE, chargée de missions à la direction générale.

Ludovic BERTINA, Directeur Adjoint du Collège est l'interlocuteur privilégié du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (SIEML), Clémence MARIE, chargée de missions à la direction générale du syndicat, est l'interlocuteur privilégié de l'équipe de coordination.

Les Parties s'engagent à s'informer mutuellement sous quinze (15) jours et par écrit du changement de leurs interlocuteurs privilégiés.

ARTICLE 3 : PARTICIPATION DU SIEML AU PROJET TES

La contribution du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (SIEML), au projet TES se traduit par :

- La participation du Président ou son représentant à l'Assemblée générale annuelle ;
- La participation du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (SIEML), aux travaux du Collège TES, et notamment aux réunions du Collectif des acteurs ainsi qu'aux groupes de travail dédiés et notamment sur la gestion en commun de l'énergie ;
- L'appui, en fonction des besoins, du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (SIEML), pour le suivi des projets expérimentaux engagés dans le cadre de TES sur les territoires du Maine et Loire ;

De son côté, l'équipe de coordination du projet partenarial TES s'engage à :

- Diriger et coordonner le projet partenarial TES tel que présenté dans l'annexe ;
- Associer le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (SIEML), dans l'avancée des travaux du programme partenarial TES ;
- Travailler avec les partenaires pour tenir le budget du projet ;

Budget prévisionnel TES IV 2024-2027

PARTENAIRES DU COLLÈGE	2024-2025	2025-2026	2026-2027	TOTAL
sous réserve de signature des conventions				
ADEME, Agence de l'eau Loire-Bretagne, Nantes Métropole, ADGCF, AILE, ALISÉE, CC des Coëvrons, CC de Loire-Layon-Aubance, CC Erdre & Gesvres, CC Pouzauges, CC Val de Sarthe, CEREMA, Chambre régional d'agriculture, CIVAM, CLCV, CNFPT, Conseil de Développement Erdre & Gesvres, CNAM PDL, Département de la Vendée, Département Loire-Atlantique, DREAL Pays de la Loire, ÉLUSE, ENEDIS, Enercoop, Energy Cities, EPV, Fabrique des transitions, Familles Rurales, GRTGaz, IMT Atlantique, Institut CDC pour la Recherche, Mairie de l'Île d'Yeu, PNR LAI, Mauges Communauté, Pays de RETZ, RÉCIT / ECPDL, Redon Agglomération, Région des Pays de la Loire, SIEML SyDEV, Territoire d'énergie 44, TRAME	530 000 €	530 000 €	530 000 €	1 590 000 €
Recettes des formations du Collège	100 000 €	100 000 €	100 000 €	300 000 €
Total	630 000 €	630 000 €	630 000 €	1 890 000 €
CHARGES DU COLLÈGE	2024-2025	2025-2026	2026-2027	TOTAL
Frais de fonctionnement	76 000 €	76 000 €	76 000 €	228 000 €
Frais d'animation du programme d'action-recherche et communication	115 000 €	115 000 €	115 000 €	345 000 €
Frais de personnel	439 000 €	439 000 €	439 000 €	1 317 000 €
Total CHARGES	630 000 €	630 000 €	630 000 €	1 890 000 €

ARTICLE 4 – PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE D’UNE ACTION SPECIFIQUE EN MAINE-ET-LOIRE

Les parties ont également souhaité que ce partenariat se traduise par la mise en œuvre d’actions spécifiques sur le département de Maine-et-Loire, en lien avec les enjeux propres du syndicat et les missions qu’il réalise sur son territoire.

En particulier, le Siéml s’est doté des outils pour accompagner les intercommunalités dans l’élaboration et la mise en œuvre de leurs plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET).

Il anime également la commission consultative paritaire pour l’énergie, une instance de dialogue entre les acteurs du territoire pour articuler efficacement les politiques climat-énergie locales. Ces initiatives ont permis de positionner le syndicat comme acteur moteur de la transition énergétique et de la planification territoriale. Les EPCI à fiscalité propre bénéficient ainsi d’une mutualisation de moyens et d’outils partagés pour piloter efficacement leur PCAET.

Fort de cette première étape, le syndicat souhaite aller plus loin encore. Il s’agit désormais de consolider les outils de la planification énergétique, optimiser la gestion des données énergétiques et urbanistiques, renforcer le suivi collaboratif des actions mises en œuvre, parfaire l’agrégation des données des différents observatoires et réseaux régionaux ou encore rapprocher les politiques énergétiques des politiques d’urbanisme.

A cette fin, le Siéml et le Collège des transitions sociétales proposent d’engager des actions communes auprès des EPCI du Maine-et-Loire pour les accompagner dans le cadre de l’élaboration de leurs documents de planification (bilans à mi-parcours des PCAET, schémas directeurs énergie...).

Ces actions présenteraient plusieurs intérêts et objectifs, notamment :

- territorialiser les scénarii prospectifs énergétiques et traduire ces orientations politiques en récits mobilisateurs pour massifier les énergies renouvelables et organiser une gestion collective et coopérative des ressources et écosystèmes énergétiques (autoconsommation, écosystèmes gaziers, etc.) ;
- se rapprocher des territoires et EPCI de Maine-et-Loire pour diagnostiquer les enjeux propres à chaque territoire en matière de transition écologique et sociétale et pouvoir y engager des démarches et projets énergétiques adaptés à leurs besoins ;
- réduire la dépendance énergétique d’un territoire en accompagnant les changements de comportements nécessaires pour atteindre les objectifs des différents plans climat ;
- favoriser le coopération multi-acteurs et la concertation, dans une optique à la fois d’implication locale et d’acceptabilité sociétale des politiques publiques.

ARTICLE 5 : CONTRIBUTION FINANCIERE DU SIÉML

- Une contribution financière forfaitaire annuelle de 20 000 €, somme versée avec l’échéancier suivant :
 - 20 000 € à la signature de la convention ;
 - 20 000 € après la remise du premier rapport d’activités, en septembre 2025 ;
 - 10 000 € après la remise du deuxième rapport d’activités, en septembre 2026 ;
 - 10 000 € après la remise du troisième rapport d’activités, en septembre 2027.

Cette contribution annuelle forfaitaire n'inclut pas le coût de la participation de collaborateurs du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (SIEML), aux sessions ou parcours de formation proposés par le Collège TES.

Les virements seront effectués, sur appels de fonds adressés à la collectivité, sur le compte bancaire ouvert au nom de IMT Atlantique :

TRESOR PUBLIC				RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ			
Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre comptes (virements, paiements des quittances, etc...)							
Identifiant national de compte bancaire - RIB							
Code banque	Code guichet	N° compte	Clé	Domiciliation			
10071	44000	00001000248	94	TPNANTES			
IBAN (International Bank Account Number)							
FR76	1007	1440	0000	0010	0024	894	BIC (Bank Identifier Code)
							TRPUFRP1
Titulaire du compte : IMT ATLANTIQUE BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE LA CHANTRIERIE 4 RUE ALFRED KASTLER 44070 NANTES CEDEX 03							

ARTICLE 6 : LIVRABLES

Un rapport d'activités qualitatif et quantitatif du projet partenarial TES est remis à l'ensemble des partenaires au mois de septembre de chaque année. Il est présenté lors d'une réunion de l'Assemblée générale pour validation.

ARTICLE 7 : CONFIDENTIALITE

L'équipe de coordination s'engage à garder strictement confidentielles les informations et documents que la collectivité X mettra à sa disposition. Ces informations et documents, ainsi que les clauses de la présente convention, ne peuvent être communiqués à des tiers sans accord préalable et écrit.

De manière générale, l'équipe de coordination s'engage à faire respecter cette obligation de confidentialité par l'ensemble de ses préposés, ainsi que par toutes personnes associées au programme partenarial TES.

ARTICLE 8 : COMMUNICATION

Les parties s'engagent, pendant toute la durée de la présente convention, à mentionner systématiquement la collaboration pour toute communication, publication ou diffusion dans le cadre du programme partenarial TES.

ARTICLE 9 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La propriété intellectuelle résultant du programme partenarial TES, à savoir les études, rapports, schémas et dessins et graphiques, réalisés lors de l'exécution de la présente convention et aux fins de cette exécution, sera libre de droit.

ARTICLE 10 : DUREE ET RESILIATION

La présente convention prendra effet à la date de signature par les Parties et au plus tôt le 1^{er} mai 2024. Elle s'achèvera 36 mois après cette date.

En cas d'inexécution, ou de mauvaise exécution des obligations contractuelles par l'une des Parties, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par l'une des Parties, par lettre recommandée avec avis de réception, et ce à l'issue d'une période de 3 mois. Une médiation entre les Parties sera tentée avant toute action.

Dans l'hypothèse où l'équipe de coordination serait dans l'impossibilité de poursuivre la réalisation du programme partenarial TES, ou en cas de force majeure qui empêcherait l'une ou l'autre des Parties à la présente convention d'accomplir ses obligations, la présente convention serait résiliée de plein droit un mois après notification aux autres Parties par lettre recommandée avec avis de réception de l'événement rendant impossible l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 11 : DISPOSITIONS GENERALES

11.1 Intégralité de la convention

Les Parties reconnaissent que la présente convention et son annexe constituent l'intégralité de l'accord conclu entre elles et se substitue à toute offre, disposition ou accord antérieurs, écrits ou verbaux.

11.2 Modification de la convention

Aucun document postérieur, ni aucune modification de la convention quelle qu'en soit la forme ne produiront d'effet entre les Parties sans prendre la forme d'un avenant dûment daté et signé entre elles.

11.3 Nullité

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité de la convention, ni altérer la validité de ses autres stipulations.

11.4 Renonciation

Le fait que l'une ou l'autre des Parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque de la convention ou acquiesce de son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété comme une renonciation par cette Partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause.

11.5 Domiciliation

Les Parties élisent domicile aux adresses figurant en tête de la présente convention.

11.6 Droit applicable et différends

La présente convention est régie par la loi française.

Toutes contestations et litiges survenant dans l'interprétation ou l'exécution de la présente convention seront soumis à la juridiction des tribunaux de Nantes.

Fait à Nantes, le

En trois exemplaires originaux,

Pour le Syndicat
intercommunal d'énergies de
Maine-et-Loire (SIEML),

M. Jean-Luc DAVY
Président

Pour IMT Atlantique

Christophe LE ROUGE
Directeur

Pour le CTS

Samuel AUBIN
Directeur

PROJET



ACCÉLÉRER LES TRANSITIONS EN PAYS DE LA LOIRE

Changer de regard,
ouvrir ensemble
des chemins nouveaux



E

R

I

A

M

M

O

S

1

Introduction

2

Le Collège TES

3

Les acquis de la dernière période TES III

(2021-2024)

4

Les orientations du Collège pour TES IV

- 1 **Poursuivre la mobilisation** des acteurs des Pays de la Loire en construisant avec eux les modalités d'un déploiement partenarial de nos travaux.
- 2 **Poursuivre et capitaliser** sur le travail d'expérimentation mené sur les évolutions de modes de vie.
- 3 **Inventer des processus** de coopération et de mise en débat autour de la gestion commune des ressources (eau, énergie...).

5

Les engagements réciproques pour TES IV

6

Charte du collectif des acteurs

Une actualisation de la Charte est prévue à l'occasion du démarrage de TES IV.

7

Organisation du Collège et budget TES IV

“
**POURSUIVONS
ENSEMBLE !**
”



INTRODUCTION

Horizon TES IV : à l'heure des chocs écologiques

Vers une «gestion» en commun des «ressources»

L'année 2023 est déjà considérée comme la plus chaude de l'histoire. Le projet TES IV qui démarre pour trois ans en mai 2024, vise, pour penser l'action collective, à prendre également la mesure de la pression qu'exercent dès aujourd'hui les chocs écologiques sur l'accès aux ressources et nos capacités de gouvernance. Ces chocs écologiques liés au dérèglement climatique et à la destruction de la biodiversité nous font entrer dans un monde nouveau dont nous n'avons plus, autant que nous l'avons cru longtemps, la maîtrise. Le phénomène des mégafeux qui se développe sur la planète en Amazonie, en Sibérie, mais aussi en Indonésie, en Afrique, en Australie, en Europe du Nord... l'illustre d'une façon spectaculaire.

Avec bien d'autres crises de différentes natures, comme l'accès raréfié à la ressource en eau, ces événements nous poussent à adopter un autre rapport à notre environnement. Notre milieu de vie, dont nous prenons brutalement conscience qu'il conditionne notre existence, devient le premier de nos communs.

Faciliter et accompagner l'accélération des transitions en Pays de la Loire

Le Collège des Transitions a été créé en 2015 pour faciliter et accompagner l'accélération des transitions sur les territoires en Pays de la Loire. Il s'agit d'un espace partenarial, avec plus d'une trentaine d'organisations engagées. Sur la nouvelle période 2024-2027, le Collège accompagnera 13 territoires pilotes sur les différents départements de la Région Pays de la Loire et déploiera ses travaux autour de **3 axes stratégiques** (TES IV) :



**Mobiliser les acteurs des
Pays de la Loire sur les
enjeux de transitions**



**Faire évoluer les modes
de vie en Pays de la Loire**



**Apprendre à gérer en commun
les ressources sous contraintes
des chocs écologiques.**

Sur chacun des trois axes, ce document synthétique présente rapidement les principaux attendus et les actions clés envisagées.

Avec ce projet TES IV, le Collège poursuit logiquement les travaux initiés dans les périodes précédentes concernant les modes de vie et les coopérations territoriales. Il ouvre aussi de nouveaux sujets, avec l'appui renouvelé de la plupart des partenaires de TES III et l'arrivée de nouveaux partenaires.

C'est son rôle en tant que laboratoire de réflexion et d'expérimentation.

Surtout, le Collège poursuit sa démarche partenariale pour porter les différents sujets à partir des missions et des compétences des différentes organisations partenaires. Cette approche coopérative entre les organisations partenaires s'inscrit dans une vision partagée, depuis le départ, et qui parie au fond sur la voie démocratique, comme projet de société, pour répondre aux enjeux des transitions.

Porter un projet désirable : une « démocratie du faire »

Si, comme nous le savons, le contexte est marqué depuis plusieurs décennies déjà par une insatisfaction démocratique croissante, celle-ci se nourrit de deux aspirations chez nos concitoyens qui pourraient sembler contradictoires : une aspiration à l'efficacité du politique qui peut alimenter le soutien électoral à des modalités plus autoritaires de gouvernement et une aspiration, à contrario à plus de compréhension par le politique de ce qu'il se passe dans le pays.

Comment concilier alors ces deux aspirations et résoudre la contradiction dans une narration collective porteuse d'espérance ? Pour l'essentiel, le cœur de notre sujet à propos des transitions à mener est ici résumé. Comme sur les modes de vie, le sujet de la gestion en commun des ressources s'inscrit dans cette perspective coopérative et démocratique. De même, la « massification » de la transition énergétique qui est devant nous renvoie à un véritable défi social et démocratique. En effet, pour atteindre l'objectif gigantesque de neutralité carbone en 2050 et quels que soient les scénarios, des choix politiques sont nécessaires et surtout une adhésion de la société. Ainsi, de la qualité de notre vie démocratique dans ses aspects les plus divers dépend notre réponse collective aux enjeux de la crise écologique. Cette qualité s'éprouve sur nos territoires par des capacités de dialogue, d'attention, d'anticipation, de co-opération...

La démocratie est, nous le savons, au delà des formes de gouvernement, une activité sociale, une façon de vivre ensemble. Elle donne aux individus des ressources pour agir. Elle est sans doute aussi un commun essentiel.

La crise écologique appelle ici sans doute ce que l'on pourrait appeler une « démocratie du faire » qui s'alimente du développement de notre sensibilité, cherche dans le lien au réel des ressources pour l'innovation et parie sur les capacités et les savoirs des acteurs sur les territoires.

Voilà bien l'ADN de notre projet collectif.

**Engageons-nous donc ensemble
dans cette nouvelle aventure de TES IV, avec bien sûr
ce qui nous rassemble mais aussi avec la richesse
de nos différences.**

**Changeons de regards, ouvrons ensemble
des chemins nouveaux.**



LE COLLÈGE TES

Hypothèses et fonctionnement

Les hypothèses clés

Orienté résolument vers la coopération entre tous les acteurs au service des transitions, le Collège se veut un bien commun territorial, en dehors des enjeux partisans. **Trois hypothèses** guident ses actions :

Pour faire évoluer **les modes de vie**, il nous faut agir de façon systémique, ce qui n'est possible que grâce à **la mise en coopération** des acteurs (collectivités, entreprises, associations, citoyens...).

L'échelle des territoires semble pertinente pour engager ces coopérations et lancer des démarches structurantes.

La démarche apprenante qui est privilégiée se développe progressivement à l'échelle de la région des Pays de la Loire qui compte cinq départements et 70 EPCI. Le programme d'action-recherche avance étape par étape, tant du point de vue des thématiques que de l'élargissement territorial. Il se déploie sous la forme de contractualisations passées avec des partenaires sur un cycle de trois ans. Le projet TES a démarré avec 13 partenaires en première période (TES I), puis s'est élargi à 30 sur TES II puis 35 partenaires sur TES III.

Concrètement, les travaux s'articulent autour d'expérimentations locales, de cercles d'échanges entre acteurs et décideurs, de parcours et sessions de (dé)formation et la production de supports attractifs et pédagogiques avec une mise en lien avec des réseaux nationaux.

La gouvernance du Collège

Le Collège des Transitions Écologiques et Sociétales est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Son objet est de promouvoir, sur le territoire régional, dans les milieux institutionnels, socio-économiques, associatifs et plus largement au sein de la société, une culture partagée sur les enjeux sociétaux ainsi que sur la manière d'engager les stratégies et actions de transition sur le territoire régional.

La gouvernance de l'association s'appuie sur une Assemblée générale de ses membres qui se réunit une fois par an et un Conseil d'Administration composé de membres de l'association.

Le Conseil d'Administration est présidé depuis le 1^{er} septembre 2021 par Olivier VAN DE VOORDE, secrétaire général adjoint d'IMT Atlantique. Les membres du Conseil d'Administration sont réunis autour de cinq collèges : Associations, État et Collectivités, Entreprises et Établissements d'Enseignement Supérieur, Personnes Qualifiées, Salariés.

En parallèle, en tant que porteur d'une démarche d'action-recherche partenariale, le Collège s'appuie sur l'implication des membres du collectif de partenaires qui nourrissent les travaux de leurs retours d'expérience et participent à l'effort de capitalisation. Les travaux du Collège s'organisent ainsi autour de **plusieurs groupes de travail** :



Le collectif des acteurs

Il rassemble l'ensemble des représentants des partenaires. Il est l'espace de travail principal et vise à co-construire avec les acteurs régionaux une proposition de stratégie collective régionale, piloter la mise en œuvre des objectifs opérationnels du programme, veiller au maintien et à l'affermissement d'un tiers espace commun à l'ensemble des partenaires.



Le comité prospectif

Il est composé de chercheurs, d'élus et d'acteurs des territoires des Pays de la Loire. Il a pour objectif d'identifier les « signaux faibles », de mettre en perspective les travaux menés sur les territoires et au sein du Collectif des acteurs de TES pour identifier les nouveaux modèles territoriaux, de soutenir la dimension recherche du programme et d'apporter une contribution sur les nouveaux sujets du projet TES IV, notamment l'axe sur la gestion en commun des ressources dont il suivra les travaux.



La communauté « modes de vie »

Elle réunit les porteurs des démarches pilotes, les partenaires qui les accompagnent, ainsi que des chercheurs, pour permettre, à partir des retours d'expérience des uns et des autres, d'avancer sur des questions méthodologiques, mais aussi plus largement sur tous les questionnements de fond que ces démarches suscitent : identifier des pistes pour lever les blocages, créer des dispositifs d'accompagnements associés, de nouveaux outils pédagogiques, livrables, voire d'aller vers de nouveaux dispositifs de formation et d'accompagnement.



Le réseau scientifique du Collège

Il rassemble des chercheurs-acteurs tous très engagés sur les questions de transitions et dont les engagements au sein de TES s'organisent autour des différents espaces de travail du Collège et des différents sujets. C'est le cas au sein du collectif des acteurs, du comité prospectif, de la communauté « modes de vie » ou encore autour des actions de formations.



LES ACQUIS DE LA DERNIÈRE PÉRIODE TES III 2021-2024

Action-recherche, formation-action et déploiement

Au lancement de la période TES III (2021-2024), l'Assemblée Générale de mai 2021 avait confirmé pour les années 2021-2024 la construction d'un déploiement progressif du programme TES. Ce déploiement devait principalement se faire au niveau des intercommunalités des Pays de la Loire, en articulation d'un côté avec les communes et la société civile, de l'autre avec les départements, la Région Pays de la Loire, mais aussi l'État. La période TES III a pleinement permis d'atteindre les objectifs que nous nous étions donnés collectivement. Elle a été marquée par des avancées significatives dans la mise en œuvre de notre projet.

Un programme d'action- recherche de plus en plus opérationnel



Le programme d'action-recherche est de plus en plus opérationnel avec la mise en place notamment des **projets pilotes « modes de vie »** associés au déploiement de la nouvelle formation « modes de vie » et la création du poste de « Cheffe de projet modes de vie ». Dans la perspective de TES IV, les nouveaux territoires démarrent tous une ou deux expérimentations sur les modes de vie et une « communauté modes de vie » se met en place avec les correspondants de chaque territoire et les organisations accompagnantes pour croiser les regards et capitaliser collectivement.

À titre d'exemple, les Coëvrans ont choisi la thématique de l'alimentation, Vie et Boulogne a opté pour le thème de la mobilité domicile-travail, comme Vendée Grand Littoral, qui souhaite aussi travailler sur les biodéchets. L'île de Noirmoutier s'engage dans une démarche pilote autour de l'enjeu de la « résilience énergétique territoriale » et Sud Vendée Littoral lance un projet sur les déchets verts. Le Collège TES s'implique aussi auprès de Nantes Métropole pour accompagner la conception de ses nouveaux défis de neutralité carbone.

L'accompagnement, au delà des projets sur les modes de vie, des démarches systémiques sur les territoires permet aux équipes des territoires de se former aux grands enjeux et aux postures nouvelles, de tester de nouvelles manières de faire, et enfin, de voir comment ces expérimentations engagées peuvent être appropriées et généralisées. Les retours d'expérience nourrissent en retour l'action-recherche et ont permis au groupe méthode de reformuler les repères méthodologiques pour conduire des stratégies territoriales de transitions.

→ 7 NOUVEAUX TERRITOIRES

Sud Vendée Littoral
Vendée Grand Littoral
Vie & Boulogne
Île de Noirmoutier
CC des Coëvrans
Loire Layon Aubance
Mauges Communauté

La démarche de déploiement

Le déploiement du programme, décidé collectivement par les partenaires, se concrétise avec l'arrivée de 7 nouveaux territoires. Sur la période 2021-2024, le Collège avait en effet souhaité déployer plus largement son action collective en Pays de la Loire. Conforme à la vocation régionale du projet, ce « déploiement » répond aussi à un intérêt formulé par les territoires de la région. Pour la suite, l'enjeu est de pouvoir généraliser les évolutions de pratiques et les dynamiques collectives. La pertinence de l'action du Collège dans le soutien collectif à l'émergence d'innovations sociales territoriales suppose ainsi la construction avec les partenaires d'un dispositif de relais et d'essaimage. Un premier exemple s'initie en Vendée avec le SyDEV en acteur relai auprès des intercommunalités. On pourrait aussi évoquer d'autres exemples comme le partenariat en cours d'élaboration avec le CNAM Pays de la Loire pour déployer la formation Modes de vie sur les Pays de la Loire ou encore la coordination avec Alisée pour une démarche TES sur le Maine-et-Loire.

La consolidation du projet de formation du Collège



Avec le parcours de (dé)formation pour les pilotes des transitions, trois groupes ont été lancés sur la période : en octobre 2022, avril et novembre 2023. Parallèlement, l'équipe a réalisé une dizaine de sessions de deux jours sur la formation « modes de vie ». La formation constitue une réponse aux besoins de s'approprier des cadres d'analyse et d'action, de créer les conditions de dialogue et de travail entre les acteurs impliqués dans un projet de territoire, pour une démarche de transition ou un projet structurant. La formation permet à la fois de partager un vocabulaire et un constat, de se donner collectivement une visée de sobriété et de résilience.

À noter le dépôt d'un dossier de co-certification de la formation avec le CNAM Pays de la Loire.

La réalisation d'évènements marquants



Le Forum des initiatives, qui s'est tenu le 18 novembre 2022 en Vendée, a réuni 220 participants venus de la région Pays de la Loire. Il a visé à faciliter le repérage des initiatives et les échanges entre acteurs publics et acteurs de la société civile. La journée a été co-organisée avec le SyDEV, avec également l'appui pour la préparation des ateliers et leur animation de l'ADEME Pays de la Loire, d'ÉLISE, de RÉCIT, de RésilienCités et de Vertuel.

À noter aussi la journée découverte « Des tiers lieux et leur territoire » organisée avec le PNR Loire Anjou Tourraine le 19 septembre 2023 à Brains-sur-Allones, et la journée sur la gestion en commun des ressources organisée le 15 décembre 2023 avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne et TE 44 qui a rassemblé 180 personnes à l'IMT atlantique.

Le travail de capitalisation

En complément des rapports annuels d'activités, l'équipe de coordination a produit sur la période TES III des notes de travail, des Flash TES, des fiches méthodes, des notes de synthèse, ainsi que des films. Se sont ajoutés, un ouvrage de compilation des livrables, le topo-guide, un cahier des initiatives, un jeu : le transitio-mètre des tiers lieux, sans oublier un nouveau site internet. Tout ce travail doit beaucoup au groupe méthode, qui réunit une quinzaine de membres du collectif des acteurs, sous le co-pilotage de l'Ademe Pays de la Loire et du SyDEV, avec pour mission de suivre le processus de production et de diffusion des livrables.

La réflexion prospective

L'équipe du Collège a proposé de réfléchir avec l'aide de Carine DARTIGUPEYROU, chercheuse prospectiviste, à une question clé pour les Pays de La Loire et dont l'acuité s'est accrue à l'été 2022 :

Quelles pourraient être les conditions et les modalités soutenables de partage de l'eau comme bien commun dans un contexte de chocs écologiques ?

Un certain nombre de partenaires ont accepté de participer à deux séminaires de réflexion prospective qui se sont tenus le 29 novembre 2022 et le 17 janvier 2023 à Nantes.

Trois propositions sont ressorties de ces échanges :

- 1 Anticiper les éléments qui pourraient ressortir des chocs écologiques et de conflits liés à l'usage de l'eau ;
- 2 Définir les conditions du dialogue dans un contexte de crises et en vue de parvenir à une gestion en commun de l'eau ;
- 3 Mettre en avant les qualités de leadership adaptées et permettant de décider et d'agir dans ce contexte en Pays de la Loire.

Cette réflexion débouche sur la proposition d'ouverture d'un nouvel axe d'action-recherche pour TES IV en partenariat notamment avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne.





LES ORIENTATIONS DU COLLÈGE POUR TES IV

3 axes stratégiques

Aller plus loin ensemble

Une de nos réussites, tous ensemble depuis 2015, est sans aucun doute de nous être donné du temps, d'une façon assez exceptionnelle pour :

- creuser les sillons, par exemple sur les modes de vie, où nous avons pris le temps de partager un apport théorique issu des sciences sociales, de le retraduire en cadre d'analyse et cadre d'action partagé, de construire une formation pour les acteurs et d'engager des projets pilotes...
- constituer un dispositif partenarial qui associe les différentes échelles territoriales en région et qui n'a pas son pareil en France.

Développer des innovations sociales réelles, jusqu'à l'appropriation par les acteurs, suppose en effet du temps.

Cette première grande période inaugurale de TES I à TES III a appris à nous connaître et à faire ensemble. Elle a construit les conditions d'une dynamique plus large aujourd'hui pour répondre, nous semble-t-il, à trois défis au moins pour TES IV :

- Actualiser notre dispositif pour mettre progressivement en place un déploiement partenarial de nos actions au service de la mobilisation des acteurs de Pays de la Loire sur les transitions ;
- Continuer à creuser les sillons, notamment sur les modes de vie ;
- Mettre en chantier les sujets de demain autour notamment de la gestion en commun de nos ressources, de la capacité de mettre en dialogue les acteurs en alternative à la violence.



Les trois axes stratégiques du projet TES IV

Ainsi, sur la nouvelle période 2024-2027, le Collège accompagnera 13 territoires pilotes sur les différents départements de la Région Pays de la Loire et déploiera ses travaux autour de **3 axes stratégiques (TES IV)** :



Sur chacun des trois axes, nous présentons ici rapidement les principaux attendus et actions clés envisagées. Les hypothèses scientifiques et l'organisation plus détaillée des travaux sont développées à la suite.

1 Poursuivre la mobilisation des acteurs des Pays de la Loire en construisant avec eux les modalités d'un déploiement partenarial de nos travaux

Un dispositif de relais et d'essaimage pour les innovations sociales

Sur la période 2021-2024, le Collège avait souhaité déployer plus largement son action collective en Pays de la Loire. Conforme à la vocation régionale, ce projet répondait aussi à un intérêt formulé par les territoires de la région.

Pour la suite de TES, la question est en effet de savoir comment généraliser les évolutions de pratiques et les dynamiques collectives que nous souhaitons promouvoir. Le développement des innovations sociales territoriales suppose ainsi la construction avec les partenaires d'un dispositif de relais et d'essaimage. Alors que nous sommes de plus en plus en capacité d'entrer dans l'opérationnel, les acteurs territoriaux manifestent en écho leur intérêt et sept nouveaux territoires rejoignent la démarche, en Maine-et-Loire, Mayenne et Vendée. Un premier exemple s'initie en Vendée avec le SyDEV en acteur relai auprès des intercommunalités.

Pour TES IV, cette logique de déploiement partenarial sera progressivement généralisée, en l'adaptant bien entendu aux particularités des territoires et aux attentes des partenaires, aussi bien dans le cadre de l'action-recherche que dans le cadre de la formation.

L'accompagnement des exécutifs et des dirigeants territoriaux

Pour la mobilisation des acteurs des Pays de la Loire, le rôle des dirigeants publics, économiques et associatifs est essentiel. Nous poursuivrons dans cette perspective l'accompagnement des exécutifs territoriaux tout en déployant de nouvelles initiatives comme les cercles d'échanges entre DGS et entre Présidents de collectivités. Nous travaillerons aussi avec nos partenaires à la possibilité de lancer sur TES IV un parcours de (dé)formation de référence sur les transitions pour les dirigeants publics, privés et associatifs des Pays de la Loire. Aux antipodes des leaderships traditionnels, les transitions supposent en effet des leaderships plus partagés et plus altruistes. Nous engagerons également, avec nos partenaires associatifs, une réflexion collective sur le rôle du secteur associatif dans les transitions sur les territoires.

Formuler des projets de transitions désirables

Alors que les tensions au sein du corps social se développent et que la perte de confiance dans les institutions et les gouvernants ne cesse de s'approfondir, la possibilité de porter sur les territoires des projets de transitions est conditionnée à la capacité à produire une vision partagée de l'avenir suffisamment désirable. Cet enjeu sera au cœur des travaux de TES IV, alors que s'approche la préparation des prochains mandats municipaux et intercommunaux.

Renouveler les formes de participation et initier de nouveaux dialogues territoriaux



Si la conviction parmi les acteurs publics de la nécessité de la participation est largement acquise, de même que celle d'actualiser les modalités de conduite de projets pour y faire une place plus grande à la coopération, une perplexité s'exprime sur les possibilités réelles d'intéresser plus largement nos concitoyens au-delà du cercle assez restreint des habitants déjà mobilisés.



Par ailleurs, une clarification est souvent attendue au regard de la responsabilité confiée aux élus dans notre système de démocratie représentative. Engagée avec les élus de plusieurs territoires TES, la réflexion sur la construction de règles du jeu et de dispositifs appropriés localement se poursuivra sur TES IV. Une journée de séminaire pourrait être organisée avec les partenaires du Collège et les acteurs de la société civile sur ce sujet pour avancer sur des propositions nouvelles. De même, au-delà des différents périmètres de compétences sur les territoires, la construction de dynamiques collectives pour répondre aux enjeux de la crise écologique suppose l'initiation de nouveaux types de dialogues territoriaux sur les sujets transverses qu'aucun acteur ne peut à lui seul porter. Là-aussi, TES IV pourrait être l'occasion d'expérimenter sur la durée de la période une démarche originale.

Le développement de la formation avec l'enjeu de la coopération au centre

Le développement de l'action de formation du Collège est articulé directement aux travaux d'action-recherche sur les territoires. Les actions de formation s'adressent en complémentarité, à plusieurs catégories d'auditeurs : les pilotes et porteurs de projets sur les territoires et au sein des organisations ; les équipes-projets sur les territoires sur les cadres d'analyse et d'action proposés par le Collège (modes de vie, coopération...) ; les décideurs et les leaders dans le cadre de projets de transitions et enfin les accompagnants des collectifs et des territoires à commencer par les relais dans le cadre des travaux de TES.

La coopération sera au centre de notre dispositif sur TES IV.

D'une part, en développant l'action de formation sur cette thématique dans le prolongement notamment des formations sur les modes de vie, d'autre part en cherchant par les actions de formation à faciliter les coopérations entre les différents acteurs sur les territoires (élus, agents, acteurs de la société civile) au service de la mise en œuvre des projets de territoire.

Au-delà, la coopération sera mise en œuvre sur le sujet de la formation en explorant des partenariats avec les acteurs clés de la formation en Pays de la Loire, comme le CNAM Pays de la Loire mais aussi avec le CNFPT qui rejoint le projet collectif sur TES IV.

La mobilisation des acteurs sur les transitions sera ainsi au centre du projet collectif de TES IV avec les actions suivantes envisagées :

- **Appui aux dirigeants et exécutifs locaux** dans le cadre de leur démarche politique (séminaires, appui aux dirigeants...);
- **Parcours de (dé)formation** à destination des pilotes des démarches de transition ;
- Mise en place du **réseau des anciens auditeurs** dans une logique de soutien mutuel et de partage d'expériences ;
- **Mise à l'étude** avec des partenaires et lancement éventuel d'un parcours de (dé)formation pour les dirigeants (élus, entreprises, associations) ;
- **Création d'évènements** (poursuite en 2025 et 2027 du Forum des initiatives, projet de dialogue territorial en Loire Atlantique, journées annuelles de conférences et de débats thématiques en lien avec les trois axes du projet, soirées conférences...);
- Développement d'**espaces d'échanges** entre acteurs (élus, DGS, pilotes de projets modes de vie) ;
- **Réflexion collective** sur le rôle du secteur associatif ;
- **Outils de communication** et de **sensibilisation** (site internet, topoguide et fiches de synthèse, film documentaire) ;
- Des **démarches prospectives** opérationnelles (culture de l'anticipation).



② **Poursuivre et capitaliser sur le travail d'expérimentation mené sur les évolutions de modes de vie.**

L'action-recherche en cours



La démarche d'action-recherche du Collège est entrée au cours de TES III dans une phase d'accélération en accompagnant le lancement des premiers projets pilotes « modes de vie ».

Ces démarches d'expérimentations pour accompagner le changement des pratiques rencontrent aujourd'hui l'intérêt de nombreux territoires qui engagent de nouveaux projets. En parallèle, le collectif de partenaires a effectué un travail de reformulation du cadre d'action du Collège en lien avec les démarches systémiques lancées sur les territoires pilotes.

L'enjeu : caractériser les innovations recherchées dans les démarches pilotes, s'entendre sur des repères méthodologiques pour conduire des projets qui visent des changements de pratiques, affiner les modalités d'accompagnement de ces projets et démarches, alors que de nouveaux territoires entrent dans la dynamique TES, et que se pose la question de la transmission de nos cadres d'analyse dans nos actions de formation.

Développer les nouveaux projets pilotes



Le projet TES IV visera d'une part à développer les nouveaux projets pilotes sur les intercommunalités qui rejoignent progressivement le programme TES. Tous les départements de la Région Pays de Loire sont concernés avec au moins un territoire qui s'engage.

À chaque fois, la formation modes de vie est utilisée comme un outil de lancement du projet pilote. Les projets pilotes d'évolution des modes de vie sur les territoires se développent sur des thématiques différentes. Cette diversité thématique et territoriale est importante pour poursuivre notre compréhension des moyens mobilisés pour changer les modes de vie.

Engager une démarche d'évaluation scientifique

Le projet conduira également une première évaluation scientifique des travaux grâce à l'accueil, en partenariat avec IMT Atlantique, d'un post-doctorant. Le travail de capitalisation pourra partir notamment des questions suivantes :

- 1 Quels effets produits et à quelles conditions sur l'évolution des pratiques (conduite de projets, système d'acteurs local...) ?
- 2 Quelles conditions d'évolution des pratiques suivant les thématiques et suivant les différents groupes sociaux ?
- 3 Quelles conditions de déploiement de l'action d'innovation sociale ?
- 4 Quelle transformation de l'action publique et de l'action collective sur les territoires ?

Les actions clés envisagées pour TES IV sur cet axe sont :

- L'**accompagnement** de projets pilotes (action-recherche) ;
- Le **déploiement de la formation** et de **dispositifs d'accompagnement** modes de vie pour initier des projets pilotes en Pays de la Loire (au-delà des territoires accompagnés TES) ;
- Le **module de sensibilisation** pour la diffusion de cette nouvelle approche ;
- La mise au point d'un **second module de formation** en appui au développement des projets sur l'évolution des modes de vie (animation de la coopération entre les acteurs impliqués et généralisation de la démarche) ;
- L'**espace d'échanges** entre porteurs de projets et accompagnants (communauté apprenante modes de vie) ;
- La **production de livrables** et **outils pédagogiques** ;
- La **démarche d'évaluation scientifique**.





3

Inventer des processus de coopération et de mise en débat autour de la gestion commune des ressources (eau, énergie...)

À la suite des travaux prospectifs

Un chantier s'ouvre ici pour reprendre à nouveaux frais cet enjeu ancien de la gestion des ressources par les communautés, en écho aux travaux d'Elinor OSTROM, prix nobel d'économie en 2009. C'est le sens aussi des travaux du comité prospectif animé par Carine DARTIGUEPEYROU qui, sur le thème de l'eau, a montré l'urgence à inventer des processus de mise en débat des acteurs. C'est sans doute une question de méthodes mais aussi, certainement, affaire de dispositions personnelles et relationnelles de la part des différents protagonistes avec, de la part des leaders et des dirigeants, des formes de leadership à réinterroger. Pour TES IV, les travaux sur le thème de la gestion en commun des ressources porteront sur deux sujets : celui de l'énergie et celui de l'eau.

Apprendre à gérer l'énergie en commun



Concernant l'énergie, l'enjeu clé de la période est notamment celui de **la nécessaire massification aujourd'hui de la transition énergétique** dans une société qui, dans la même période, se polarise fortement. En lien avec le travail de planification au niveau national, l'étude RTE récente, ainsi que les scénarios prospectifs « Transition(s) 2050 » produits par l'Ademe, ont illustré les options possibles pour atteindre la neutralité carbone en 2050 et en ont exploré les diverses implications concernant la gestion des ressources (matières, biomasse, sols...). Ces scénarios ont rappelé d'une part la nécessité de choix

structurants mais aussi de **traduire ces orientations en récits de société mobilisateurs**.

En tout état de cause, la neutralité carbone représente un défi gigantesque pour nos sociétés, appelant des transformations profondes. Elle suppose dans tous les cas de figure, de **réduire la demande en énergie et le développement important des ENR**. Elle suppose également une **gestion collective** pertinente et donc **coopérative des écosystèmes** (carbone, biomasse, forêt, agriculture). Comment dans cette perspective renforcer l'accompagnement des territoires ? Comment les acteurs d'appui, et par exemple les syndicats d'énergie, peuvent-ils, en lien de proximité avec leurs adhérents, se positionner en accompagnateurs sur les sujets de production ENR et de sobriété ?

En effet, si les communes sont remises au cœur du débat avec la loi APER, le sujet historiquement éloigné des citoyens comporte des difficultés importantes d'appropriation avec des risques d'incompréhensions et de tensions. L'urgence climatique et le besoin de produire plus d'électricité à très court terme soulèvent pour les acteurs de l'énergie des questions sensibles pour l'aménagement du territoire et des enjeux de refonte des modèles d'action dans le sens d'une complémentarité des usages, de la coopération entre les acteurs, d'une gestion collective de nouveaux communs.

Un autre enjeu est celui **des nouveaux modèles de gestion en commun émergents** dans la période avec par exemple le développement de projets d'autoconsommation collective. Un intérêt s'affirme de constituer des collectifs d'acteurs territoriaux pour développer des boucles énergétiques locales au bénéfice du territoire (mise à disposition d'espaces artificialisés, minimisation des coûts). L'enjeu de cette coopération recherchée autour de l'énergie est de (commencer à) articuler en local production et consommation au bénéfice des territoires.

Enfin, avec l'intensification des catastrophes naturelles, à l'image de l'impact de la tempête Ciaran sur le réseau électrique breton, se pose de façon plus récurrente la question de **la priorisation des usages et de la résilience des réseaux**.

Au final, ces différents sujets mettent en avant l'échelle territoriale pour un développement concerté et partagé, y compris avec les citoyens, de la ressource énergétique (planification, développement de capacités de production, élaboration de modalités de partage de l'énergie).

Apprendre à gérer l'eau en commun



Le territoire de la région Pays de la Loire est marqué par l'eau, avec la Loire, colonne vertébrale et ses nombreux affluents, avec ses grandes zones humides (marais arrière littoraux, Brière, marais breton et marais Poitevin, lac naturel de Grand-Lieu, basses vallées angevines). Pourtant, seulement 11 % de ces cours d'eau sont considérés en bon état. Selon le GIEC régional, trois facteurs expliquent, avec la prédominance des eaux superficielles, l'ampleur du phénomène : l'artificialisation des sols, l'aménagement des cours d'eau et les pratiques agricoles (irrigation, drainage, apports en fertilisants et produits phytosanitaires).

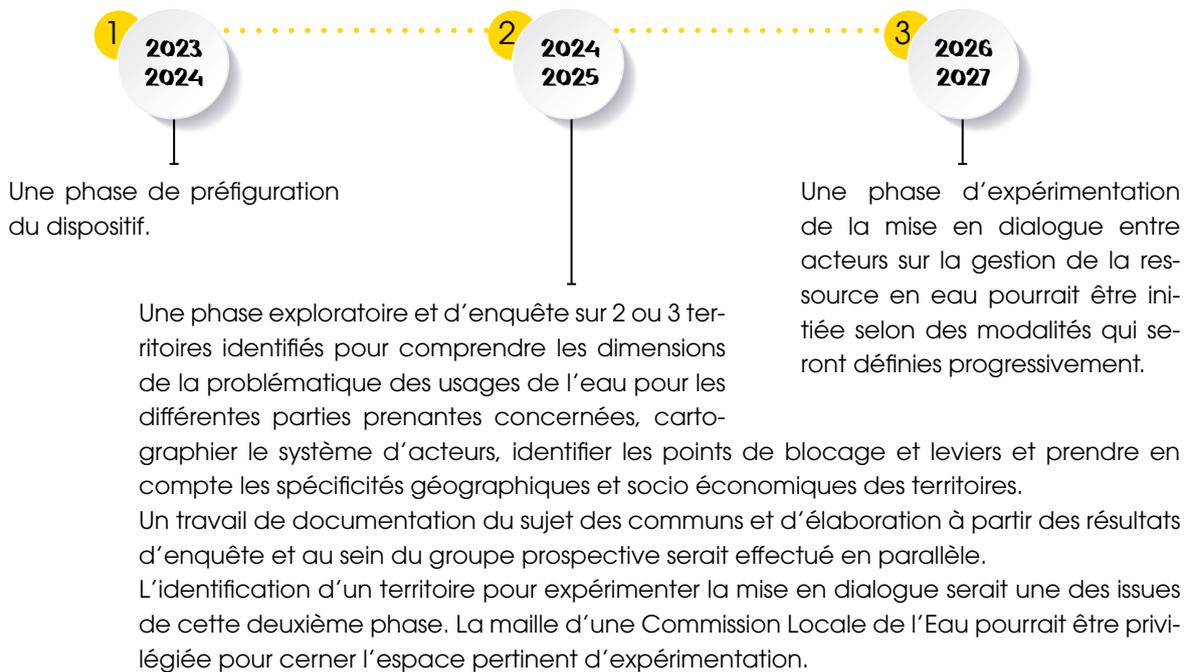
Cependant, pour le GIEC Pays de la Loire « *la situation pourrait encore se détériorer sous l'effet des changements climatiques. Déjà, à l'échelle française, on prévoit une baisse globale du débit moyen annuel des cours d'eau de l'ordre de 10 % à 40 % d'ici à 2070 (par rapport à 1961-1990). À la fin du siècle, les débits de la Loire pourraient même avoir baissé de 50 % à 60 %.* »

Dans ce contexte, les conflits d'usage risquent également de s'amplifier. Entre d'une part l'accès à l'eau potable, l'utilisation de l'eau par l'agriculture, en particulier pour les irrigants, l'utilisation par l'industrie, l'énergie, et encore le tourisme. Les débats amènent à des difficultés de compréhension, à des positionnements parfois conservateurs ou précautionneux, qui tendent les relations et le dialogue entre les différentes parties prenantes.

Il y aurait donc lieu d'explorer plus avant **les conditions du dialogue entre les acteurs** concernant la gestion de l'eau. L'idée serait de comprendre ce que cela impulse comme mode de gouvernance et quels peuvent être les modes de gestion de l'eau comme commun sur ces territoires. Cela permettra d'envisager un ou des dispositifs, tenant compte du cadre réglementaire, suffisamment inscrits dans les territoires, leurs histoires, la perception des acteurs, pour être durables au-delà des mandats électifs ou de représentation.

Dans le cadre du groupe prospectif TES sur les communs (l'énergie et l'eau), la mise en place d'un dispositif expérimental de mise en dialogue entre acteurs sur un territoire sur la ressource en eau pourrait constituer une contribution apprenante pour l'ensemble des acteurs et nourrir le programme TES 4 (2024-2027). Ce dispositif pourrait s'appuyer sur une équipe d'enquête, constituée par un ou une chef(fe) de projet dont le poste serait ouvert au sein du Collège sur la question des communs, appuyée par l'implication d'une chercheure géographe (Cyria EMELIANOFF) et d'une sociologue intervenante (Florence OSTY).

Le dispositif se décomposerait en **trois étapes** distinctes :



Les actions clés envisagées pour TES IV sur cet axe sont :

- La **construction de nouveaux cadres** d'analyse et d'action sur la gestion en commun des ressources ;
- Une **démarche d'enquête** en première partie de TES IV sur quelques territoires identifiés sur la gestion en commun de l'eau ;
- La **construction**, à la suite du travail d'enquête, de dispositifs expérimentaux de gestion en commun de l'eau ;
- La proposition d'**espaces d'échanges** et de **coopération** entre acteurs des territoires sur les enjeux de la massification de la transition énergétique ;
- Le **suivi** de démarches pilotes en matière de gestion en commun de l'énergie ;
- La production de **livrables** et d'**outils pédagogiques** ;
- L'identification des **besoins de formation** ;
- Des **actions de sensibilisation** type conférence, séminaire... ;



LES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES POUR TES IV

Partenaires et équipe de coordination

L'engagement des partenaires pour TES IV



L'ensemble des partenaires s'engagent à :

- Participer (dirigeants et membres du Collectif des acteurs) à l'AG annuelle ;
- Participer aux réunions du Collectif des acteurs ;
- Participer, en fonction des missions et priorités de chaque organisation, aux travaux engagés dans les groupes de travail et sur les territoires ;
- S'inscrire autant que possible et à partir des enjeux de chaque organisation dans la démarche de déploiement et d'essaimage des travaux ;
- Favoriser l'envoi de collaborateurs-trices aux parcours de (dé) formation du Collège ;
- Contribuer à dynamiser et s'impliquer dans la gouvernance du Collège TES ;



Pour les territoires partenaires :

- Engager et poursuivre le travail d'innovation sociale sur les modes de vie et les coopérations territoriales ;
- Favoriser l'organisation avec le Collège et ses partenaires de séquences de formation (ex : *modes de vie*), de séminaires ou d'évènements pour soutenir et partager les expérimentations menées.



Pour les dirigeants :

- Participer au cercle d'échange entre les DGS co-animé avec l'ADGCF ;
- Participer au cercle d'échange entre les Présidents de collectivités ;
- Témoigner à certaines occasions de leurs expériences.

L'engagement de l'équipe de coordination et les livrables



L'équipe de coordination s'engage à :

- Aider les intercommunalités partenaires à faire progresser les transitions écologiques et sociétales sur leur territoire ;
- Organiser et déployer les différents dispositifs du programme de (dé)formation ;
- Organiser et animer les différentes instances de pilotage (Assemblée générale, Conseil d'Administration, Collectif des acteurs, Comité prospectif, communauté modes de vie ;
- Organiser et animer des évènements collectifs sur des problématiques partagées ;
- Produire des notes de synthèse (Flash TES, Fiches méthodes) accessibles au plus grand nombre, des supports de vulgarisation des travaux pédagogiques (vidéo d'animation ou autres supports), des contributions plus approfondies (communications, livres...);
- Réaliser un rapport annuel d'activités, présenté et discuté lors de l'Assemblée générale chaque année. Compte tenu de la dimension partenariale du programme TES, un vote formel pour l'adoption de ce rapport sera soumis aux partenaires. L'adoption de ce rapport déclenchera alors le versement des contributions des partenaires concernés. Il s'agit donc d'une pièce contractuelle qui sera accompagnée, pour les partenaires qui le demandent, d'un bilan récapitulatif des recettes et des dépenses. Enfin, un suivi quantitatif et qualitatif des évènements et des livrables, comme pour TES I et TES II, sera organisé.





CHARTRE DU COLLECTIF DES ACTEURS

UNE ACTUALISATION DE LA CHARTE EST PRÉVUE À L'OCCASION
DU DÉMARRAGE DE TES IV

Au regard des niveaux de transformations de nos modes de vie pour répondre aux enjeux climatiques, et donc sociaux, qui se font de plus en plus pressants, et ce dans une temporalité très courte à l'échelle humaine, des acteurs de la région des Pays de la Loire ont souhaité agir ensemble dans le cadre du programme partenarial Transition Énergétique & Sociétale (TES).

Ce programme a pour ambition de travailler sur :

- Les conditions d'émergence et de développement de projets locaux de transition énergétique, portés par des collectifs d'entreprises, d'agriculteurs ou encore d'habitants, en lien avec des politiques publiques engagées ;
- L'articulation des échelles géographiques, du local au régional.

Pour ce faire, la mise en collectif, en lien, en réseau, en communauté... du plus grand nombre d'acteurs de la transition énergétique, au niveau régional, sera nécessaire.

La présente charte précise les termes et les conditions d'engagement au sein du Collectif des acteurs du programme TES :

- Les organisations partenaires reconnaissent partager cet objectif commun. Ils s'engagent à s'impliquer et à faire ensemble pour y contribuer ;
- Au sein du Collectif des acteurs qui les rassemble, les membres représentent leur organisation. Ils sont en capacité si possible de prendre des décisions en son nom, sinon d'exprimer sa position, voire de solliciter si nécessaire ses instances décisionnelles. Ils proposent collectivement des grandes orientations du programme TES, ainsi que de la venue de nouveaux partenaires. Ils s'impliquent dans le suivi des travaux ;
- Les membres du Collectif des acteurs développent des modalités d'écoute et de bienveillance, de coopération et de croisement des regards, de transparence et de confidentialité, sources de création de confiance ;
- L'articulation entre les dimensions institutionnelles et personnelles de l'engagement des acteurs est une condition de réussite de la mise en coopération du collectif.



ORGANISATION DU COLLÈGE ET BUDGET TES IV

Budget prévisionnel TES IV 2024-2027

PARTENAIRES DU COLLÈGE	2024-2025	2025-2026	2026-2027	TOTAL
sous réserve de signature des conventions				
ADEME, Agence de l'eau Loire-Bretagne, Nantes Métropole, ADGCF, AILE, ALISÉE, CC des Coëvrons, CC de Loire-Layon-Aubance, CC Erdre & Gesvres, CC Pouzauges, CC Val de Sarthe, CEREMA, Chambre régionale d'agriculture, CIVAM, CLCV, CNFPT, Conseil de Développement Erdre & Gesvres, CNAM PDL, Département de la Vendée, Département Loire-Atlantique, DREAL Pays de la Loire, ÉLISE, ENEDIS, Enercoop, Energy Cities, EPV, Fabrique des transitions, Familles Rurales, GRTGaz, IMT Atlantique, Institut CDC pour la Recherche, Mairie de l'Île d'Yeu, PNR LAT, Mauges Communauté, Pays de RETZ, RÉCIT / ECPDL, Redon Agglomération, Région des Pays de la Loire, SIEML, SyDEV, Territoire d'énergie 44, TRAME	530 000 €	530 000 €	530 000 €	1 590 000 €
Recettes des formations du Collège	100 000 €	100 000 €	100 000 €	300 000 €
Total	630 000 €	630 000 €	630 000 €	1 890 000 €
CHARGES DU COLLÈGE	2024-2025	2025-2026	2026-2027	TOTAL
Frais de fonctionnement	76 000 €	76 000 €	76 000 €	228 000 €
Frais d'animation du programme d'action-recherche et communication	115 000 €	115 000 €	115 000 €	345 000 €
Frais de personnel	439 000 €	439 000 €	439 000 €	1 317 000 €
Total CHARGES	630 000 €	630 000 €	630 000 €	1 890 000 €

“
**POURSUIVONS
ENSEMBLE !**
”





CALENDRIER TES IV

**Assemblée
générale de
lancement**

20 février 2024
de 14h à 17h
en présentiel

**Clôture des
comptes TES
2023-2024**

30 avril 2024

**Démarrage
des nouvelles
conventions**

1^{er} mai 2024

**1^{ère} Assemblée
générale TES IV**

septembre 2024



NOUS CONTACTER

Collège TES

C/IMT Atlantique
4, rue Alfred Kastler - CS 20722
44307 Nantes Cedex 3

www.college-tes.fr



PROJET DE PROMOTION DE L'ÉNERGIE SOLAIRE EN MAINE-ET-LOIRE

CONVENTION DE SUBVENTION

Entre :

Le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire – Siéml,

Syndicat mixte fermé enregistré sous le numéro SIRET 254 901 309 00032,
dont le siège social est situé ZAC de Beuzon, 9 route de la Confluence, Écouflant, CS60145, 49001 ANGERS
Cedex 01,
représenté par son Président, Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment habilité à signer la présente convention au
nom et pour le compte du Siéml par la délibération du comité syndical du Siéml n° ____/2024 du 26 mars 2024,

Ci-après désigné « *le Siéml* »

Et :

L'Association Ligérienne d'Information et de Sensibilisation à l'Énergie et l'Environnement - Alisée

Association déclarée enregistrée sous le numéro SIRET 382 506 137 00050,
dont le siège social est situé Maison de l'architecture, des territoires et du paysage, 312 avenue René Gasnier,
49100 ANGERS,
représentée par son Président, Monsieur Jean-Pierre JACQUOT, dûment habilité à signer la présente
convention au nom et pour le compte de l'association,

Ci-après désignée « *le bénéficiaire* »

Ci-après désignée individuellement « *une partie* » ou collectivement « *les parties* »,

Vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108,

Vu le règlement n° 1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis – JOUE 24/12/2013 L 352/1,

Vu le règlement n° 651/2014 de la Commission européenne du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1611-4, L 5111-1 et suivants L 5211-1 et suivants et L 5711-1 et suivants ;

Vu le code de commerce, notamment les articles L 612-4 et D 612-5 ;

Vu le code de l'énergie ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 2000-321 du 10 avril 2000 modifiée relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations, notamment les articles 9-1 et 10 ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu les statuts de l'association Alisée du 8 décembre 2007 ;

PRÉAMBULE

L'association Alisée a pour objet de promouvoir l'emploi des énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie au niveau de la Région des Pays-de-la-Loire. Elle met notamment en œuvre un programme de promotion de l'énergie solaire en Maine-et-Loire afin de massifier le recours aux énergies solaires dans l'habitat individuel en Maine-et-Loire. Les objectifs du programme sont : augmenter la production locale d'énergie solaire auprès des particuliers et contrer les idées reçues sur ces filières ; impulser et impliquer les habitants en donnant les clés nécessaires aux particuliers pour faciliter le passage à l'acte et la réalisation d'installations, mobiliser et créer des liens avec l'ensemble des acteurs locaux concernés (collectivités, artisans installateurs, chambre d'agriculture, orace et CCI) afin de soutenir une filière source d'emplois ; être en veille et réorienter vers d'autres dispositifs territoriaux selon les situations des particuliers (PTRE, OPAH, PIG, Energies citoyennes, ..).

Le Siéml agit en faveur d'une utilisation rationnelle de l'énergie. Il accompagne à ce titre les collectivités de Maine-et-Loire pour faciliter la massification des énergies décarbonées dans les territoires. Les actions menées à cette fin se sont multipliées ces dernières années, avec la participation du syndicat à la réalisation des plans climat air énergie territoriaux, les conseils spécifiques en énergies renouvelables apportés auprès de ses membres ou encore le déploiement d'un cadastre solaire numérique sur tout le Maine-et-Loire destiné à permettre à toute personne d'évaluer le potentiel solaire de sa toiture.

Le Siéml souhaite soutenir la réalisation de ce programme porté par l'association Alisée, dont les objectifs sont communs et complémentaires à ceux poursuivis par le Syndicat.

Ceci étant préalablement exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions et modalités de l'attribution et du versement, par le Siéml au bénéficiaire, d'une subvention pour la réalisation du programme de promotion de l'énergie solaire en Maine-et-Loire.

La description détaillée du programme, figurant en annexe n° 1, fait partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 2 : MONTANT DE LA SUBVENTION

Le Siéml attribue au bénéficiaire une subvention d'un montant total de 78 000 €, correspondant à X % d'un budget prévisionnel estimé à X €.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE VERSEMENT

La subvention sera versée par le Siéml au bénéficiaire en trois fois : le premier à la signature de la convention puis à chaque date anniversaire.

La subvention sera versée par le Siéml au bénéficiaire en plusieurs fois, par :

- Un premier acompte de 26 000 €, correspondant à 30 % du montant de la subvention, versée à compter de notification de la présente convention signée par le représentant de l'ensemble des parties ;
- Un deuxième acompte de 26 000 € correspondant à 30 % du montant de la subvention, versé à compter de l'année suivant la notification de la présente convention, sur demande du bénéficiaire accompagnée d'un tableau récapitulatif des dépenses engagées pour la réalisation du programme de promotion de l'énergie solaire en Maine-et-Loire visée par le représentant légal du bénéficiaire, et d'un plan de financement prévisionnel du programme pour l'année considérée ;
- Le solde de la subvention, versé à compter de l'année suivant le versement du deuxième acompte, sur demande du bénéficiaire accompagnée d'un tableau récapitulatif des dépenses engagées pour la

réalisation du programme de promotion de l'énergie solaire en Maine-et-Loire visée par le représentant légal du bénéficiaire.

Dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur au montant des dépenses prévisionnelles, le versement du solde de la subvention sera réduit au prorata des dépenses réalisées.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à :

- respecter les réglementations européenne et nationale relatives à l'attribution des aides qu'il reçoit ou est susceptible de recevoir ;
- réaliser le programme de promotion de l'énergie solaire en Maine-et-Loire à destination des particuliers comme décrits dans la note méthodologique (annexe n°1), sans démarchage abusif et sous sa propre responsabilité, en mettant en œuvre tous les moyens à sa disposition, sans que la responsabilité du Siéml ne puisse être recherchée à quelque titre que ce soit ;
- utiliser la subvention attribuée conformément à son objet, sans qu'elle ne puisse en aucun cas donner lieu à profit ni être employée en tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises ;
- mentionner le soutien financier du Siéml dans le cadre de toute communication, écrite ou orale, relative au projet soutenu, en particulier en en faisant figurer le logo du Siéml, dans le respect de la charte graphique afférente, sur l'ensemble des documents écrits, sur support électronique ou papier ;
- inviter le représentant du Siéml à participer aux opérations médiatiques ayant trait à l'opération, dans un délai raisonnable avant la date e l'évènement.

ARTICLE 5 : CONTRÔLE DE L'UTILISATION DE LA SUBVENTION

- 5.1 Le Siéml peut procéder à tout contrôle ou investigation qu'il juge utiles, directement ou par des personnes ou organismes dûment mandatés par lui, sur pièces et sur place, pour s'assurer du respect par le bénéficiaire de ses engagements prévus par la présente convention.
- 5.2 Le bénéficiaire s'engage, pour l'exécution de l'article précédent, à donner au personnel du Siéml ainsi qu'aux personnes mandatées par lui un droit d'accès approprié aux sites, locaux ou siège de l'organisme bénéficiaire.
- 5.3 Le bénéficiaire s'engage à fournir au Siéml une copie certifiée de son budget et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité.
- 5.4 Le bénéficiaire est tenu de présenter au Siéml, dans un délai de six mois suivant la fin du dernier exercice d'exécution de la convention, un compte rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006 (formulaire Cerfa n° 15059*02). Ce compte rendu financier, issu du compte de résultat du bénéficiaire, est présenté sous la forme d'un tableau des charges et des produits affectés à l'action subventionnée. Ce compte rendu est impérativement accompagné de deux annexes comprenant respectivement :
 - un commentaire sur les écarts entre le budget prévisionnel et la réalisation de l'action et un tableau de répartition entre le budget principal et le compte rendu financier des charges communes indiquant les critères utilisés à cet effet,
 - une information qualitative décrivant, notamment, la nature des actions entreprises et les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux du projet.
- 5.5 Le bénéficiaire accepte que le Siéml puisse contrôler l'utilisation qui a été faite de la subvention pendant toute la durée de la convention ainsi que pendant une période d'une année à compter du versement du solde de la subvention.

ARTICLE 6 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à la date de notification de la présente convention dans sa version signée par le représentant des deux parties et porte sur une durée de 4 ans.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification des termes de la présente convention doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que la présente convention.

ARTICLE 8 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par le bénéficiaire des obligations contractuelles résultant de la présente convention, le Siéml se réserve le droit, après mise en demeure notifiée par lettre recommandée bénéficiaire restée infructueuse pendant 60 jours, de résilier la présente convention.

La convention peut également être résiliée d'un commun accord entre les parties par échange de courriers avec accusé de réception, préalablement à la conclusion d'un avenant de résiliation dans les mêmes formes et conditions que la présente convention.

En cas de résiliation de la présente convention pour quelque cause que ce soit, aucune indemnité ne sera versée. La subvention pourra donner lieu à un versement ou un reversement selon les conditions et modalités décrites à l'article 3.

ARTICLE 9 - LITIGES

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du Tribunal Administratif compétent.

ARTICLE 10 - ANNEXES

Est joint à la présente convention, dont il fait partie intégrante, le document suivant :

- Annexe n° 1 : Note méthodologique du programme de promotion du solaire proposé par Alisée

Fait à Écouflant, en 2 exemplaires originaux,

A Écouflant,

Le

Pour le Siéml,

Le Président,

Monsieur Jean-Luc DAVY

A Angers,

Le

Pour l'association Alisée,

Le Président,

Monsieur Jean-Pierre JACQUOT